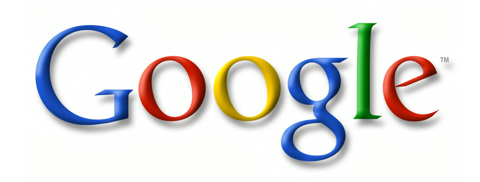



UC-NRLF
$B 767 793


Berkeley
LIBRARY OF THE UNIVERSITY OF CALIFORNIA



BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE ET HISTORIQUE

DE LA CHARENTE.

MEMOIRES

ANNÉE 1850.

Premier Semestre.

ANGOULÊME,

IMPRIMERIE DE J. LEFRAISE ET Ce,

RUE DU MARCHÉ, 6.

1850.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE ET HISTORIQUE

DE LA CHARENTE.

La collection du Bulletin de la Société archéologique et historique de la Charente se compose ainsi qu'il suit :

Tome 1er, — 1845 (trois livraisons).

Tome 2e, — 1846 (deux livraisons).

Tome 3e, — 1847, 1848 et 1849 (un fort volume, SOUS PRESSE, contenant : — 1° la réimpression de la *Vie de Jean, comte d'Angolesme*, par Jean Du Port, sieur des Rosiers, publiée pour la première fois en 1589 ; — 2° la suite de la *Bibliothèque historique de l'Angoumois ;* — etc.).

Tome 4e, — 1850 (la présente livraison, qui sera suivie d'une seconde).



BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE ET HISTORIQUE

DE LA CHARENTE.

TOME QUATRIÈME.

Angoulême,

IMPRIMERIE DE J. LEFRAISE ET Cᵉ,

Rue du Marché, 6.

1850.

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE ET HISTORIQUE DE LA CHARENTE.

MEMBRES DU BUREAU

Pour l'Année 1850.

Président : CHARLES DE CHANCEL, ✻, juge au Tribunal civil d'Angoulême, membre du Conseil général et du Conseil municipal.
Vice-Président : ZADIG RIVAUD, ✻, ancien maire de la ville d'Angoulême.
Secrétaire : EUSÈBE CASTAIGNE, bibliothécaire de la ville d'Angoulême.
Secrétaire-adjoint : PAUL SAZERAC DE FORGE.
Trésorier : ALEXIS CALLAUD, négociant.

Conservateur du Musée : TRÉMEAU DE ROCHEBRUNE.

PROGRAMME D'UNE ÉTUDE

Sur l'Origine, l'État primitif et les Institutions successives de la ville et commune d'Angoulême.

(LECTURE FAITE A LA SÉANCE DU 6 JUILLET 1849.)

« Nostre patrie, je ne sçai par quelle « douceur et mémoire agréable de son « nom, nous induit à l'aimer, et par « tous offices de piété, nous acquitter « du devoir que nous avons à elle. »

(Corlieu, préface du livre ayant pour titre : *Recueil, en forme d'histoire, de ce qui se treuve par escrit de la ville et des comtes d'Angoulesme.*)

Messieurs,

Au moment où la Société archéologique et historique de la Charente reprend le cours de ses séances, interrompu par les graves évènements de l'année 1848, nous nous proposons de soumettre à votre bienveillante attention divers aperçus qui se rattachent à l'origine de notre cité et commune d'Angoulême, à son état primitif, aux modifications successives que le temps et

les progrès de la civilisation ont pu introduire dans sa situation politique, dans son régime intérieur, aux évènements dignes de remarque dont les traces se retrouvent dans ses annales, sans oublier les personnages historiques, les hommes, plus modestes mais utiles, qui ont marqué leur passage au milieu des générations appelées à former le tronc et les rameaux de notre arbre généalogique. Nous n'ignorons pas que la Société archéologique, tout en adoptant au nombre de ses travaux les études sur les diverses branches de notre histoire locale, a voulu s'interdire aussi toute excursion dans le domaine des questions politiques. Mais, malgré la préoccupation toute naturelle qui se manifeste en ce moment au sein des communes de France, jalouses d'obtenir une heureuse émancipation en évoquant les souvenirs qui retracent leurs anciennes franchises, nous aurons soin d'écarter de ce faible essai tout argument, toute déduction qui pourraient appartenir à une thèse de droit public, ou rentrer dans une discussion de circonstance.

Il semble, au premier coup d'œil jeté sur les annales d'une ville de troisième ordre, située au fond d'une province de peu d'étendue et de faible importance, que les points de vue que l'on peut trouver là n'aient eux-mêmes qu'une portée tout-à-fait resserrée, qu'un intérêt bien peu appréciable. Cependant, si l'affection toute naturelle que le pays inspire ne cause point en nous une illusion par trop flatteuse, nous croyons apercevoir là aussi un de ces mouvants tableaux qui présentent dans leur cadre la variété d'aspects, les lointaines perspectives, les scènes imposantes, les teintes locales, les épisodes, les monuments de tout âge et les enseigne-

ments dont la rencontre est toujours heureuse, dont chacun peut se faire de précieux sujets d'études.

Que de siècles, en effet, vont se présenter dans cette revue rétrospective, avec leurs évènements d'abord obscurs, puis moins indécis, puis plus caractérisés, puis attestés par des témoignages authentiques et tout-à-fait modernes ! Noter en passant les impressions, les idées, la physionomie de chaque âge qui a pu naître, vivre et s'effacer sur ce petit coin de la terre de France, serait une entreprise par trop ambitieuse, si nous ne savions d'expérience qu'un seul fait parfois peut peindre une époque historique, qu'un seul acte suffit pour marquer une transition sociale, pour constater des droits du plus haut intérêt. Souvent il arrive aussi qu'une classe entière, avec ses habitudes, ses passions, ses intérêts, se résume dans un seul homme devenu célèbre. Il ne s'agit donc que de saisir quelques traits saillants dans nos chroniques, de consulter avec discernement nos cartulaires, de choisir quelques noms dont le pays ait gardé la mémoire.

Telle est l'œuvre dont le programme sera exposé dans cette séance.

A l'exemple de l'annaliste Corlieu, nous aurions peut-être trop à faire, *si à chaque pas nous étions contraints à alléguer notre auteur* sur chaque fait et sur toute question. Nous le ferons, comme Corlieu, *quand nous cognoistrons qu'il en sera besoin ;* cependant nous prions notre auditoire, comme il prie son lecteur, *de croire qu'il n'y a rien ici de notre invention, et que nous n'ayons trouvé ès livres et auteurs dignes de foi.*

Veuillez donc, Messieurs, nous suivre d'abord jusqu'au-delà des temps historiques. Là, des conjectures indiquées

par plus d'un maître en la science des origines, nous conduiront sans doute à retrouver les premières traces de nos institutions communales, les premiers fondements de la cité, dès l'instant où nos pères ont pu faire l'essai de la vie sociale.

La peuplade celtique que nous verrons s'établir sur le rocher qui domine notre fleuve, devant la riche vallée qui s'étend sur les deux rives, non loin des coteaux fertiles que l'on aperçoit dans ce vaste horizon, sur le bord des grands bois qui défendent la partie orientale de la contrée, à portée de ces carrières d'une exploitation facile et inépuisable, ne saurait demeurer longtemps dans l'isolement. Il devient nécessaire de reconnaître, d'après ses intérêts naissants et les renseignements à recueillir dans l'histoire générale des peuples de la Gaule, à quelle fédération nos ancêtres doivent s'affilier, soit pour parcourir les diverses révolutions qui ont précédé la conquête, soit pour opposer une héroïque résistance, sous la conduite *du Vercingentorix,* aux armes du proconsul romain.

C'est à partir de cette dernière époque que des renseignements plus certains nous montreront les légions italiennes, aidées des transfuges gaulois, occupant en toute hâte les postes les plus avantageux, et n'oubliant pas celui dont on fait un *oppidum* aux bords de la Charente, afin de maintenir et d'affermir leur domination sur des populations qui, du reste, paraissent avoir épuisé toute leur bravoure, toutes leurs ressources, tous leurs sentiments généreux d'indépendance dans la longue et glorieuse lutte dont le vainqueur lui-même a rendu un immortel témoignage dans ses *Commentaires.*

Durant les quatre siècles qui comptent la première et la seconde Aquitaine au nombre des provinces de l'em-

pire, nous avons à noter chez nous l'invasion de la législation, des institutions, des agents de Rome; et de là datera sans doute cette organisation municipale, tracée en petit sur le modèle de la grande cité, dans l'étroite enceinte de cette ville qu'un poète consulaire doit pourtant désigner comme un lieu ignoré des voyageurs et situé à l'écart : *devio ac solo loco.*

Quand nous assistons au spectacle providentiel que nous offre la décadence de la vaste domination romaine, quand les Barbares annoncent leur approche, quand la religion du Christ est appelée à établir une société nouvelle sur les ruines des anciennes institutions, il faut voir dans l'état transitoire et souvent précaire de la cité, s'opérer cette fusion d'intérêts entre les nouveaux venus et les populations gallo-romaines, fusion qui prépare plus d'un élément de ce qui existe encore aujourd'hui, en donnant plus d'un exemple de ce qui adviendra dans les âges suivants.

Parmi ces nations nomades, et à peu près inconnues jusque-là, qui viennent se partager, comme une proie, le territoire de la Gaule, il en est une qui doit, durant quelque temps, établir chez nous sa domination, et mettre en vigueur des lois mi-parties des principes du droit romain et des coutumes visigothes; mais, tandis que les chroniqueurs recueillent quelques notions qui signalent cet empire d'un moment, auquel nos contrées paraîtraient se soumettre sans trop de répugnance, si ce n'était l'arianisme, qui sous la protection d'Alaric élève son autel contre l'autel du clergé catholique vénéré des populations, voilà que les Francs passent la Loire et étendent leurs conquêtes dans l'Aquitaine. Le chef de guerre qui les conduit ne fait que passer sur les murailles, qui tombent,

dit-on, devant ses armes victorieuses; mais il laisse après lui des traces qu'une école historique ne manque pas de signaler, pour ouvrir l'ère nouvelle qui semble constituer notre Angoulême en ville royale, sous la protection toute spéciale d'un véritable monarque français. Reste à savoir s'il y a juste appréciation des faits ou anachronisme dans de semblables assertions; et les recherches à faire pour la discussion de cette question, fourniraient peut-être de précieux épisodes au tableau des temps mérovingiens, dessiné récemment de main de maître.

Si l'avènement de la seconde dynastie française et le règne de Charlemagne créent pour notre pays d'Aquitaine une nationalité de quelques instants; si la fortune du conquérant s'affaisse après lui sous son énorme poids, entre les mains de ses faibles successeurs; si la législation que le souverain promulgua en ses capitulaires, n'est plus la sauvegarde de l'unité de gouvernement, mise en péril par les querelles des princes, attaquée de toutes parts à l'approche des Normands, détruite avant peu par l'ambition des gouverneurs de provinces; si la féodalité naît alors du malheur des temps, de la nécessité d'une commune défense, du vieil instinct social retenu dans d'étroites localités et contraint de prendre pour maître le premier homme de bataille qui se trouve sous la main; c'est au milieu de ces scènes si animées, si imposantes, malgré les ténèbres qui nous en dérobent plusieurs parties, qu'il s'agit de signaler quelques traces fugitives de l'existence municipale de nos pères.

On peut voir alors une sorte de dynastie héréditaire prendre possession de la cité et du comté d'Angoumois, après avoir expulsé de là les Normands, qui ont senti en plus d'une rencontre la pesanteur du bras des Taillefer.

Cette race héroïque élève son manoir dans l'enceinte de nos murs; sa bannière ventile sur nos créneaux; le dénombrement de ses hommes de fief comprend les populations qui doivent former un jour les classes bourgeoises; l'exercice plein et entier du pouvoir suprême lui appartient; et Dieu sait quel cas elle fait, en certaines occasions, des liens qui l'attachent à un suzerain éloigné des usages et coutumes du pays, des chartes par elle octroyées et du sceau qui leur donne l'authenticité.

Il est tout naturel que, durant les quatre siècles de cette domination, l'attention de nos rares annalistes soit captivée de telle sorte, qu'ils ne nous retracent rien au-delà des faits et gestes de ces comtes qui vont sans cesse, par monts et par vaux, punir la félonie d'un châtelain qui a refusé l'hommage-lige, épier sur les marches du pays l'approche d'un voisin turbulent, s'unir aux ligues plus ou moins heureuses des seigneurs de Guienne ou de Poitou, chercher en Terre sainte de beaux faits d'armes dont l'histoire ne prendra pas toujours une note bien exacte, ou des indulgences dont quelques-uns de nos héros ont parfois grand besoin.

Mais rencontrer au milieu de ce fracas de guerres sans raison et sans fin, et dans une Iliade tout-à-fait locale, quelques vestiges des droits de la cité, quelques souvenirs propres à caractériser la situation trop souvent incertaine de ses habitants, serait une bonne fortune archéologique dont on ferait profit et vanité.

Tout ce que l'histoire générale de France prend soin de recueillir touchant l'avènement de la troisième dynastie, n'est plus qu'un souvenir de près de deux siècles de date, quand les souverains d'outre-Loire viennent signaler aux yeux des populations de l'ouest l'extension de

leur puissance, en contractant une alliance de quelques années avec la riche et brillante héritière du duché d'Aquitaine.

Avant la fin du siècle suivant, ils porteront cependant leurs armes sur les rives de notre Charente.

Toutefois, en attendant que saint Louis vienne frapper, à Taillebourg, la féodalité d'un coup terrible en la personne du comte d'Angoumois, les croisades ont montré que les traditions de la civilisation, venues originairement de l'Orient, doivent rejaillir de leur source antique et vénérée. L'affranchissement des communes est, de quelque manière qu'il se soit accompli, un fait reconnu; la royauté a fait avec ces mêmes communes une alliance que des occasions périlleuses doivent par la suite confirmer et renouveler. Déjà même le texte de la législation romaine, retrouvé et proposé comme sujet d'étude aux hommes de clergie, peut être mis en regard des célèbres *établissements* que le monarque va promulguer pour servir de règles aux prud'hommes et baillis de ses domaines. On peut ainsi discerner ce qui appartient aux vieux usages du pays, à ses droits primitifs, de ce qui est *du bon plaisir* ou de l'intérêt personnel du souverain.

Il y aurait donc erreur désormais, si l'on voulait considérer la population de la cité comme un groupe de vassaux réunis par la crainte sous l'abri du donjon féodal; si l'on s'obstinait à retrouver dans cette enceinte de murs fortifiés, et dans ces édifices consacrés aux cérémonies du culte, à la vie pieuse de ceux qui ont fait profession religieuse, aux assemblées des confréries d'arts et métiers, aux délibérations des gens de la commune, quelques-unes des possessions exclusives du seigneur de ces lieux, quelques dépendances directes des domaines féodaux.

Or, dès l'instant où de semblables données ressortent, dans les premières années du 14e siècle, des évènements qui préparent la réunion du comté et de la ville d'Angoulême au domaine de la couronne, nous laisserons à nos annalistes le soin de noter le savoir-faire du roi Philippe-le-Bel, attentif à se constituer héritier du dernier de nos souverains féodaux ; mais nous mesurerons l'immense portée du changement qui va s'opérer par là dans nos destinées municipales.

Depuis le jour où les officiers royaux viennent accomplir les formalités qui doivent mettre le chef-lieu du comté au nombre des mouvances de la tour du Louvre, il est bien peu d'évènements politiques, de changements de règnes, de simples circonstances propres à apporter une mutation parmi les membres de la famille régnante ; il est bien peu de progrès, de temps d'arrêt, de pas rétrogrades dans les intérêts monarchiques, qui n'aient leur influence sur les fortunes diverses de la commune, leur contre-coup dans le pays, leur retentissement sous les arceaux de notre maison de ville; car la nouvelle possession de la couronne est placée sous le régime des apanages.

Sur cette annonce, chacun de nous reporte ses souvenirs vers l'histoire particulière de la famille royale de France, retracée bien souvent avec plus de soin que les fastes de la nation. On se rappelle aussi la part faite par le prince régnant à ses puînés dans les terres, seigneuries et principautés du domaine royal, sous des conditions exceptionnelles, et à charge de réversibilité à la couronne en certaines circonstances.

Les divers actes qui constatent ces transmissions successives du comté d'Angoumois, ne sont point sans inté-

rét dans l'étude dont nous présentons un aperçu ; cependant, après avoir noté la première concession de l'apanage en faveur de Jeanne de France, exclue du trône en raison de son sexe, et remarqué peu de temps après des mutations assez fréquentes, nous traversons rapidement les combats, les siéges, les belles apertises d'armes dont, au dire de messire Jehan Froissard, le pays aurait été le théâtre durant les grandes guerres de la rivalité de France et d'Angleterre, pour arriver à une mémorable époque de nos annales municipales.

On a souvent cité, en effet, la date du mois de mars 1373, qui est celle des fameuses lettres patentes données par le roi Charles V, d'heureuse et sage mémoire, à ses chers et fidèles bourgeois et habitants de la ville d'Angoulême. Durant les quatre siècles de monarchie écoulés à partir de là, il est bien peu d'historiographes ou d'orateurs municipaux qui n'aient signalé cet acte de pleine puissance et autorité royale, comme la charte originaire contenant l'octroi de nos franchises anciennes et des plus beaux priviléges de la cité.

Aujourd'hui, tout en partageant les sentiments de reconnaissance exprimés dans les âges passés, il nous sera peut-être donné de reconnaître le véritable caractère de ce titre, conservé avec soin par nos pères au milieu des évènements qui pourraient le détruire, en effaçant jusqu'au souvenir de son existence.

Une étude semblable appelle successivement l'attention sur le spectacle qu'offrent les évènements si graves, si compliqués du 14e siècle, sur la situation qu'occupe alors le pouvoir royal, en présence de l'étranger maître d'une portion de nos provinces, élevant, à la suite des chances favorables de la guerre, ses espérances jusqu'au

trône de France, en présence encore de la bourgeoisie, sortant tout armée des luttes du moyen-âge, pour traiter de puissance à puissance avec la couronne.

Il est possible que cette bourgeoisie s'empresse, en ces temps, de prendre possession des droits municipaux, sans rechercher s'ils proviennent d'une concession souveraine et nouvelle, ou s'ils sont d'antique origine; mais, par la suite, et dans notre siècle, on y veut voir de plus près.

Or, la teneur elle-même de ces lettres patentes de 1373 devient l'objet d'utiles remarques, si l'on prend note des renseignements qui constatent que là se trouve reproduite la charte donnée, en 1204, à la ville de Rouen par Philippe-Auguste, conquérant de la Normandie; que cet acte, colporté comme une sorte de programme à proposer aux villes qui, selon l'expression de Froissard, *vouloient se rendre françoises* en chassant les garnisons anglaises de leurs murs, avait été déjà enregistré à l'hôtel-de-ville de Saint-Jean-d'Angély, au nom du roi Charles V.

Une analyse de ce vieux code municipal fait remarquer dans son préambule la reconnaissance des droits anciens des cités proclamés dans plus d'un écrit récent. Viennent ensuite les règles à suivre lorsqu'il s'agit d'élire les officiers chargés de la conservation des intérêts communs, les attributions judiciaires et de police que ces officiers doivent aussi garder, puis les règlements à observer dans les délibérations des assemblées appelées *maizées*, jalouses de maintenir leurs franchises et leur dignité, les récompenses proposées aux fidèles mandataires de la commune jurée, les peines à prononcer contre ceux qui méconnaîtraient leurs devoirs, le cérémonial usité dans

les solennités de la maison de ville, la formule des serments auxquels on croyait alors.

De là ressortent encore les usages, la libre coutume qui font la loi du pays et que l'on met sous la sauvegarde de la foi publique; le droit de beffroi, avec cloche ou *Sain sonnant*, dont les coups s'entendent au moins d'une lieue; les précautions à prendre pour la défense de la cité dans l'enceinte des murs et dans le rayon qui forme la banlieue; les priviléges assurés aux hommes de la commune pour le négoce et la vente de leurs denrées; les sûretés offertes aux marchands étrangers qui fréquentent les foires; les garanties exigées de leur part pour obtenir crédit; les mercuriales du prix des grains servant comme régulateurs de la taxe du pain, dans des proportions qui ne sont pas moins consciencieuses que celles adoptées par notre moderne échevinage. N'oublions pas le témoignage des pairs de l'homme de la commune, admis, en nombre déterminé selon la nature du délit, comme principal élément de preuve devant la justice criminelle de la cité; la juridiction des maires et jurés, largement étendue sur les gens de la commune, limitée, en certains cas, à l'égard des étrangers; les actes de la vie civile, tels que le mariage des filles et des fils des bourgeois de la cité; les dispositions de dernière volonté, le pourvoi du tuteur pour les enfants; le tout mis au nombre des droits reconnus et des priviléges accordés à la qualité de membre de la commune.

Tout ce qui est prescrit aussi dans cette charte de 1373 pour la police des marchés, pour la fermeture des tavernes après le *sain* de la commune sonné, ou afin de pourvoi d'eau pour péril de feu; tout ce que l'on doit observer pour le nettoiement de la ville, et semblables

choses *touchant le bon arroy et l'honneste garde de la ville, la seureté des habitants et conversants en icelle*, n'est peut-être pas indigne de l'attention de ceux qui estiment que l'on ne saurait remonter trop avant dans le passé à la recherche des institutions utiles ; car là se retrouvent les traditions qui tendent à confirmer les principes posés de nos jours par de graves auteurs, lorsqu'ils établissent les trois caractères constitutifs de la commune au moyen-âge.

Si ces trois caractères sont, en effet, l'association jurée et autorisée par titre authentique, la rédaction et confirmation des usages et coutumes, l'attribution de droits et priviléges, au nombre desquels il faut mettre une juridiction plus ou moins étendue, confiée à des magistrats de la commune et choisis par elle, il n'y aura plus de doute sur l'existence de notre commune au 14e siècle.

On peut placer en regard de cet acte les lettres du mois de mai 1372, données par le connétable Charles d'Espagne, alors en possession du comté d'Angoulême, et qui confirment les libertés et franchises accordées par Guy de Lusignan à la ville de Cognac, après enquête faite près des anciens du pays ; et il sera loisible de reconnaître ainsi la nature et l'étendue des droits et concessions qui constituaient généralement, au 14e siècle, nos villes en état de communes.

Cette station dans les archives de notre hôtel-de-ville, au moment où l'on y enregistre la charte de 1373, nous semblait nécessaire pour marquer l'époque de transition qui préparait la nationalité française à la suite des grandes guerres contre l'Angleterre, et dans le temps où les efforts de la royauté, les dispositions des populations

avides de repos, cherchant à tout prix la stabilité, tendaient à réunir sous un seul abri les intérêts des cités et des provinces, que la féodalité n'était plus en état de défendre.

Nous ne porterons plus qu'un rapide coup d'œil sur le 15e siècle, en remarquant qu'après l'expulsion des hommes d'armes anglais du territoire de l'Angoumois et de la Guienne, la place de guerre, qui, sur les frontières du royaume des premiers Valois et sur des rochers de difficile accès pour les chevaliers pesamment armés, devait avoir son importance, n'est plus qu'une ville intérieure d'une faible population, et dont les remparts seraient aisément battus en brèche par les nouveaux maîtres de l'artillerie. Elle peut avec raison faire parade, dans sa devise, de la féauté et du courage des bons bourgeois et habitants qui font encore le guet sur ses vieilles tours; mais les actes de la chancellerie de France, octroyés et scellés au profit de la ville et commune d'Angoulême, mettent seulement au rang des souvenirs historiques les temps où ladite ville, « l'une des fortes « et avantageuses places du royaume, durant les guerres « et divisions qui ont autrefois été, tenoit constamment « frontière et loyauté à la couronne de France. »

Nous remarquerons dans cette suite de lettres patentes, dont les dates se rapportent à l'avènement de chaque roi, toutes les précautions prises pour donner l'apparence de concessions à ce qui n'est que la consécration d'un droit ancien.

Ces investigations locales n'auraient, après tout, qu'une bien faible portée, si elles n'étaient éclairées par les notions générales que l'histoire, la législation et le droit public peuvent fournir pour reconnaître et indi-

quer, par des marques certaines ou des inductions plus ou moins directes, les actes qui ne sont qu'une œuvre de circonstance et de bon plaisir, ou ceux qui prennent leur source dans des principes fixes d'administration, ceux qui peuvent marquer un progrès dans la constitution municipale, ou dénoter, par trop souvent, l'existence précaire des communes. On voit venir alors les temps des guerres civiles qui doivent mettre toutes institutions en question et en péril, les temps des réactions dont le pouvoir absolu et la centralisation vont faire leur profit.

Sous ces divers points de vue, apparaissent successivement comme princes apanagistes d'Angoumois, et le duc de Berry, qui prend possession en 1375, et le célèbre et malheureux duc d'Orléans, dont l'investiture est de l'année 1392. C'est par suite de ces transmissions que le pays supporte plus d'une charge, soit à titre de joyeux avènement de son nouveau souverain, soit par contrecoup des querelles de famille qui portent le trouble près du trône occupé par un monarque en démence.

La mauvaise fortune des fils du duc d'Orléans, marquée, après la fin cruelle de leur père, par leur captivité en Angleterre, n'est pas non plus sans influence fâcheuse sur la ville appelée à contribuer aux frais de leur rançon; mais, par compensation, et dès l'année 1445, la contrée voit s'ouvrir une période de paix et de prospérité sous la douce et consciencieuse domination du comte Jean de Valois, que ses vertus recommanderont à la vénération de tous les âges.

Les édifices utiles, et même somptueux, élevés pour l'usage de la cité, les secours, les dotations prodigués aux pauvres et aux hospices, les lettres de gratification

obtenues du souverain, signalent assez le temps du bon comte Jean, qui prend fin le 30 avril 1467, pour que nous nous arrêtions quelques instants à recueillir ce qui le retrace dans nos annales.

C'est alors que la France se trouve délivrée de la présence des hommes d'armes d'Angleterre, que la civilisation s'empare des premiers essais de l'imprimerie, que les remontrances des États tenus à Orléans en 1439, portent le roi Charles VII à obvenir aux grands excès et pilleries faits par les gens de guerre, et pour cela à prendre à sa solde les capitaines en fixant le nombre de leurs soldats; mais aussi, sous le prétexte de cette dépense nouvelle, à établir la taille perpétuelle, si onéreuse pour la bourgeoisie et pour le pauvre peuple des campagnes.

Si le langage toujours emphatique de la chancellerie n'est pas trompeur, ce serait au crédit dont le comte Jean jouissait près du roi Louis XI, que la ville d'Angoulême se trouverait redevable des très-gracieuses lettres données le 20 septembre 1461, qui déclarent, « en « considération de la situation de ladite ville, dépeuplée « de telle sorte que de présent il n'y a pas la moitié des « gens qu'il y avoit au temps des guerres civiles, les ha« bitants d'icelle francs, quittes et paisibles de toutes tail« les et aides, impôts mis ou à mettre sus de par le souve« rain, tant pour le fait et vivre des gens d'armes, que « pour quelque autre cause ni en quelque manière que « ce soit. »

C'était promettre beaucoup! Mais qu'est-il sorti de là? Il serait bon, pour le savoir, de vérifier les rôles des collecteurs sous ce règne qui ne faisait que commencer en 1461. Du reste, personne n'ignore que le roi Louis XI, tout en s'asseyant sans façon à la table de tout bon bour-

geois, dont il se disait le compère, se gardait bien, pour bonnes raisons, d'arrêter le zèle des gens de ses finances et de sa prévôté.

Des lettres de 1483, première année du règne de Charles VIII, révèlent un fait à remarquer relativement à l'ancienne situation de notre ville, autour de laquelle rayonnent aujourd'hui tant de voies de communication, « c'est qu'elle se trouvoit alors à l'écart, en lieu où ne « passoient nuls marchands, ne autres gens, ne moins « que bien peu. »

Louis XII, père du peuple, ne manque pas de donner aussi, en 1498, toute confirmation des beaux et grands priviléges, franchises, libertés et exemptions précédemment octroyés à la ville, et d'y ajouter, en l'an 1500, l'établissement de quatre foires l'an « pour rendre à ladite « ville ce qu'elle souloit avoir anciennement, qui étoit « grand entre-cours de marchandises. »

Ce roi, en 1507, ratifie les priviléges de noblesse et les franchises personnelles des gens du corps de ville.

Ainsi nous arrivons à une époque célébrée en termes magnifiques par nos annalistes, qui saluent l'avènement du comte d'Angoumois au trône de France, et la première année du règne de François I[er], signalée en mars 1515 par les lettres de confirmation des priviléges de cette ville, capitale du pays érigé récemment en duché. « Il faut « que ladite ville, où le roi a pris naissance et origine, soit « décorée en force triomphante, et que les habitants en « icelle soient humainement et favorablement traités. »

Afin de rendre son avènement plus joyeux encore pour les gens du pays, François I[er] affranchit, par ordonnance de mars 1515, les marchands étrangers de tous tributs et subsides durant nos foires de janvier et d'août.

En décembre 1516, une autre ordonnance déclare que les chers et bien-amés maires, échevins, conseillers et pairs doivent être dits et réputés nobles et jouir de l'état de noblesse.

Vient aussi dans ce mois de décembre 1516 l'ordonnance célèbre qui, « considérant que la ville d'Angou-« lême est belle, grande, spacieuse, élevée et assise en « haut lieu, doux, à air bénin et tempéré, sain, propre « et très commode pour estude et exercice spirituel, hors « de tout passage et négociations mondaines, séculières; « qu'il est bon de peupler, enrichir et annoblir ladite « cité, érige, crée et établit en icelle colléges, écoles « et université en toutes facultés et sciences. »

Mais ce bon vouloir de François Ier va demeurer sans effet, et ses compatriotes seront réduits à goûter seuls les douceurs de leur bon et plaisant pays, sans qu'aucun docteur et étudiant vienne y chercher les récréations, soulagements et entreténements qui leur étaient promis chez nous, parce que tout cela se trouve fait et ordonné à l'encontre de l'université de Poitiers, qui use de son crédit à la cour pour faire prévaloir ses anciens droits.

Une nouvelle confirmation des priviléges de noblesse, accordée en 1517 « pour le bien, décoration et accroisse-« ment de la cité », donnerait lieu de rechercher comment ces biens et avantages d'une cité peuvent provenir des exemptions et priviléges d'un corps municipal? Le doute sur cette thèse ne paraît pas s'être élevé dans les idées des premières années du 16e siècle; et une confirmation des droits du corps de ville intervient en 1537, sur la supplication de ceux auxquels les gens du roi paraissent contester ces droits.

Au vu de semblables documents, il ne serait peut-être

pas hors de propos de signaler, d'une part, cette position que se fait la royauté, en retenant, à l'aide des agents du fisc, ce qu'elle a consacré par un ministère de grâce et justice; et de s'attrister, d'autre part, de l'état précaire de ces représentants des francs-bourgeois du moyen-âge, recourant à des suppliques pour garder ce qui devait être dès longtemps et irrévocablement acquis.

Il y a, durant tout ce règne de François Ier, un si fréquent échange de courtoisie et de démonstrations affectueuses entre la cour et les compatriotes du monarque, qu'il pourrait bien se faire que nos pères aient oublié qu'ils aliénaient d'antiques et véritables franchises pour rechercher des faveurs passagères.

De cette époque date la fortune de plusieurs familles du pays dans les charges de la cour, près de madame Louise de Savoie. Il est à remarquer aussi que des habitudes de politesse semblent en même temps s'introduire au sein de la cité, dont les clercs et les chroniqueurs sont exercés au métier de courtisans. Mais la défiance pénètre par la même raison dans les esprits, et dès l'avènement du roi Henri II; car, en 1547, la ville craint qu'au moyen du trépas de François 1er, on ne veuille à l'avenir empêcher la jouissance de ce qui a été donné et concédé. Le nouveau souverain, de son côté, « libéralement ému, « dit-il, à la requête des suppliants, » confirme et continue, à grand renfort de mots alors usités, tout ce que l'on peut désirer en fait de franchises et d'exemptions, pour en jouir pleinement et paisiblement de la part de la ville et de ses faubourgs.

Bientôt cependant, et dès l'année 1548, la révolte de grand nombre de communes d'Angoumois au sujet de la gabelle, provoque des mesures de répression, dans les-

quelles la cour ne tient pas grand compte des priviléges récemment ratifiés.

Vers ce même temps, la ville d'Angoulême reçoit un hôte dont les rêveries doivent exercer une bien grande influence sur l'état politique du royaume et de la société tout entière, dès le moment où les évènements tendront à en préparer la réalisation; et l'arrivée de cet homme, à peu près inconnu dans cet instant, mais qui n'est autre que Jean Calvin, doit être notée comme un évènement important, s'il est vrai, ainsi que la tradition en fait foi, que le fugitif, poursuivi comme partisan des nouvelles doctrines professées par un moine d'Allemagne, ait préparé, dans la retraite que lui fournissent notre cité et quelques campagnes voisines, les éléments du livre *de l'Institution chrétienne,* et se soit retiré de là à Genève, en comptant bientôt, parmi la noblesse, la bourgeoisie et les autres habitants du pays, de nombreux sectateurs.

Les résultats des querelles de religion, auxquelles se mêlent des intérêts politiques et de localité, se manifesteront avant peu dans nos murs, où les partis rassembleront leurs gens de guerre sans maîtriser les hommes de désordre et de pillage. Il faut passer par ces jours malheureux, qui livreront nos établissements municipaux, nos édifices sacrés, nos foyers domestiques, nos magistrats, à tous les caprices des factions, à toutes les dévastations que la licence autorise, à toutes les insultes, qui ne sont que des représailles du vainqueur destiné à devenir le vaincu du lendemain.

Il n'y a plus que quelques instants à utiliser avant les évènements qui vont éclater, si nous voulons prendre note des lettres du roi Henri II portant, en 1549, confirmation des priviléges que la ville était menacée de per-

dre à défaut d'un enregistrement à faire dans un délai de rigueur.

Viennent ensuite, par ordre de dates, les lettres de 1559 données pour le même objet sous le règne de François II; l'ordonnance de Charles IX, signée à Cognac en 1565, pour assurer la franchise des foires, discontinuées, dit-on, par l'injure du temps et la nonchalance des maires, échevins, conseillers et pairs; d'autres lettres de Henri III, sous la date de 1582, portant approbation de tout ce qui a été fait en faveur de la cité.

Mais ces souverains, qui font ainsi acte de bon vouloir, ont-ils la force nécessaire pour maintenir la ville en possession des droits énumérés dans leurs lettres patentes? L'histoire répond à cette question en nous montrant les religionnaires en armes, empressés d'occuper les places de guerre pour combattre les troupes royales qui tiennent la campagne; en signalant les coups de main qui livrent aux fureurs des sectaires tout ce qui, dans l'enceinte des cités, fut l'ojet d'une antique vénération, et les revirements de fortune qui appellent tour-à-tour les hommes de l'un et de l'autre parti à la direction, trop souvent impuissante, des affaires municipales; en dénonçant les projets formés par les religionnaires pour subdiviser la France en une sorte de confédération au profit des grands feudataires, qui n'ont pas beaucoup de souci des intérêts des cités; en notant les pactes d'alliance signés par les ligueurs pour constituer un état dans l'état, sous le prétexte de prêter main-forte à la royauté au milieu de ses tentatives, toujours malheureuses et parfois criminelles, qui tendraient à contrebalancer deux pouvoirs rivaux placés en dehors de l'autorité centrale.

Les faits révélés par nos traditions locales viennent à

l'appui de cet imposant témoignage, et montrent nos magistrats livrés à de cruels traitements pour avoir sévi contre les auteurs des profanations et du pillage, et quelques autres tombant victimes du zèle imprudent qui les porte à diriger les attaques de la bourgeoisie contre le gouverneur, fortifié dans le château et entouré de ses gentilshommes.

Là se rencontre aussi le tableau qui retrace la domination souveraine que le duc d'Épernon s'attribue, alors que l'autorité du roi Henri III va s'affaiblissant chaque jour, alors que le Béarnais fait valoir des prétentions qui ont besoin encore d'être confirmées par plus d'une victoire.

On entre ainsi dans cette époque des transactions ménagées entre Henri IV, qui a fait reconnaître ses droits à Ivry et dans les murs de Paris, et les villes qui, pour arborer la bannière royale, demandent le maintien de leurs libertés municipales.

Ce n'est que sous les auspices du duc d'Épernon, qui, lui aussi, a su négocier son traité avec le prétendant, et en l'année 1609, que la ville d'Angoulême obtient la ratification de ses priviléges, « dont les chartes et autres « pièces justificatives ont été, dit-on, tellement égarées « en la ville de Paris, qu'il a été impossible de les re- « tirer, sinon depuis peu de jours qu'elles ont été retrou- « vées. »

Survient bientôt le changement de règne, que la ville d'Angoulême déplore plus que tout autre lieu de France ; et la reine Marie de Médicis, au nom du jeune roi Louis XIII, « voulant que son fils suive l'exemple de ses pré- « décesseurs, et en particulier celui du feu roi Henry-le- « Grand, son très honoré seigneur et père, » fait ex-

pédier, en 1611, des lettres pour faire jouir pleinement et paisiblement le corps de ville de tous ses privi-léges.

Le 20 juillet de cette même année 1611, la signature du greffier en chef du parlement, nommé Du Tillet, et homme du pays d'Angoumois, atteste que les lettres patentes ont été enregistrées en cette cour souveraine.

Il paraît cependant que, malgré tout le zèle qu'un compatriote peut apporter dans l'accomplissement des formalités qui sanctionnent les avantages accordés à ses compatriotes, les guerres et les mouvements arrivés en la province, viennent mettre obstacle à la vérification qui doit avoir lieu dans un délai de rigueur, et qu'un nouvel acte de 1622 devient nécessaire pour donner tout son effet à la bienveillance royale et une pleine jouissance de ses droits à la cité, par suite d'un double enregistrement en la cour des aides et en parlement.

Là se termine la série des titres recueillis par la ville durant près de trois siècles, et en des circonstances si diverses. Mais là commence aussi une ère de rapide décroissance, qui entraînera bientôt la ruine des institutions municipales.

Déjà, dans l'espace de temps qui s'est écoulé depuis la délivrance des lettres de 1611 jusqu'à la ratification de 1622, de notables évènements se sont accomplis et se trouvent préparés dans l'état; et si le maire de la ville d'Angoulême, en octobre 1615, a eu l'honneur insigne de haranguer le jeune roi Louis XIII, allant, accompagné de sa mère et d'un corps d'armée, épouser Anne d'Autriche, c'est au 1er mars 1619 que la cité d'Angoulême sert d'asile à la reine Marie de Médicis, disgraciée et fugitive. Là, au milieu des négociations et

des intrigues qui préparent un traité entre la mère et le fils, commence la fortune de Richelieu, ce terrible dominateur des grands seigneurs du pouvoir municipal et du souverain lui-même.

Dès lors, ce que nous avons à noter marque, dans une égale proportion, la marche progressive du pouvoir absolu et les pas rétrogrades du peu de franchises provinciales et municipales qui restaient à la France.

Aussi, tandis que l'échafaud se rougit du sang de Chalais, de Montmorenci, de Cinq-Mars, afin, dit le ministre, de tenir la haute noblesse en discipline, le célèbre Guiton, maire de La Rochelle, est contraint d'ouvrir les portes de la cité au cardinal généralissime, qui lui annonce qu'il est temps enfin de laisser là les insignes de la dignité municipale et de cesser de faire le souverain.

Ne nous étonnons pas non plus de voir, quelques années plus tard, en 1629, Richelieu ordonner de démanteler toutes villes de l'intérieur, dont le destin est désormais abandonné à sa loi suprême.

Cette même année 1629 est celle où nos provinces se trouvent placées sous l'autorité de ces jeunes maîtres des requêtes, que le premier ministre leur envoie sous le titre fastueux et fort significatif d'*intendants du militaire, justice, police et finances.*

Nourris dans les intrigues de cour et dans les sentiments de dédain et de défiance que l'on a mis à la mode en haut lieu contre l'esprit provincial, ces dignes agents de la centralisation en feront bientôt assez pour appeler sur eux l'attention du souverain distributeur des récompenses et des faveurs, mais aussi pour exciter le mécontentement des sujets du roi, des cours de parlements,

des corps de villes, dépouillés de leurs libertés, de leurs attributions, de leurs immunités anciennes.

Ce sera là un des principaux griefs que la *fronde* exposera dans ses manifestes, sous un nouveau règne et sous une régence, qui élèveront au rang de premier ministre l'Italien appelé à se frayer, par la ruse et par la souplesse, un chemin jusqu'à la suprême autorité que Richelieu occupa de vive force.

Une prise d'armes assez mal combinée de la part des parlements et de quelques grands seigneurs mécontents, et des scènes tour-à-tour héroïques et burlesques qui tendraient à donner une pâle imitation du grand spectacle de la ligue, porteront, pour quelques instants, dans nos murs, que l'on s'empresse de fortifier, plus d'inquiétude que de périls réels. Une certaine énergie se manifeste alors au sein de la bourgeoisie, qui a pris parti pour la cour on ne sait trop pourquoi.

S'il y a parmi nous quelques mécontents qui aient conçu, au milieu de ces évènements sans suite et sans portée politique, l'espoir de voir sortir de là un régime plus favorable aux provinces et aux communes, il faut bien, après le retour du Mazarin et la disgrace de notre duc de La Rochefoucauld, frondeur et amoureux assez maltraité, qu'ils se résignent à subir, suivant les instructions de Colbert, le rétablissement de M. l'intendant, pourvu d'une nouvelle commission extraordinaire qui lui confère toute autorité pour la levée et la répartition des impôts et de la milice, pour les travaux publics et la direction à donner au commerce et à l'industrie, pour l'emploi des deniers patrimoniaux des villes et communautés, pour toutes constructions et réparations des édifices communaux occasionnant une dépense au-dessus de cinquante francs.

Malheur au pays qui, comme notre Angoumois, n'est pas *pays d'États*, car nul pouvoir local, nul organe de l'opinion publique ne se trouvent là pour contredire la volonté de ces agents de la centralisation, qui, selon l'expression de notre Saint-Simon, *n'ont que l'autorité toute nue pour réponse à toutes les demandes.*

Notons cependant les assurances de protection spéciale données vers ce temps à la ville d'Angoulême, qui, en l'année 1650, prépare une entrée vraiment royale au jeune souverain que la reine régente conduit, malgré les troubles, en plusieurs provinces. La belle harangue de M. le maire, arrêtant le carrosse de leurs majestés à la porte du Palet; les visites solennelles du corps de ville à M. le cardinal premier ministre, qui est si satisfait du discours très éloquent que lui adresse aussi M. le maire, qu'il promet de s'intéresser pour la ville près du roi; les présents faits par M. le maire à tous les officiers du roi et de la reine; l'acceptation d'un corps de *cent cinquante* hommes que la ville se charge de lever et d'entretenir à ses frais durant la guerre; la lettre par laquelle le roi, arrivé à Libourne, mande à Messieurs du corps de ville de compter la somme convenue de *deux mille livres* à l'officier chargé de lever ces *cent cinquante* hommes; l'assurance de l'entière satisfaction de Sa Majesté, qui promet de donner aux habitants de la ville des marques de sa bonne volonté dans toutes les occasions, sont au nombre de ces démonstrations que l'on retrouve dans tous les temps, qui n'engagent à rien de part et d'autre, et dont, par conséquent, l'histoire tient peu de compte.

Tout ce qui reste à peu près dans nos annales municipales pour marquer l'époque la plus brillante de Louis XIV, c'est le souvenir des pleins pouvoirs dont se

trouve investi le gouverneur du haut et bas Angoumois, qui est, comme chacun sait, ce duc de Montauzier, gentilhomme du pays fort bien en cour, mais d'une probité si rude, d'une humeur si malencontreuse, qu'on le voit toujours prêt, malgré l'humble soumission de tout ce qui l'entoure, à rompre en visière au ban ainsi qu'à l'arrière-ban de la province, sans plus épargner les gens de la cité. Aussi, sous ce règne, qui, dans des perspectives prises au sommet du pouvoir central et à la cour du grand roi, se montre avec un caractère de splendeur et de magnificence propre à éblouir les contemporains et la postérité, se lasserait-on volontiers à énumérer les atteintes portées à nos libertés municipales par esprit de défiance contre la vieille indépendance féodale et provinciale.

Il faut aussi, dans le même temps, faire la part de la nécessité où la centralisation se trouve de créer des ressources de chaque jour par des édits bursaux portant création d'offices à vendre, afin de remédier au désordre toujours croissant des finances.

Il semble que les hommes d'état, peu inquiets d'attaquer les bases de la société, pour donner plus d'éclat à ses sommités, prennent à tâche de renverser cette puissance municipale, que l'on a justement représentée sous la figure d'un arbre antique, dont les racines traversaient les fondements de la monarchie.

Si Richelieu a déclaré que les maires et échevins ne jouiront plus des exemptions et priviléges de noblesse que pendant l'exercice de leurs charges, c'est de 1692 à 1704 que la vénalité s'étend sur tous les emplois municipaux, depuis celui du maire et des échevins jusqu'à l'emploi dévolu aux valets de ville, trompettes et portiers.

En 1667, il plaît au roi Louis XIV d'ôter à quelques villes le droit qu'elles avaient d'anoblir par l'échevinage. La noblesse est restreinte en faveur du maire tout seul, après trois ans de charge.

En 1679, des lieutenants de police sont revêtus de plusieurs attributions des corps de ville.

En 1692, le roi supprime les maires d'élection, pour en créér de perpétuels, héréditaires à titre d'office.

En 1702, un lieutenant de maire est aussi institué au même titre d'office.

En 1706, on crée un maire alternatif, pour exercer avec les autres officiers déjà en charge.

L'édit de 1707, autorisant les villes à racheter tous ces offices, dévoile le secret de ces expédients des gens de finances qui mettent à l'encan toutes franchises municipales.

Il y a peine d'amende contre les villes qui voudraient user d'aucun autre droit que celui acquis à l'aide de la vénalité.

Dans le même temps, les entraves mises à la gestion, à l'aliénation du patrimoine antique des villes, sont sans nombre.

Il résulte des édits de 1667, 1683, 1687, que les aliénations ne sont permises que dans les cas de peste, pour subvenir aux besoins des troupes, pour les réparations des églises incendiées ou tombant en ruines.

Ces traditions du pouvoir absolu, ces profits du fisc ne seront point abandonnés sous la minorité de Louis XV, dans ces années d'arbitraire et de honteuses dilapidations que l'on nomme *la Régence*.

Notons cependant l'édit de 1717 qui révoque les maires exerçant à titre d'office, et ordonne de procéder à l'élection suivant les anciens usages, dont la ville n'a conservé qu'un bien faible souvenir.

Prenons acte aussi, en cette occasion, d'un discours prononcé par Jean Gervais, lieutenant criminel, honoré des suffrages des électeurs, qui, au moment de son installation comme maire, « salue le soleil naissant, qui « a dissipé les nuages que, dans des temps moins heu- « reux, on avoit vus s'élever autour des priviléges de la « ville. »

Dès l'année 1719, un arrêt du Conseil révoque les dispositions favorables de l'édit des élections. Les offices municipaux sont rétablis en 1722, avec exercice alternatif des charges. En 1733, les maires perpétuels sont réinstitués; mais le droit d'élection renaît en 1738.

Ces changements font naître une querelle entre le gouverneur, qui choisit le maire sur trois candidats élus, et le sénéchal, qui garde une apparence des vieilles franchises, en contribuant à ce choix. Une étrange transaction, signée par les deux puissances rivales, prescrit au candidat sur lequel le gouverneur aura jeté la vue, d'aller porter au sénéchal une lettre de recommandation délivrée par le gouverneur lui-même.

Telles sont les petites querelles qui servent d'aliment aux passions des hommes du pouvoir, ainsi comprimés sous la domination absolue du souverain, qui a pu dire, comme son prédécesseur : *L'état, c'est moi.*

Tels sont les évènements qui absorbent l'attention des gens d'épée et de robe, de la bourgeoisie tout entière, dans l'étroite circonscription de la ville et de sa banlieue.

Cependant un nouvel édit de 1765, portant règlement pour l'administration des villes, est bientôt modifié par tant d'autres actes de pleine puissance, de bon plaisir et de bursalité, que l'on ne sait plus où se prendre pour

noter les vicissitudes du droit municipal sous ce règne de Louis XV, signalé, à juste titre, comme l'une des plus déplorables époques des annales de France.

Que l'on se figure alors, s'il se peut, la situation de cette cité d'Angoulême, déchue de ses antiques franchises, reléguée au troisième rang des villes de l'intérieur du royaume, comprenant moins de neuf cents feux dans ses murs et dans sa banlieue, entassant sa population bourgeoise dans quelques rues, qui ne sont pas moins *tortes* qu'au temps de l'annaliste Corlieu, comptant une douzaine de couvents, tant anciens que modernes, qui occupent une vaste portion du terrain envahi depuis par les habitations particulières et par les édifices publics.

Que l'on mesure de l'œil, sur le plateau, la vaste étendue et les ruines de ces fortifications qui furent l'œuvre successive de l'époque gallo-romaine, des temps mérovingiens, des souverains d'Aquitaine, de la dynastie féodale des Taillefer et des Lusignan, des princes apanagistes du comté et duché d'Angoumois; mais qui ne déploient désormais que la masse inutile de leurs ouvrages avancés, et qui ne montrent que leurs tours vides de munitions et de gens du guet, leurs esplanades où M. le gouverneur vient pourtant, une fois l'an, passer en revue la compagnie d'invalides qui forme sa garde prétorienne et la garnison de la place.

Si nous demandons en quelles mains se trouvent, vers ce temps, l'autorité municipale, et ces droits de commune jurée dont le corps de ville fut au moyen-âge le gardien fidèle, nous ne voyons plus en charges que quelques nouveaux riches, qui, ne sachant que faire de leurs deniers, ont acquis les offices qu'ils ne doivent

exercer et garder qu'à condition de conserver les bonnes grâces de M. le gouverneur, de M. l'intendant, de M. le contrôleur-général des finances, et, pour tout dire enfin, de tous ceux qui dirigent tant bien que mal les intrigues de Versailles et les affaires de l'état en pleine décadence.

Si nous recherchons l'édifice communal où s'assemblaient ces *maizées*, en si bonne renommée d'indépendance et de résolutions énergiques, les vieux habitants du pays ne nous montrent plus, près des anciennes halles, qu'un donjon en ruines qui sert d'asile à quelques prisonniers de guerre, et dont la dernière pierre sera bientôt enlevée.

Si nous prêtons l'oreille à quelques volées bien rares de la cloche de ville, qui donnait autrefois le signal des élections municipales, de l'installation des officiers de la commune, d'une approche de l'ennemi, d'un sinistre public, d'une fête solennelle où chacun devait s'ébattre en jeux et festins, nous nous apercevons qu'elle ne se fait plus entendre que du haut d'un beffroi servant de clocher à l'une de nos paroisses.

Si nous interrogeons aussi les magistrats municipaux, dont la juridiction, au civil comme au criminel, était à peu près sans limites, ils nous diront qu'à partir de l'établissement des présidiaux, vers la fin du 16e siècle, et malgré les réclamations présentées par la ville en la cour de Parlement et par l'organe de Me Estienne Pasquier, son avocat, afin de faire reconnaître des droits de commune existant avant la monarchie elle-même, il n'est sortes d'entraves, de restrictions, qui n'aient été apportées à l'exercice de la justice municipale, aux attributions des officiers de la cité, aux plaids de la bourgeoisie.

Si nous attachons enfin quelque intérêt à l'honneur de cette antique milice bourgeoise, qui défendit si vaillamment ses foyers contre l'étranger, ses libertés contre la féodalité, il est triste de voir que ce ne soit plus qu'autour du feu de Saint-Jean qu'elle vienne faire montre de son ardeur guerrière et de la rouille héréditaire de ses mousquetons; que M. le maire lui-même n'ait plus que cette unique occasion de se souvenir, la pertuisane au poing, qu'il compte au nombre de ses titres celui de capitaine de la ville.

Quant aux clefs, dont cet homme d'épée autant que de robe, est constitué le gardien, si l'on prend soin parfois de les dorer pour les présenter à quelque prince de passage, il faut bien convenir aussi qu'elles ne sont plus que l'inutile symbole de la garde et sûreté d'une ville ouverte de jour et de nuit à tout venant, depuis l'abaissement de ses remparts et la destruction de ses portes et fermetures.

Mais c'est dans cette situation que la ville et cité d'Angoulême attend, comme la nation entière, le moment de crise, l'époque d'affranchissement, l'ère de régénération annoncée par plus d'un évènement, par plus d'un prophète.

Advient alors le roi Louis XVI, qui, dès la première année d'un règne commencé sous les plus heureux auspices et si malheureusement terminé, ordonne la vérification des priviléges municipaux, et dispense les villes des droits à percevoir par le fisc à l'occasion de cette formalité.

Or, ce n'est là, comme chacun sait, qu'un premier pas vers le régime nouveau que l'édit de 1787 doit introduire dans l'administration intérieure du royaume.

Dès ce moment, nous assistons à la réunion des assemblées provinciales, convoquées pour procéder aux élections des membres du Conseil et de l'administration, tandis que l'ancien corps de ville subsiste à côté de cette autorité nouvelle.

Bientôt viendra le jour où le roi, par lettres patentes du 24 janvier 1789, exprimera la volonté de faire tenir les états libres et généraux de son royaume et donnera par là le signal de la révolution, qui renversera, par la base comme par le sommet, le vieil édifice social.

Nous avons dit ailleurs comment la ville d'Angoulême répondait, en ses assemblées de mars 1789, à cette convocation du corps de ville, des corporations d'arts et métiers, des compagnies de judicature, des hommes appartenant à toutes classes, à toutes professions, appelés à faire entendre des doléances, émettre des vœux, proposer des réformes sur toutes matières de gouvernement, sur toutes branches de l'administration locale; quelle part elle prenait ainsi à l'immense mouvement dont le contre-coup se fait encore sentir aujourd'hui.

Mais à cette époque s'ouvrent une série de faits, une suite d'actes, un ordre d'idées dont la recherche et l'étude ne rentrent plus dans le cadre que nous avons essayé de tracer. Et nous devons nous arrêter sur les limites qui séparent le passé, immense et précieux objet de notre attention, des intérêts présents, qui ne sont pas de notre domaine.

Que si, de ce site intermédiaire, nous jetons, en ce moment, un dernier regard sur la route où nous venons de placer quelques jalons de reconnaissance; si, à partir des premiers siècles de la civilisation, à l'aide de quelques stations devant les monuments des époques gallo-

romaines, en passant ensuite à travers le moyen-âge, nous avons pu rencontrer des évènements, des essais portant le germe de nos institutions modernes; si, appelant à notre aide les données plus certaines et plus précises qui étaient à recueillir dans des actes d'une date plus récente, il nous a été donné de recueillir les traditions transmises par des générations dont nous sommes les successeurs directs, il semble qu'il y ait eu là plus d'une occasion de faire d'utiles observations, de dérouler des pages de nos annales, qui ne sont pas encore par trop vieillies, de montrer que notre modeste localité a aussi ses titres, ses hommes, ses œuvres, à produire dans l'histoire de l'humanité et de la civilisation.

Et puis, quand les temps de décadence viennent à passer, pourquoi ne pas présenter également des arguments de fait ainsi que de droit, dans la grande question qu'il n'est pas hors de propos de poser en ce moment, et qui est celle de savoir si le pouvoir municipal peut s'anéantir sans qu'il y ait péril pour le corps social?

Tel est, Messieurs, le programme de l'étude locale que nous avons essayé de soumettre à la Société qui reprend le cours de ses séances; et si votre bienveillance accueille favorablement cet exposé, elle nous donnera le courage nécessaire pour mener à fin l'œuvre patriotique dont les éléments sont dans les archives de la cité, dans les ouvrages de Corlieu, de La Charlonye, du pair de ville Sanson, de Vigier de La Pile, du laborieux Desbrandes, et dans les autres documents que le pays daignera peut-être nous fournir, s'il juge convenable de venir en aide à la Société archéologique et historique de la Charente, dans des travaux dont la science et les libertés publiques feront peut-être leur profit.

Charles Chancel.

LES VALOIS

AU

CHATEAU DE COGNAC.

(Notice lue à la Séance du 5 Janvier 1850.)

Messieurs,

Au moment où d'aveugles passions voudraient effacer les traditions de l'histoire, briser jusqu'aux liens les plus sacrés de la famille, et nous ramener à la barbarie par je ne sais quel niveau politique, qui ferait de la force matérielle un principe social, vous avez pensé qu'il serait important de travailler à la reconstruction de nos annales, à la réunion des précieux débris du passé, qui sera toujours la meilleure leçon de l'avenir. Qu'il me soit permis, à moi le dernier venu dans les rangs de votre Compagnie, d'apporter à l'œuvre que vous avez entreprise l'humble tribut de mes recherches.

Si notre Angoumois ne peut pas avoir, comme d'autres

provinces, la prétention de fournir tous les éléments nécessaires à une histoire nationale, nous ne devons pas moins nous attacher à faire revivre les faits dont nos ancêtres furent les témoins. Par là nous rappellerons nos compatriotes au pieux amour de la terre natale ; car, en dépit de l'unité politique, de cette dévorante centralisation qui voudrait absorber tous les patriotismes, la patrie est encore un peu où Dieu nous fit naître.

Trois puissantes familles régnèrent longtemps sur les bords de la Charente : les Taillefer et les Lusignan y vécurent de toute la réalité de la puissance féodale ; celle des Valois-Angoulême vint y attendre que la fortune de la France lui apportât une couronne. C'est surtout de cette dernière que je m'occuperai, en rattachant à Cognac les principaux faits, sans avoir cependant la prétention de vous offrir un travail complet.

La ville de Cognac, comme Angoulême, a une véritable importance historique dans les temps féodaux. Elle eut de bonne heure de puissants seigneurs qui se mêlèrent à tous les bruits que faisaient les dynasties féodales ; au 11e siècle, Bardon, l'un d'eux, qui condamnait tout meurtrier à être enterré vivant sur le cadavre de sa victime, vit son alliance recherchée par les plus grandes familles des provinces voisines. Adhémar III, vicomte de Limoges, lui donna en mariage sa fille Emma, qui, si nous en croyons les chroniques manuscrites de Limoges, fut la cause de sanglantes discordes. Elle quitta le manoir de Cognac pour passer dans la couche du duc d'Aquitaine, et se fit ensuite enlever par Guillaume Taillefer, comte d'Angoulême. Peut-être pourrait-on expliquer par cette circonstance l'acharnement avec lequel le seigneur de Cognac combattit en faveur d'Aymar, son voisin, sei-

gneur d'Archiac, les prétentions du comte d'Angoulême, qui voulait faire reconnaître sa suzeraineté dans les champs de la Saintonge. Cette guerre, dont les détails nous sont peu connus, mais qui fut longue et acharnée, n'affaiblit point la puissance de Bardon. Nous trouvons Ithier, son successeur, aux premiers rangs de la féodalité saintongeoise, consacrant une partie de sa fortune à fonder l'abbaye de La Frenade, située sur les bords du Né, au milieu de vastes forêts aujourd'hui devenues des champs fertiles. Ce puissant seigneur signa, en mourant, une charte par laquelle il donna aux pauvres vingt sous de rente, à prendre sur le port au sel de Cognac. Cette donation nous apprend que Cognac, à cette époque, était l'entrepôt des marais salants, et qu'on venait de fort loin y acheter le sel que la navigation ne pouvait encore transporter jusqu'à Angoulême (1).

La ville de Cognac, devenue plus tard l'apanage de la dynastie des Lusignan, prit bientôt un aspect tout militaire; elle eut sa ceinture de remparts, ses tours crénelées et ses portes à pont-levis. Les comtes d'Angoulême s'y plaisaient, parce qu'ils y trouvaient de belles eaux pour la pêche et de vastes forêts pour la chasse. C'était d'ailleurs le centre de leur administration, qui rayonnait facilement sur leurs grandes terres de Châteauneuf, de Bouteville, de Merpins l'antique *Condate*, de Jarnac et d'Archiac. Une autre raison leur faisait aimer cette localité, où devait être le berceau d'un de nos plus grands rois. La féodalité, réveillée souvent par le bruit des communes, aimait peu le séjour des villes bourgeoises. Angoulême avait peut-être ses élans de liberté; Cognac, au

(1) La porte qui conduisait au port s'appelait *Porte-Salinière*.

contraire, dont toute l'enceinte reconnaissait les droits de Châtellenie, ne comptait guère qu'une population d'artisans toute façonnée à l'obéissance.

En même temps qu'Angoulême élargissait l'enceinte de ses murailles, étreignait dans sa ceinture de pierres toute sa pittoresque colline, sous l'administration de Hugues de Lusignan et sous celle de sa veuve, Cognac voulut aussi devenir une place de guerre. Guy de Lusignan, un de ses seigneurs, faisait construire la partie des remparts qui s'étendait de la porte de Saint-Martin à la rivière, ainsi que les deux tours rondes encore placées à la tête du pont, garnies de créneaux et de machicoulis qui leur donnent l'aspect de deux couronnes murales, en conservant à cette partie de la ville la sombre couleur des temps féodaux.

Guy de Lusignan ne fut pas seulement occupé des soins de sa châtellenie. En Angleterre, les barons révoltés arrachaient la grande charte aux Plantagenets. Le seigneur de Cognac leva des hommes sur ses terres et alla défendre Henri III. Après une grande bataille, où les com munes firent le roi prisonnier, il revint à Cognac, et continua ses travaux de fortifications jusqu'en 1280 (1). Dans ses dernières années, dominé par les idées religieuses, qui, heureusement pour le peuple, inclinaient si souvent à la pénitence le front des grands vassaux, Guy fit construire le couvent des Cordeliers, où il fut enterré en habit de moine, devant le grand autel, en 1288. Le temple des protestants s'élève aujourd'hui sur une partie des fondements de l'édifice catholique, et l'on ne sait plus la place de la tombe de celui qui avait légué son

(1) De profonds fossés défendaient l'approche des remparts de Cognac.

héritage à Hugues-le-Brun de Lusignan, comte d'Angoulême, à condition qu'il irait à la croisade contre les Turcs, et doterait les filles pauvres de ses terres. Les hommes de la féodalité eurent leurs crimes, mais le plus souvent ils les expièrent devant Dieu par la pénitence, devant les peuples par des bienfaits. Tout ne fut pas despotisme dans leurs œuvres. De leurs institutions et de leurs monuments, il resta quelque chose dont les époques postérieures firent leur gloire ou leur profit. Des remparts élevés par Guy de Lusignan, on aime encore à voir la tour contre laquelle l'armée du prince de Condé dirigea ses principales attaques lors du siége de la ville, en 1651. La bourgeoisie, qui ne voulait plus des grands vassaux pour maîtres, combattit avec courage derrière les murailles des Lusignan ; le lendemain de sa victoire, elle plaça au front de la vieille tour les armoiries de son chef, qui, en repoussant le prince de Condé et les frondeurs, ces brouillons révolutionnaires de l'époque, servit autant les intérêts de la liberté que ceux de la royauté (1).

Lorsque le comté d'Angoulême fut réuni au domaine royal (1307), Philippe-le-Bel laissa le château et la ville de Cognac à Béatrix, veuve du dernier comte, avec le droit de chasser, aux bêtes noires seulement, dans les forêts voisines dont la ville était entourée. Pendant le voyage que fit ce prince en Angoumois, il put voir, du haut des tours du château de Cognac, d'autres biens que convoitait son ambition : la commanderie de Bouthiers et

---

(1) Château-Chenel, dont on voit les armes au sommet de la tour de Lusignan, se distingua surtout au siége de cette ville.

celle de Château-Bernard, qui relevaient du grand prieuré d'Aquitaine.

Pendant la guerre de Cent-Ans, guerre où la France pleura sur tant de ruines, mais où elle apprit à se faire nation par l'élan de son patriotisme, la ville et le château de Cognac furent souvent occupés par les Anglais. Le héros de Crécy, qui, heureusement, n'avait plus la force de tenir une épée, en partit pour aller ruiner Limoges, qui s'était tourné aux Français. Quelques jours après, les habitants le virent revenir mourant et impatient d'aller chercher une tombe en Angleterre. Son départ dut être un jour de fête pour Cognac, qui avait de puissants motifs pour rester fidèle à la royauté française; Charles d'Espagne lui avait donné sa charte communale en 1352. Cependant cette ville reçut encore dans ses murs quelques bandes anglo-gasconnes; mais après la mort du prince de Galles, Jean, duc de Berry, les en chassa le 1er juin 1375.

Après que le favori du roi Jean-le-Bon fut tombé sous le poignard des assassins du roi de Navarre, la ville aimée des Lusignan eut bientôt de nouveaux maîtres; cédée, avec le comté d'Angoulême, à Louis d'Orléans, frère de Charles VI, elle devint le séjour de cette noble famille, qui eut sa grande part dans les malheurs de la France. Un seul établissement se rapporte à cette époque, c'est l'aumônerie de Saint-Jacques, fondée en 1407 par Louis d'Orléans, et dont l'église a été rendue, depuis quelques années, au culte catholique. Au milieu de la dépravation générale de ce siècle appelé le *tombeau des mœurs*, il y eut place dans notre pays pour une pensée toute chrétienne.

Jean d'Orléans, pourvu du comté d'Angoulême après la mort de son père, vint à Cognac oublier les malheurs

de sa famille et sa longue captivité en Angleterre, où il paya la défaite de la France à Azincourt. Ce prince, qui laissa à l'Angoumois l'exemple de toutes les vertus, préférait au séjour de sa capitale ses belles châtellenies de Bouteville, de Châteauneuf, de Merpins et de Cognac. Sa piété y était plus recueillie, sa mélancolie plus rêveuse et sa solitude plus facile. Secondé dans ses bonnes œuvres par sa femme, Marguerite de Rohan, « *avec laquelle il ne faisoit qu'une table et un lict, si non que l'un d'eux fût malade, ou pour aultre grand empeschement,* » il releva les ruines de ses châteaux, acheta la seigneurie de Bourg-Charente, et éleva sur cette belle colline, où la vue se repose si agréablement sur les riantes prairies, un château à la place de celui qu'avaient détruit les habitants de Cognac, après en avoir chassé les Anglais.

L'ancienne demeure des Lusignan à Cognac, fit place à de nouvelles constructions, continuées par Charles d'Orléans, par Louise de Savoie et par François 1er. Mais la petite cour des Valois n'y eut pas encore de fêtes splendides, quoique fréquentée par tout ce qu'il y avait d'hommes illustres dans la province, tels que Robert de Montbron, de l'ancienne maison de Montbron, que Brantôme appelle l'une des premières baronnies d'Angoumois ; Pierre Bouchard, abbé de La Couronne ; Foulques de La Rochefoucauld et de Marthon ; Milles de Thouars, seigneur de Chabanais ; Guy de Mareuil et de Villebois, Volvire de Ruffec, François de Montbron, Tizon d'Argence et Renaud-Chabot, qui tous n'avaient pas laissé ternir la gloire de la chevalerie française dans les dernières luttes contre l'Anglais. Renaud-Chabot, l'un d'eux, qui faisait alors construire le magnifique château

de Jarnac, dont il ne nous reste plus que le dessin de Pierre Chatillon, recevait du bon comte Jean, son suzerain, une leçon de modération. Un jour qu'il se trouvait au château de Cognac, outrageant du geste et de la parole un des serviteurs de la petite cour. « *Gardez-vous, lui cria Jean-le-Bon, d'offenser mon compagnon; car sans lui, j'aurois souvent jeûné dans ma prison d'Angleterre, où il me nourrissoit souvent de l'argent qu'il gagnoit de son métier de tailleur !* » Ce qui restait de l'orgueil féodal s'humiliait devant les vertus de cet homme si religieux, qu'il donnait à tous l'exemple de la piété la plus sincère; si bon pour le pauvre peuple, qu'il condamna à la prison et à la restitution un gentilhomme qui avait battu et ruiné un homme de ses terres.

Je n'entreprendrai pas de raconter tout ce qu'il y eut de saint et de sublime dans la vie du comte Jean, qu'on rencontrait si souvent à pied, distribuant des aumônes sur les chemins conduisant à ses châteaux; l'auteur de son histoire, dont la Société archéologique a ordonné l'impression pour l'édification de notre époque si peu religieuse, vous en dira plus que moi. Nul alors ne s'étonnera qu'on l'ait regardé comme un saint, car la religion a ce privilége d'élever l'homme jusqu'à Dieu, en sanctifiant ses bonnes œuvres. L'admiration publique fut si grande pour notre comte, que l'on alla même jusqu'à croire qu'il lisait dans l'avenir. N'y a-t-il pas en effet des moments où l'âme humaine, plongée dans les divines contemplations, s'illumine d'un rayon surnaturel qui lui découvre un côté de ses destinées? Pourquoi la vertu n'aurait-elle pas sa prescience comme le génie?

Jean-le-Bon mourut à Cognac en 1467. Angoulême lui fournit une tombe, dont nous marquerons au moins la

place pour apprendre aux profanateurs de nos églises, que, si dans les temps de révolutions les passions mauvaises ne reculent pas devant les plus odieux sacriléges, la postérité se charge toujours de l'expiation des crimes passés, de la réhabilitation des saintes mémoires.

Marguerite de Rohan continua d'habiter le château de Cognac, après la mort du comte Jean. Elle y mourut en 1497, consolée à peine de la perte qu'elle avait faite, triste encore de la mort de son fils Charles d'Orléans, mais heureuse d'avoir vu naître deux enfants qui devaient faire briller d'un si vif éclat la maison des Valois : Marguerite, si bien appelée Marguerite d'Angoulême, et François Ier, que nous voudrions appeler François de Cognac. Elle eut aussi une tombe dans notre cathédrale. Son fils Charles d'Orléans, qui n'avait que neuf ans à la mort de son père, grandit sous sa tutelle, et fut aidé des conseils du seigneur de La Rochefoucauld. Bientôt la cour des Valois au château de Cognac, de simple et modeste qu'elle avait été sous le dernier comte et sous la tutelle de Marguerite de Rohan, devint fastueuse et souvent désordonnée, surtout après que Louise de Savoie y eut introduit le goût du luxe et des plaisirs. Il est probable que la plus grande partie de ce qui reste de cet édifice, auquel se rattachent de si beaux souvenirs, appartient à cette époque, et que ce fut à l'instigation de Louise de Savoie, dont le douaire de 3,000 écus était en partie assigné sur les terres de la châtellenie, que disparurent les derniers vestiges de l'ancien château des Lusignan. Une large porte s'ouvrit sur la façade, du côté de la rivière, à laquelle on descendait par un magnifique escalier (1). On

(1) Ancien plan du château de Cognac.

y distingue encore, des deux côtés, deux médaillons en relief, dont l'un peut bien être l'effigie de Marguerite de Valois et l'autre celle de François 1er. Vis-à-vis la façade intérieure, donnant sur une vaste cour, on voit encore une élégante chapelle dans le goût de la renaissance, destinée seulement aux habitants du château, et au-dessus de la porte d'entrée, éclairée par une large croisée, une tribune où se plaçaient la famille des Valois et leur suite. Un des membres de notre Société, si zélé à la recherche de l'histoire de notre pays, si savant dans l'appréciation de nos annales, nous a fait connaître ce qu'il y avait de luxe et d'élégance dans les ornements de ce petit temple chrétien : ce rétable de la renaissance, de faïence vernie, représentant la nativité de la Sainte-Vierge, et à côté les écussons armoriés d'Orléans et de Savoie, et de plus trois camaïeux, dont l'un est une visitation, l'autre un saint François, patron du roi chevalier. On reconnaît dans ces ornements, si heureusement conservés, le bon goût de Louise de Savoie. La tendresse de la mère se symbolisait dans ces œuvres de l'art, consacrées à sa fille et à son fils. Heureuse la France, si Louise de Savoie avait toujours eu pour sa patrie d'adoption, l'amour qu'elle eut pour deux berceaux pendant les premières années de son veuvage !

Le château de Cognac, sous Jean-le-Bon, avait été le rendez-vous des chevaliers de l'époque, qui s'y racontaient les batailles gagnées sur l'Anglais. Sous Charles d'Orléans, ce fut le rendez-vous des hommes de lettres, race légère et romanesque, qui mêla la civilisation à la chevalerie. On y distinguait le savant Jean de Saint-Gelais, pour lequel le comte d'Angoulême fut toujours « un bon seigneur, nourrisseur, bienfaicteur et maistre ; »

Octavien de Saint-Gelais, si célèbre de son temps, que, selon Marot, « il rend Cognac éternel. » Cet homme de lettres contribua par ses poésies à égayer la cour de Louise de Savoie; aussi, quand le moment est trop tôt venu pour lui de regretter le monde et les plaisirs, s'écrie-t-il avec tristesse :

Adieu, vous dis, nobles et plaisans lieux,
Où j'ai passé ma jeunesse première !
Ores vous perds ; car je suis venu vieux.
Age a reçu de moi rente plénière.
Adieu Coignac, le second paradis,
Chasteau assis, sur fleuve de Charente,
Où tant de fois me suis trouvé jadis.
Quant à part moy, me souviens et ramente
Biens et soulas que j'avois à loisir,
J'en ai un deuil qui passe tout plaisir !

Il y a plus que de la poésie dans ces regrets, il y a tout l'amour du pays.

Charles d'Orléans mourut à Châteauneuf le 1er janvier 1496; son corps fut déposé dans la cathédrale d'Angoulême, à côté de son père, et son cœur aux Célestins de Paris, qui avaient reçu celui de son aïeul par les soins de la belle et malheureuse Valentine de Milan. Louise de Savoie, alors âgée de dix-huit ans, administra le comté d'Angoulême au nom de son fils, qui n'avait que quinze mois et dix-huit jours. Elle continua d'habiter de préférence aux autres résidences le château de Cognac, où étaient morts les deux aînés des Valois-Angoulême. Son goût pour les plaisirs, sa passion pour le luxe en eurent bientôt fait une cour brillante, fréquentée par les principaux seigneurs d'Angoumois et de Saintonge, et par tous les grands feudataires, ambitieux de plaire à la jeune veuve,

qui, trop fière de sa beauté, trop ardente dans ses haines, laissa trop de son sang et de ses passions dans les veines des Valois.

Au temps de Louise de Savoie, Cognac eut de belles fêtes, des rendez-vous d'amour, des joutes littéraires dont les Saint-Gelais faisaient les frais en ne rimant que pour les dames, et des passe-d'armes où figuraient Louis de Sansac, né dans les dépendances du château, les La Rochefoucauld et les Jarnac, qui se préparaient, avec le jeune comte d'Angoulême, aux batailles des géants. Il est à regretter qu'il ne se soit pas trouvé dans cette joyeuse cour un chroniqueur, indiscret comme Brantôme ou curieux comme Froissart, pour nous faire connaître, avec les aventures galantes, tous les évènements qui fourniraient à l'historien de notre pays le tableau animé des mœurs féodales des derniers jours du 15e siècle. Et cependant, qui pourrait aujourd'hui parcourir les vastes salles voûtées du château de Cognac, visiter la petite église, qui n'a plus de chants religieux, plus de culte que celui des souvenirs, sans songer à cette famille des Valois, qui attend un trône pour mourir ensuite sous un poignard? Qui ne se croirait pas le confident des rêves ambitieux de la jeune veuve qui veut être aimée de Charles de Bourbon? Qui ne se croirait le témoin des jeux de deux enfants : de Marguerite d'Angoulême, si gracieuse, si intelligente, qu'elle laisse deviner, dès ses premiers jours, que la dixième muse rêvera toute sa vie de poésie, d'amour et de religion; de François Ier, qui promet déjà le héros de Marignan?

Si la France monarchique n'a pas su conserver, comme monument historique, le berceau d'un de ses

plus grands rois, l'historien se plaît à dire que les habitants de Cognac n'y ont exercé aucun acte de vandalisme. Ils n'ont brisé ni les médaillons en pierre, ni l'écusson de Jean-le-Bon, ni la salamandre de François Ier. C'est bien assez pour notre époque que quelques ignorants, amis d'une égalité impossible, aient effacé au château de Chalais les armoiries des Talleyrand, et cette devise qui, la plus haute expression de l'indépendance féodale, devrait être aussi celle de l'indépendance républicaine : *Ré qué Diou*, rien que Dieu.

La veuve de Charles d'Orléans nous a laissé un Journal, que l'histoire voudrait plus complet, mais qui, rapproché de faits racontés ailleurs, est un ouvrage précieux pour notre pays. Elle nous apprend en ces termes la naissance de son fils : « François, par la grâce de « Dieu, roi de France, et mon César pacifique, print « la première expérience de lumière mondaine à Con- « gnac, environ dix heures après midi, le douzième « jour de septembre 1497. » C'est le seul renseignement que nous fournisse cette mère, plus fière de la gloire du roi qu'elle n'avait peut-être été heureuse des joies de sa maternité. Une tradition locale a suppléé au laconisme de l'annaliste. On raconte que Louise de Savoie, revenant de se promener dans le parc par une des tièdes soirées de septembre, fut surprise par les premières douleurs, et qu'elle accoucha sous un arbre. Si cette circonstance est vraie, le journal que nous citons n'a été écrit que comme souvenir d'un passé éloigné ; alors la mère, occupée des grands évènements du règne de son fils, a bien pu négliger les circonstances de sa naissance. On désigne aussi à Cognac une maison où le prince aurait été nourri. La salamandre s'y roule encore

sur la pierre du portail; et, à une époque sans doute bien postérieure, un peintre, qui n'avait pas étudié sous Léonard de Vincy, a représenté sur une cheminée le jeune comte d'Angoulême prenant le sein de sa nourrice.

Louise de Savoie continua d'habiter le château de Cognac, après que ses deux enfants eurent été appelés à la cour de Louis XII. Ne prévoyant pas alors que son fils aurait pour héritage la plus belle couronne du monde, elle dirigeait avec soin l'administration de sa fortune, visitait souvent ses terres, et suivait les chasses dans les forêts qui bordaient les deux rives de la Charente. Un des sentiers s'appelle encore le *chemin de la reine*, soit que la veuve de Charles d'Orléans y passât en allant prier à une petite chapelle située à l'angle formé par la route de Segonzac et par celle de Clermont à Saintes, soit que François I[er] ait suivi le même sentier quand il vint visiter sa ville natale avec Claude de France (1).

La comtesse-mère, pendant son séjour à Amboise, nécessité par les fiançailles de François I[er] avec Claude de France, confirma, par lettres patentes de 1507, « à ses chers et bien amés bourgeois, manants et habitants de sa ville de Congnac, » les priviléges octroyés par Charles d'Espagne, portant que cette ville aurait un corps municipal composé de douze conseillers et de douze échevins (2). De retour à Cognac en 1513, toute

(1) Cette petite chapelle, qui n'existe plus, servit pendant un certain temps au logement de quelques lépreux. On l'appelait la *Maladrerie*. Elle fut l'objet des pieuses munificences de Jean-le-Bon.

(2) M. Émile Albert, avocat à Cognac et membre de la Société archéologique d'Angoulême, s'occupe de recueillir les noms de tous les conseillers et échevins depuis la charte de 1352.

préoccupée des graves évènements de l'époque, du résultat de ces batailles qui mettaient la France aux prises avec l'Europe, elle apprit, le 23 août, que M. de Longueville et autres grands capitaines avaient été faits prisonniers *à la journée des éperons*, où Bayard sauva l'honneur de la noblesse française. Le 29 du même mois, elle reçut la nouvelle que Thérouanne venait de se rendre aux Anglais. Le 3 septembre, une belle fête l'attendait au château de Barbezieux, chez le sieur de La Rochefoucauld qui avait eu l'honneur d'être le parrain de François Ier; mais elle ne put s'y rendre. « Le 3 « septembre, qui fut un samedi, de nuict, je feus griesvement malade de colique à Congnac; et pour ce fut « rompu mon voyage, car je devais aller à Barbezieux « tenir l'enfant de La Rochefoucauld. » Cette illustre maison fut une des plus dévouées au service de la France et de son roi. François, premier du nom, se distingua en défendant Toulouse contre les impériaux, pendant l'invasion de la Provence et du Languedoc; il en fut récompensé par François 1er, qui le nomma chambellan, et érigea en comté la baronnie de La Rochefoucauld, en 1515.

Louise de Savoie préférait au château d'Amboise le château de Cognac et les bords de la Charente, où elle n'avait pas à subir l'humeur capricieuse et hautaine d'Anne de Bretagne, qui aurait voulu pour sa fille un autre époux que le comte d'Angoulême. D'ailleurs la cour de Louis XII eut peu de fêtes en l'année 1513; la France venait de perdre le Milanais et la Navarre, ses frontières étaient envahies, les Suisses campaient devant Dijon. Le 29 septembre de la même année, Louise reçut la triste nouvelle de l'occupation de Tournay par

les Anglais; mais quelques jours après, « en reve-« nant de vêpres de Saint-Léger de Congnac, je entrai « en mon parc, et près du Dédalus, la poste m'apporta « une nouvelle fort bonne du camp de Picardie. » La partie du parc, appelée le Dédalus ou le Labyrinthe, touchait aux murailles du château, et couvrait le terrain occupé aujourd'hui par le magnifique jardin de M. Otard, où se trouvent encore de frais ombrages, de délicieux bosquets (1).

Louise de Savoie avait alors près d'elle Charles III, duc d'Alençon, qui avait épousé sa fille, Marguerite d'Angoulême, en 1509, et qui était bien aise de vivre à Cognac, où la présence de sa belle-mère le protégeait contre les dédains de la jeune femme. Marguerite, en effet, comme si elle avait prévu qu'il contribuerait à la mauvaise fortune de son bien-aimé frère et seigneur, ne put jamais aimer le duc d'Alençon. Ce fut peut-être dans un de ces moments où elle regrettait les rêves de ses beaux jours, qu'elle écrivit ce conte des *Deux filles*, dont l'une aurait bien changé *son veau en un très plaisant oiseau*. Un accident que nous fait connaître le journal de sa mère, faillit rompre les liens que maudissait notre *dixième* muse : « Le trentième jour de décem-« bre, en venant de disner à Boutiers, près de Congnac, « je fus bien marrie, car M. d'Alençon cheut de che-« val et se rompit le bras, et le lendemain mon fils « arriva en poste. »

Le comte d'Angoulême venait de la cour d'Amboise, heureux de revoir l'Angoumois et de dire à sa mère

(1) Ancien plan du château.

tout ce qu'il avait à souffrir des dédains d'Anne de Bretagne. Louise de Savoie n'aimait pas la reine, et ne voyait en elle qu'une rivale capricieuse. On peut en juger par le laconisme de ces paroles, écrites sur son journal à la nouvelle de la mort de la femme de Louis XII : « Le mardi 9 janvier 1514, après disner, mon fils et « moy en eusmes advis. » François Ier passa quelque temps avec elle en Angoumois, l'accompagnant dans ses voyages, comme le varlet d'un manoir suivrait sa châtelaine. Le 11 janvier, elle se rendit avec lui à Angoulême : « Je partis, dit-elle, de Congnac pour aller « à Angoulême et aller coucher à Jarnac ; et mon fils, « démontrant l'amour qu'il avoit en moy, voulut aller à « pied et me tenir compagnie. »

La même année, Cognac eut un beau jour de fête, et le château, un souvenir de plus pour l'histoire de l'Angoumois. Le jeune comte d'Angoulême voulut revoir son berceau, après son mariage avec Claude de France. Le peuple, heureux de penser qu'il l'aurait pour roi, voulut le recevoir à la *porte Angoumoisine* (1). La duchesse d'Alençon, qui aimait tant son frère, assista à cette réception, que sa mère a ainsi mentionnée dans son journal : « Mon fils, à trois heures après midi, fit « son entrée à Congnac. Je demeuray au château avec « M. d'Alençon, qui avait le bras rompu : ma fille « Marguerite et ma sœur de Taillebourg, à présent « duchesse de Valois, descendirent en ville pour voir « l'entrée. »

François Ier ne passa que quelques jours au château

---

(1) Cette porte a été abattue depuis quelques années.

de Cognac, où Marguerite souriait à sa bonne fortune, en égayant peut-être les dames de la cour du récit des aventures du *curé de Cherves* et du *cordelier*, et de tant d'autres joyeuses nouvelles, qui prouvent qu'à cette époque la société féodale ne prévoyait pas quels changements la réforme allait porter dans ses rangs. D'ailleurs, c'est une des fatalités de la France de dormir sur les volcans politiques, de se laisser surprendre par les révolutions. Louise de Savoie, après le départ de son fils pour Amboise, continua d'habiter le château de Cognac. Nous l'y retrouvons, quelque temps après, malade, peut-être malheureuse de n'avoir pu faire accepter sa main au connétable de Bourbon, et d'apprendre que le traité de Londres allait faire passer Marie d'Angleterre dans le lit de Louis XII, et ravir peut-être une couronne au comte d'Angoulême. Elle cherchait à se distraire de ses soucis d'amour et d'ambition en visitant ses terres, les manoirs des principaux seigneurs et les riches abbayes. « Ce jour, 16 juillet 1514, en Angou-
« mois, je fus griesvement malade, et contrainte de
« descendre de ma litière pour me chauffer en une pe-
« tite maison, sur le grand chemin, en allant de Nan-
« teuil à Charroux, en la terre de M. de Paulegon. »
La tradition locale indique peut-être encore l'humble foyer où vint s'asseoir la mère d'un de nos plus grands rois.

La mort de Louis XII avait légué au comte d'Angoulême cette couronne de France, qui devait briller d'une auréole de gloire sur son front, pour se ternir ensuite sur celui de ses tristes successeurs. François, dans sa haute fortune, n'oublia alors ni sa mère ni le pays natal. En considération de l'ancienneté du comté

d'Angoulême, « et de ce qu'il estoit situé aux extré-« mités du royaume, en bon et fertile pays, orné d'une « église cathédrale, » il l'érigea en duché-pairie (1), qu'il donna ensuite à Louise de Savoie, sauf le droit de garde de l'église cathédrale et des autres églises de fondation royale. Lorsque la journée de Marignan l'eut mis au premier rang des princes de son temps; lorsque sa cour se fut peuplée des plus grands seigneurs de France et d'Italie, des femmes les plus ambitieuses de son amour, il conserva pour l'Angoumois le même attachement, le même intérêt. En donnant à la capitale du duché le privilége d'une université, il se plaît à décrire cette terre où fut son berceau, « belle, grande et « spacieuse cité d'Angoulesme, élevée et assise en haut « lieu.... garnie de bois, campaigne, rivière et ruis-« seaux prochains, environnés de toutes parts de bons, « doux et plaisans pays. » Les rois de France, en octroyant des libertés à nos villes, à nos provinces, savaient flatter l'amour-propre des populations.

Après le traité de Noyon, qui semblait lui promettre en Charles-Quint un allié fidèle, François Ier revint visiter le château de ses ancêtres : « Mon fils et moy, « dit encore sa mère, partismes de Blois pour aller à « Congnac, le 10 décembre 1517. » La même année où il avait brigué la couronne impériale, nous le retrouvons en Angoumois, « qu'il vouloit élever en « force triomphante. Peut-être y était-il conduit par le « désir de cacher à la cour les regrets de son ambition « trompée, et à son rival les projets qu'il méditait? »

(1) Lettres patentes de Compiègne, février 1515.

« Dimanche, 19 février de l'an 1519, mon fils, mes « filles et moy entrasmes dans Congnac, auquel mon fils, « sortant de moy, avoit pris sa très heureuse naissance. » La ville des Lusignan eut de nouvelles fêtes en son honneur. Louise de Savoie réunit dans les vastes salles du château l'élite de la noblesse angoumoisine, comme pour rappeler au monarque que l'amour de ses sujets compensait bien la perte de la couronne des Césars. Trois jours après son arrivée, « le jour du mardi-« gras, je fis un festin grand et magnifique à l'honneur « et louange dudict lieu de Congnac. »

La même année, le prince reparut sur les bords de la Charente, quoiqu'il fût alors occupé à faire construire un des côtés du château de Blois, où le dernier de sa famille devait se déshonorer par deux assassinats. Mais alors il ne fit que passer dans l'Angoumois ; le *camp du Drap d'Or* l'attendait ; sa mère seule y demeura quelque temps, et nous l'y retrouvons l'année suivante (1520). Elle partit de Cognac pour venir à Angoulême honorer la mémoire de Charles d'Orléans, « le plus homme de « bien entre les princes du sang. » En la ville d'An-« goulesme, nous dit-elle, je fis faire un service solennel « pour mon mary, monseigneur Charles, père du roy « mon fils. »

François Ier ne pouvait pas assister à cette pieuse cérémonie ; il se faisait au *camp du Drap d'Or* le héros des tournois, une des dernières parades des temps féodaux, où il se laissa tromper par Wolsey, qui préféra la promesse de la triple couronne du monde catholique à l'amitié du roi chevalier. La guerre commença bientôt avec le rusé Charles-Quint. Alors le roi de France, craignant un débarquement des Anglais en Guyenne, tourna encore

ses regards vers l'Angoumois. Il arriva au château de Cognac, suivi de plusieurs grands qu'il voulait armer chevaliers. Thomas de Foix, sieur de Lescun, qu'on appelait aussi le maréchal de Foy, arrivé depuis peu d'Italie, où son frère avait été tué à la Bicoque, se trouvait dans les rangs de cette noblesse si avide de batailles. François Ier, autant comme une récompense accordée à ses glorieux services, que pour plaire à sa sœur la comtesse de Châteaubriand, le fit chevalier de son ordre. Le comte de Saint-Pol eut le même honneur. « Le 13 mars 1522, le roy estant à Congnac, feit mon- « seigneur le comte de Saint-Pol et le seigneur de « Lescun, chevaliers de son ordre. » On vit assister à ce Chapitre, à côté de Louise de Savoie, près de laquelle François Ier l'avait placé comme enfant d'honneur, le jeune de Vieilleville, futur maréchal de France, qui nous a laissé de précieux Mémoires.

Les forêts de l'Angoumois retentirent, à cette époque, du bruit des chasses royales. Les principaux manoirs eurent des fêtes pour le prince et pour sa cour. Louise de Savoie, qui était venue à Blois rejoindre la reine, avait donné rendez-vous à son fils à Angoulême, ainsi que nous l'apprend la lettre suivante, dictée par le prince, et adressée à M. le grand-maître, qui devait être alors René, bâtard de Savoie :

« La main de ce secrétaire vous peult faire sçavoir que « je ne suis point à Angolesme, mais à Jarnac, où « sommes venus prendre le cerf à une lieue près. Par- « quoy, vous ferez entendre à Madame que, veu que « nous sommes si las, que pour demain pour le plus, je « ne pourrois aller coucher qu'à Château-Neuf, qui seroit « pour n'estre à Angolesme que d'icy à deux jours pour

« le plus tost. Il me semble pour le mieux m'en devoir « aller demain coucher à Congnac, affin que la longueur « de mon retour ne prolongast une longue et nouvelle « demeure à Angolesme. Et si plaît à Madame monstrer « la rivière de Loire à ma femme, il me semble très bon : « car je ne suys point si hâtif que deux ou trois jours me « fassent courre la poste pour retourner à Angolesme. »

« Vous direz à M. l'admiral que je vous escrit ceste lettre « pour tous deux, et si feust été homme de bien, il fût « venu secourir son frère, mais j'entends bien que pour « mourir, il n'abandonnerait pas le lict de sa femme (1). »

« Vous n'aurez plus rien de nous, synon qu'il est « mynuyt, et mon lict n'est pas encore arrivé, mais l'on « m'a assuré qu'il est bien à deux lieues d'icy. Et sur ce « propos, fera fin celuy qui vous est aussy bon maistre, « comme il a envie de dormyr. »

Le plaisir de la chasse dans les forêts de l'Angoumois ne permettait pas à François Ier d'oublier les belles dames de sa cour ; aussi leur adresse-t-il un souvenir en terminant ainsi sa lettre :

« Vous me recommanderez à nos damoiselles, et leur « direz que je leur envoye deux mellons que l'on m'a « donnés, et que je leur prie qu'elles ne disnent point « que ne les ayent : car si les mangeoient après disner, « ils gasteroient leur estomac. »

(*Poésies* (et correspondance) *de François Ier*, Paris, 1847, in-4°.)

A partir de cette époque, nous ne trouvons plus dans le Journal de Louise de Savoie de renseignements sur le

(1) L'amiral à qui est adressée cette plaisanterie, ne serait-il pas Chabot, comte de Jarnac ?

séjour du roi en Angoumois. La trahison de Charles de Bourbon, dont elle pouvait s'accuser, les défaites de la France, qu'elle vit avant de mourir, purent bien lui faire oublier tout ce que l'histoire aurait recueilli avec empressement. Mais d'autres documents nous permettent de rattacher encore quelques souvenirs des Valois au château de Cognac.

En revenant de Madrid, François Ier se reposa quelque temps dans sa ville natale : sa sœur, la duchesse d'Alençon, l'y attendait, plus triste du traité de Madrid que de la perte de son mari, qui venait de mourir à Lyon, en se reprochant d'avoir causé la défaite de Paris. La *dixième muse* ne prévoyait pas qu'elle aurait d'autres douleurs dans sa vie, et qu'elle viendrait un jour s'en consoler par la prière, dans l'abbaye de Tusson, sise en Angoumois. Le prisonnier de Charles-Quint trouva aussi à Cognac la belle duchesse d'Etampes, que Louise de Savoie lui avait amenée, dit Mézerai, « pour le divertir de ses longs ennuis. » Peu de temps après, il vit arriver le vice-roi de Naples, demandant, au nom de son maître, l'exécution du traité. François Ier le fit assister à l'assemblée des notables, convoqués dans une des vastes salles du château des Valois. Le monarque, dont le *bon plaisir* travaillait à faire la monarchie absolue, sauva son honneur en s'abritant derrière la volonté de la nation, qui, par la voix de ses notables, proclama, en présence de l'envoyé de l'empereur, ce grand principe qui plaçait au-dessus de la volonté d'un seul la liberté et l'indépendance de nos provinces. Qu'on ne croie pas que notre siècle tout seul ait fait nos libertés politiques ; nos pères y avaient travaillé sans jeter la foule aux impatiences de l'avenir. Les communes, sous

Louis VI, les états-généraux, sous Philippe-le-Bel, et l'assemblée de Tours, sous Louis XII, avaient placé à côté du pouvoir royal la souveraineté du peuple.

Après l'assemblée des notables, François Ier conduisit de nouvelles chasses dans les forêts de l'Angoumois, et visita les principales localités du pays ; mais sa mauvaise fortune semblait encore le poursuivre. Nous trouvons dans un registre de l'hôtel-de-ville d'Angoulême, à la suite de tant d'autres documents, dont l'histoire de notre pays fera son profit : « Le roi faisant grand'chère, et allant « par plusieurs fois en ses garennes, où furent prins « plusieurs beaux et grands cerfs et sangliers, son cheval « tresbucha de telle façon que ledit sieur se rompit un « bras, qui contrista la cour. »

Quatre ans après, la France crut entrevoir la fin de la longue rivalité des maisons de France et d'Autriche. François Ier épousait Éléonore d'Autriche. Ce fut l'occasion de nouvelles fêtes au château de Cognac. La nouvelle reine, qui avait reçu la bénédiction nuptiale dans une abbaye, près de Bordeaux, se rendit à Angoulême. François Ier, qui l'avait précédée, vint l'attendre à Cognac. Devait-il être plus fidèle à celle-ci qu'à Claude de France? Un passage de ses poésies semble prouver le contraire, et nous apprend en même temps que le prince avait eu maintes aventures dans l'Angoumois. Une femme, qui prenait pour devise : *Nigra sum sed formosa*, je suis noire mais je suis belle, lui écrivait, quelque temps avant son arrivée, pour lui rappeler son amour dédaigné. Il lui répondit :

« Que si j'estoys au lieu où je désire,
« Lès Angoumois, auprès de toy assis,
« Je te diroys quatre mots bien assis. »

Eléonore d'Autriche, après une brillante réception à Angoulême, arriva à Cognac le 23 juillet 1530, accompagnée des deux princes qui étaient restés en otage à Madrid. Pourquoi faut-il qu'aucun historien de l'époque ne nous ait fourni le détail des fêtes qui eurent lieu dans cette ville, où la cour paraît avoir résidé jusqu'au mois de septembre suivant? Si ce qu'on appelle *le chemin de la reine* n'a pas reçu ce nom de Claude de France ou de Louise de Savoie, il le doit certainement au séjour à Cognac d'Éléonore d'Autriche.

Nous ne retrouvons plus les Valois dans l'Angoumois qu'en 1537. Là se manifestèrent ces haines, ces ambitions de famille, ces prétentions qui causèrent tant de malheurs sous les trois règnes suivants. François Ier était à Angoulême, ou, selon la tradition, à Châteauneuf, avec ses enfants, qui s'amusaient un jour sur la Charente avec La Châtaigneraie et Dampierre. La barque chavira, et ils tombèrent dans l'eau. M. de Genlis accourut annoncer à François Ier que deux de ses fils s'étaient noyés. Le roi, saisi de douleur, entra dans sa chambre désespéré, pendant que le troisième de ses enfants, qu'on appelait alors Monsieur d'Angoulême, et plus tard duc d'Orléans, entrait dans la sienne, heureux d'un malheur qui lui promettait une couronne. Mais Vieilleville, qui nous fournit ces détails, arriva aussitôt, entra dans la chambre du roi, annonçant que les deux princes étaient sauvés ; puis, sur l'ordre de François Ier, il courut à la porte de Monsieur d'Angoulême, en criant : « Bonnes nou-« velles, Monsieur, Messieurs vos frères sont en vie ; vous « les verrez bientôt, car les Suisses les apportent (1). »

(1) Vieilleville place à l'année 1537 cet évènement, qui serait mieux placé

Que reste-t-il à Cognac du passage des Valois? Un château avec quelques sculptures noircies par le temps; un petit monument, à l'entrée du parc, élevé à la gloire du vainqueur de Marignan. Le peuple a bien souvenir du héros, mais il a oublié Jean-le-Bon, le bienfaiteur des pauvres. La vertu se laisse effacer quelquefois par la gloire, en plaçant ses récompenses ailleurs que dans le souvenir des peuples. On a oublié le nom du prisonnier de l'Angleterre, de l'otage d'Azincourt, de ce prince, héros de charité et de vertus chrétiennes, qui mériterait une statue, et dont nous n'avons pas encore rétabli la pierre tumulaire. Si les longues années de nos discordes civiles et religieuses n'avaient pas tant tourmenté la société du 17e siècle, en déplaçant les familles, en les forçant d'aller à la recherche d'une autre patrie et de la liberté de conscience, l'Angoumois, et Cognac surtout, auraient plus de traditions. Mais la révocation de l'édit de Nantes porta dans l'arrondissement de Cognac et dans la ville de François Ier, l'oubli des souvenirs historiques. Madame de Maintenon écrivait à d'Aubigné, son frère, le 19 mai 1681 : « Vous ne sauriez mieux « faire que d'acheter une terre en Poitou, ou aux envi- « rons de Cognac ; elles vont s'y donner par la fuite des « huguenots. »

Marvaud,

Professeur d'Histoire au Lycée d'Angoulême, Correspondant du Ministre de l'Instruction publique pour les travaux historiques.

à l'année 1538, époque de la trêve de Nice. Alors seulement François Ier eut assez de loisirs pour revenir dans l'Angoumois. Au reste, Vieilleville n'indiquant pas le mois, nous n'avons pu vérifier s'il concordait ou non avec la réformation du calendrier.

NOTICE

SUR

LA RESTAURATION DE L'ÉGLISE DE CHATEAUNEUF,

PAR M. Z. RIVAUD,

Vice-Président de la Société, Inspecteur des Monuments historiques de la Charente.

MESSIEURS,

Depuis un assez grand nombre d'années, une haute commission des monuments historiques est instituée à Paris, sous la présidence de M. le ministre de l'intérieur. Cette commission a acquis une véritable importance depuis qu'une allocation assez élevée a été inscrite au budget de l'état pour la conservation et la restauration des monuments anciens. La répartition de ce crédit est faite, chaque année, sur la proposition de la commission.

Pendant de longues années, le département de la Charente ne prit aucune part dans la distribution de l'allocation; personne ne s'occupait de faire valoir ses droits et de soutenir ses intérêts. La seule chose que l'on

obtint d'abord, ce fut le classement, resté longtemps infructueux, d'un certain nombre de monuments historiques. Plus tard, enfin, après bien des réclamations, M. Mérimée, inspecteur des monuments historiques, vint dans notre département; il reconnut bientôt qu'il possédait de précieuses richesses en édifices religieux de l'école romane, et il fit un rapport favorable à la restauration de plusieurs de nos monuments. M. Paul Abadie, l'habile inspecteur des travaux de Notre-Dame de Paris, prépara des plans et des devis pour la reconstruction du clocher de Charmant et pour la réparation de l'église de Montmoreau; peu de temps après, des sommes assez considérables furent accordées pour commencer les travaux.

Je trouve, à titre de renseignement, dans le rapport de la haute commission, que, de 1840 à 1846, quatre cent cinquante-sept édifices, répartis entre quatre-vingt-deux départements, ont reçu des subventions sur le budget de l'état; c'est un peu plus de cinq monuments pour chacun d'eux. Les départements qui n'ont pas pris part à la répartition, sont : les Landes, la Loire-Inférieure, la Lozère et la Vendée. — Dans la Charente, les deux édifices désignés plus haut, les églises de Montmoreau et de Charmant, sont les seuls qui figurent dans la liste.

Depuis la publication de ce rapport, les églises de Châteauneuf, de Rioux-Martin et de Gensac, ont obtenu des secours assez importants sur le même crédit. Enfin, dans le cours de 1849, une somme de 49,000 fr. a été accordée sur le budget de l'intérieur, pour compléter ou entreprendre la restauration des églises de Montmoreau, Saint-Michel, Mouthiers, Lesterps. Le ministre des cultes a, de plus, donné 12,000 fr. pour travaux de consolida-

tion dans cette dernière église. — L'église de Roullet devait être comprise dans la répartition de ces secours; mais la commune ayant refusé de faire les dépenses nécessaires pour faire disparaître de mauvaises constructions adossées à ce monument, le gouvernement a retiré ses offres.

Le nombre des monuments définitivement classés, dans le département de la Charente, jusqu'au 1er janvier 1848, était de 24; il y en avait de plus 15 dont le classement était à l'état de proposition. J'ignore quelle suite a été donnée à ces demandes.

Les travaux de restauration entrepris dans la Charente ne sont pas sans importance; ils rentrent, sous le point de vue de l'art et de l'histoire, dans les attributions de la société. Aussi ai-je pensé, Messieurs, que je devais appeler votre attention sur la valeur monumentale des édifices en réparation, sur la nature et l'exécution des travaux.

Pour être plus facilement compris en pareille matière, il est nécessaire de présenter une description rapide des monuments restaurés, afin de pouvoir donner ensuite des explications sur les travaux, sans revenir sur la forme et les différentes parties qui composent l'édifice.

Le premier monument dont j'ai à vous entretenir, c'est l'église de Châteauneuf-sur-Charente. Les travaux pour lesquels le gouvernement avait accordé des fonds, sont complètement terminés.

Châteauneuf. — L'église Saint-Pierre de Châteauneuf est un des vastes et beaux monuments religieux du diocèse. La façade occidentale, la nef, les deux bas-côtés, le transept méridional et son absidiole sont de

style roman fleuri du 12e siècle. Le chœur, le transept du nord, l'abside carrée et le clocher appartiennent à l'architecture ogivale du 15e siècle.

La longueur entière de l'édifice est de 50 mètres 66 c. (152 pieds); la largeur de la nef, les bas-côtés compris, de 15 mètres (45 pieds). Le transept ou nef transversale a 30 mètres de long et 11 de large.

La façade, qui est fort belle, appartient tout entière à la même époque; toutes les courbes sont à plein cintre. Elle se subdivise, dans sa hauteur, en trois parties : un rez-de-chaussée, un premier étage et un fronton. Dans sa largeur, elle est aussi partagée en trois parties par des pilastres saillants au rez-de-chaussée, et par des colonnes engagées qui, du premier étage, s'élancent au sommet de l'édifice.

Le rez-de-chaussée se compose de trois grandes arcades en plein cintre; celle du milieu est richement décorée de trois archivoltes et voussures en retraite les unes sur les autres.

L'intrados des arcades est uni, mais les voussures sont couvertes de sculptures de la plus belle exécution. A droite et à gauche de ce riche portail, se trouvent placées deux arcades qui ont pour toute ornementation, des archivoltes sculptées et des colonnes surmontées de très beaux chapiteaux.

Le premier étage et le rez-de-chaussée sont séparés par un encorbellement soutenu par des consoles ou corbeaux fort curieux par la bizarrerie et le grotesque des sculptures. — Ce premier étage se divise aussi en trois compartiments : au milieu, une fenêtre de grande dimension, accompagnée de deux saints en relief; à droite, une arcade et une fenêtre simulée qui se termine par un

oculus qui éclaire le bas-côté de droite : deux saints sont placés de chaque côté de cette fenêtre; à gauche, une autre arcade plus profonde, au milieu de laquelle se trouve noblement posée une grande statue équestre, malheureusement en partie mutilée.

Le fronton triangulaire qui couronne l'église ne règne pas sur tout l'édifice; les lignes diagonales qui partent du sommet, se brisent à droite et à gauche de la grande arcade, suivent un instant la perpendiculaire, puis reprennent leur première direction. Cette disposition donne plus d'élégance à l'ensemble du monument que la ligne droite. C'est, au reste, ainsi que se termine la façade de Notre-Dame de Poitiers, jolie église considérée comme l'un des types les plus parfaits du style bizantin riche.

La nef, ainsi que nous l'avons dit, se divise en trois parties : une nef centrale et deux bas-côtés. Les voûtes de cette partie de l'église sont soutenues, à l'intérieur, par douze piliers carrés, ornés, sur les quatre faces, de colonnes engagées; du côté des murs d'enceinte, ce sont des pilastres saillants, décorés d'une seule colonne, qui supportent les voûtes; soixante-quatre colonnes sont surmontées de magnifiques chapiteaux ornés d'animaux, de personnages, de feuillage; ils sont d'une exécution remarquable. Les voûtes de la nef centrale sont légèrement ogivées; celles des collatéraux sont à plein cintre. Le sanctuaire, les bas-côtés du chœur, l'abside et le transept du nord sont du style ogival à nervure prismatique; cette partie de l'édifice est composée de huit travées; elle n'offre, malgré ses grandes lignes, aucun intérêt sous le point de vue de l'art.

Il est bon de remarquer que les nervures prismatiques

suivent les angles des voûtes, redescendent le long des piliers ronds, et vont rejoindre la base sans être interrompus par aucune corniche ou chapiteau. Cette extrême simplicité ne fait pas mauvais effet.

Je bornerai à ces quelques mots la description de l'église de Saint-Pierre de Châteauneuf; la monographie complète de ce monument, l'iconographie de ses sculptures ne présenteraient pas d'ailleurs un grand intérêt. Cette rapide indication était seulement utile pour faire connaître les travaux de restauration qui ont été exécutés et ceux qu'il serait encore nécessaire d'entreprendre.

L'église de Châteauneuf est en assez bon état dans son ensemble; si quelques parties sont plus particulièrement dégradées, c'est que sa couverture est restée sans entretien pendant de longues années; c'est que, pendant la révolution, elle a servi de demeure à des prisonniers de guerre.

Il est difficile, maintenant, de faire disparaître les effets désastreux de l'humidité : les murs latéraux des bas-côtés et ceux du transept roman, sont rongés par une espèce de lèpre végétale de couleur verte, qu'il est presque impossible de détruire. Une partie de ces murs, ceux du midi particulièrement, sont en mauvais état; il est fâcheux qu'une somme n'ait pas été affectée à leur consolidation. — La toiture est mauvaise et mal établie : elle porte, en grande partie, sur les voûtes; il serait donc nécessaire qu'elle fût reconstruite dans son entier. Si des fonds étaient faits dans ce but, la charpente devrait être rétablie en mansarde et couverte en tuiles plates, comme elle l'était certainement autrefois, et être divisée en trois parties, dont une au-dessus de la nef centrale,

et les deux autres sur les bas-côtés, avec un seul égout (1).

Ces travaux et quelques autres moins importants n'ont sans doute pas été considérés comme intéressant l'histoire de l'art; car, malgré leur urgence, le ministre de l'intérieur n'a accordé aucun secours pour les mettre à exécution; il s'est borné à allouer, sur la demande de la commission spéciale des monuments, une somme de neuf à dix mille francs pour restaurer la façade principale. Il serait probablement plus facile, si la demande était bien présentée, d'obtenir des fonds de M. le ministre des cultes, qui a à sa disposition une somme considérable destinée à la consolidation et à l'entretien des églises paroissiales.

La restauration de la façade est complètement terminée. Sous le point de vue de l'art, c'est certainement ce qui a été fait de mieux dans la Charente. Les travaux de sculpture sont supérieurs à ceux de l'église de Montmoreau; d'ailleurs, l'artiste ne s'est pas ici permis de grattage général. Voici en quoi consistent les travaux :

Du sommet du fronton jusqu'à la base du monument, toutes les pierres brisées par la main des hommes ou

---

(1) M. de Chancel, dans une notice sur l'église de Châteauneuf insérée dans le Bulletin de la Société, parle des pignons isolés qui dominent l'église de Châteauneuf; il pense que le toit atteignait leur élévation, mais il ajoute qu'il n'a pas reconnu de traces de cette ancienne liaison de la couverture avec les deux murs. Un examen plus attentif lui aurait fait découvrir des preuves manifestes que la charpente avait la forme que nous venons d'indiquer. La fenêtre très allongée qui se trouve au sommet de la façade, éclairait les combles. Avec la toiture plate qui couvre aujourd'hui l'église, cette fenêtre est sans but.

usées par le temps, ont été remplacées; les trous, les excavations ont été bouchés; puis toutes les moulures, toutes les sculptures ont été successivement nettoyées sans grattage; celles qui étaient disparues ou trop corrodées par le temps, ont été remplacées. — Toute l'ornementation de la partie supérieure de l'édifice, c'est-à-dire l'archivolte qui entoure l'arcade comprise dans le tympan du fronton, les chapiteaux des colonnes, l'encorbellement supérieur et les huit modillons qui le supportent; les moulures qui entourent la fenêtre centrale et les deux arcades du premier étage : tout cela a pu être assez facilement réparé. Ces sculptures peu compliquées étaient d'ailleurs en assez bon état. — Les têtes et les mains des quatre saints, placés sur le côté de la fenêtre du milieu et dans l'arcade de droite, étaient brisées; elles ont été rétablies avec la plus grande habileté. Il faut y regarder de près pour s'apercevoir du raccord; la perfection de l'exécution, la naïveté des figures ne permettent pas de découvrir le travail moderne de prime-abord.

Le grand encorbellement qui règne au-dessus du rez-de-chaussée, était en très mauvais état : sur vingt-et-une consoles qui le supportent, deux seulement étaient entières; quelques-unes avaient été enlevées; le plus grand nombre offrait de larges traces de mutilation. Sur les dix-neuf qui ont été refaites, une moitié à peu près a été modelée sur les fragments anciens; l'autre moitié appartient, en propre, au sculpteur. Ces modillons représentent des figures entières d'hommes et d'animaux en relief. Rien n'est plus curieux que ces têtes grimaçantes, ces corps contournés, ces attitudes grotesques, ces animaux bizarres. L'artiste a montré, dans ce travail, une

habileté de ciseau, une fécondité de composition digne des imagiers en pierre du 12e siècle (1).

Le rez-de-chaussée, indépendamment de travaux de maçonnerie assez importants, a été restauré à fond dans sa riche ornementation. Les trois voussures du portail n'étaient pas en mauvais état; elles ont seulement été soigneusement nettoyées et dégagées de tous les corps étrangers qui masquaient la profondeur de la ciselure. L'archivolte qui règne autour de l'arcade supérieure, a été presque entièrement refaite. Les pilastres et les colonnes qui supportent les voûtes des arcades du portail, étaient détruits ou détériorés; ils ont été rétablis, ainsi que leurs élégants chapiteaux et toutes les parties de l'architrave et de l'entablement qui étaient brisées. Dans toute cette partie de la restauration, l'artiste sculpteur a fait preuve de goût et d'habileté. Les chapiteaux des colonnes, les bas-reliefs, qui règnent sur l'entablement et sur les pilastres, sont d'une exécution parfaite; la pierre est profondément fouillée, le dessin est net, précis, élégant. Rien de mieux groupé que ces monstres enroulés dans

---

(1) M. de Chancel, dans sa notice, parle d'une pierre polie entourée d'une légère moulure, qui était placée entre le grand encorbellement dont je viens de parler, et l'archivolte de la porte principale. Il pense que cette pierre était destinée à recevoir une inscription ou les armoiries d'un prélat ou d'un grand seigneur, mais que la main de l'artiste aurait été arrêtée par un de ces évènements qui contrarient la volonté humaine dans ses projets.

Cette pierre n'avait pas une origine si noble et si antique; elle avait été scellée à cette place d'honneur, à l'époque où la folie révolutionnaire faisait graver sur le frontispice de la cathédrale de Saint-Pierre : *Temple de la Raison*. C'était certainement une pareille inscription qu'elle devait recevoir. — L'architecte, on le comprend, a dû faire disparaître cette pierre, qui ne se liait en rien à l'ornementation de la façade, et qui, au contraire, y faisait tache.

des feuillages, et ces colombes qui s'entrelacent et se becquettent en formant des courbes gracieuses.

La porte d'entrée avait été rétrécie, on ne sait pourquoi, par un arceau ogival du plus mauvais goût. Cette laide construction a été détruite; le portail roman a repris son unité, son ensemble et toute l'élégance de ses belles dimensions.

Si j'ajoute que les arcades de droite et de gauche ont été réparées, que l'énorme et disgracieux contrefort qui soutenait le mur du nord, a été enlevé, et que les fenêtres qui avaient été bouchées de ce côté ont été rétablies, j'aurai indiqué tous les travaux qu'il a été possible d'exécuter avec la subvention accordée par M. le ministre de l'intérieur.

Pour compléter la restauration de cette belle église, il faudrait, en outre de l'établissement d'une nouvelle charpente et de la consolidation des murs du sud, dont j'ai déjà parlé, il faudrait, dis-je, dégager de la lourde maçonnerie qui les enveloppe, les deux énormes piliers qui séparent la nef du chœur et nuisent d'une manière si fâcheuse à l'ensemble du monument; il faudrait baisser le sol à son ancien niveau, afin de mettre à nu les bases des colonnes, et de rendre ainsi à l'édifice toute l'élégance de ses proportions; il faudrait enfin opérer un débadigeonnage général. Il n'y a peut-être pas une seule église dans tout le diocèse d'Angoulême, qui ait autant souffert que celle de Châteauneuf, de l'abus de la chaux. La plupart des curés qui s'y sont succédé depuis près de cinquante ans, en ont usé et abusé sous toutes les formes.

L'un d'eux eut un jour l'horrible idée de peindre cette église de trois couleurs, non pas des couleurs nationales,

mais bien de blanc, de gris foncé et du jaune le plus éclatant. Cette admirable combinaison a été respectée par ses successeurs : dans ce moment même, la nef est badigeonnée en blanc, le chœur en jaune ; les voûtes de toute la partie gothique, en gris. Ce qu'il y a de singulier, c'est que l'ecclésiastique qui a commis ce crime de lèse-art, était un homme de beaucoup d'esprit, qui avait un certain amour pour les vieux châteaux, les machicoulis, les créneaux.

Enfin, il serait nécessaire de restaurer la statue équestre qui pose si noblement dans la grande arcade occidentale. — L'architecte a reculé devant ce travail ; il a laissé cette statue dans le plus déplorable état de mutilation, au milieu d'une façade restaurée avec le plus grand soin dans toutes ses parties. Cet état de choses choque la vue ; il faut prendre un parti.

Au reste, l'obscurité qui règne sur les personnages à cheval qui se trouvent assez fréquemment à la place d'honneur, sur la façade des églises du 12e siècle, paraît devoir se dissiper.

Longtemps on a pensé que ces statues équestres représentaient Charlemagne ; c'est, au reste, une croyance populaire assez généralement répandue, que toutes les dissertations du monde ne pourraient détruire. Mais cette opinion n'en a pas plus de valeur pour cela : on sait quelles erreurs de cette nature sont répandues dans certains pays. Ainsi, dans un grand nombre de localités, les populations sont convaincues que nos magnifiques églises de style ogival des 13e et 14e siècles, ont été bâties par les Anglais.

Notre honorable président, M. de Chancel, qui a écrit une notice fort intéressante sur l'église de Saint-Pierre

de Châteauneuf, a accepté cette croyance populaire, et il l'a appuyée par des raisons historiques.

M. Mérimée, inspecteur des monuments historiques, a pensé (1), en examinant la statue du frontispice de l'église de Civray, que c'était l'imitation de quelque ouvrage de l'antiquité. Il est tombé dans une erreur profonde; le costume des personnages n'est nullement grec ou romain.

M. de Chergé, président de la société des antiquaires de l'ouest, a émis le premier, au congrès de Poitiers, l'opinion que les statues équestres placées aux tympans des églises du Poitou, représentaient les fondateurs, donateurs ou protecteurs féodaux des églises.

Cette opinion fut combattue, aux congrès de Beauvais et de Saintes, par MM. Jourdain et Duval. En 1845, au congrès de Lille, M. de Chergé reprit cette discussion, et défendit avec une grande puissance d'argumentation le système qu'il avait présenté à Poitiers (2).

M. Henri de Lambron (de Tours) soutint la même opinion : il dit que les seigneurs, donataires des églises, s'y sont fait représenter, par le même motif, de la même manière et en vertu du même droit que sur le scel, au bas des chartes qu'ils octroyaient. Cela est si vrai, que lorsque les écussons, aux armes des familles, remplacent sur les sceaux la représentation des cavaliers, on voit les armes seules des seigneurs occuper, au portail et sur la façade des églises, l'emplacement où jadis ressortaient en haut relief les statues de leurs aïeux.

Je ne dois pas omettre l'opinion d'un homme dont le

---

(1) Notes d'un voyage dans l'ouest de la France, par M. Mérimée, 1836.

(2) Congrès archéologique de France, tenu à Lille en 1845; procès-verbaux des séances, page 64.



nom est grand dans la science archéologique. M. Didron, secrétaire du comité historique des monuments et arts de Paris, qui assistait au congrès de Lille, a combattu la supposition *ingénieuse et pleine d'érudition* de M. de Lambron. Il a proclamé et développé ce principe, qu'il ne faut pas chercher l'explication des sculptures chrétiennes dans l'histoire profane.

M. de Lambron a publié un Mémoire (1) tendant à corroborer par des citations historiques, l'opinion qu'il a soutenue au congrès de Lille. Ce Mémoire me paraît fort ingénieux, et quoiqu'il ne renferme pas ce que l'on peut appeler des preuves, je n'hésite pas à déclarer que de toutes les suppositions que l'on a faites sur les personnages que représentaient ces statues, c'est certainement celle de MM. de Chergé et de Lambron que je préfère.

Je ne sais si M. Michon avait connaissance des discussions qui se sont agitées sur ce point aux congrès de Poitiers, Beauvais, Saintes et Lille; ce qu'il y a de certain, c'est que, dans sa *Statistique monumentale de la Charente,* il émet le même avis que MM. de Chergé et Lambron. La raison qu'il en donne, c'est que la statue équestre de Châteauneuf présente de grandes ressemblances avec les sceaux équestres des comtes et des seigneurs de l'Angoumois à la même époque. J'ai vérifié, Messieurs, le point sur lequel porte cette observation; j'en ai reconnu l'exactitude.

Le dernier fait qui semble corroborer cette opinion, que les cavaliers placés sur la façade des églises en sont les fondateurs, c'est qu'à Parthenay, une statue moins

---

(1) Même congrès (1845), page 145.

mutilée que celle que nous possédons dans le diocèse d'Angoulême, *porte sur le poing un faucon, ce type le plus constant de la puissance féodale.*

Au reste, pour en revenir à la statue équestre de Châteauneuf qu'il s'agit de restaurer, elle n'est pas dans un état de mutilation telle, qu'il faille la refaire en entier; ce qui en reste suffit parfaitement à un artiste intelligent pour la rétablir à peu près telle qu'elle était autrefois. Le bras droit, la main gauche, le pied droit et la tête du cavalier sont brisés; la jambe gauche de devant, la jambe droite de derrière, la partie inférieure de la tête du cheval sont mutilées; mais la masse la plus considérable de cette statue subsiste encore, c'est-à-dire que le corps du cavalier, son costume, son manteau, les deux jambes, le bras gauche et la plus grande partie du cheval sont intacts. La difficulté de la restauration est toute dans la tête du cavalier; le reste ne présente pas de difficulté réelle.

Il y a deux manières de procéder à une pareille restauration : la première, la plus coûteuse et la meilleure, serait de refaire en entier la statue, en copiant l'ancienne dans toutes les parties qui subsistent encore. La seconde consisterait à compléter ce qui existe par des parties ajoutées. — Les saints auxquels on a mis des têtes, des pieds et des mains, avec une grande habileté, démontrent que ce dernier mode de restauration est parfaitement praticable.

J'ai dû insister sur ce point, Messieurs, parce que le portail de l'église de Châteauneuf est une fort belle page de sculpture de style roman, et que la mutilation de ce cavalier fait un déplorable effet au milieu d'une riche ornementation remise à neuf et réparée dans toutes ses parties.

DISSERTATION

SUR LE LIEU DE NAISSANCE ET SUR LA FAMILLE

DU

CHRONIQUEUR ADÉMAR,

Moine de l'Abbaye de Saint-Cybard d'Angoulême,

FAUSSEMENT SURNOMMÉ DE CHABANAIS,

NÉ VERS 988 ET MORT VERS 1030 (1).

Les savants éditeurs d'Adémar (le P. Labbe, Dom Bouquet et autres), et les nombreux écrivains qui ont parlé de ce Chroniqueur ou qui l'ont simplement cité, l'ont toujours désigné sous le nom d'*Adémar de Chaba-*

(1) Différentes circonstances m'ont empêché de publier cette petite Dissertation, que j'ai lue, dès le 20 novembre 1844, à la séance d'installation de la Société archéologique et historique de la Charente. J'en ai cependant fait connaître la substance, dans le *Bulletin* de cette Société (année 1845, p. 37 et suiv.), à l'article 16 de mon *Essai d'une Bibliothèque historique de l'Angoumois*.

Conformément au mot *Ademarus*, qui se trouve dans les anciens manuscrits et dans toutes les éditions, j'écris toujours Adémar et non Adhémar. Ce nom a été changé, souvent et à tort, en celui d'Aymar ou Aimar.

nais (*Ademarus Cabanensis*), et n'ont point hésité à le regarder comme l'un des membres de l'antique famille qui a possédé cette seigneurie; et si quelques personnes se sont donné la peine d'en chercher la preuve dans les propres ouvrages de cet historien, elles se sont probablement trouvées suffisamment instruites par la lecture de ce passage de la page 174 (2) de sa Chronique : « *Aldeardem* (aliàs *Hildegarden*) *accepit in matrimonium Raimundus Cabanensis, abnepos...... Turpionis episcopi* (Lemovicensis), *frater Adalberti, decani incliti et præpositi ex monasterio S. Martialis; habuit ex eâ filium Ademarum, Egolismensem monachum, qui hæc scripsit.* » C'est-à-dire : « Raimond de Chabanais, petit-« neveu (3) de Turpion, évêque (de Limoges), et frère « d'Adalbert, illustre doyen et prévôt du monastère de « Saint-Martial, épousa Aldéarde (on lit ailleurs *Hilde-« garde*), dont il eut pour fils Adémar, moine d'Angou-« lême, qui a écrit cette Chronique. » Il semble en effet qu'on ne puisse élever aucun doute en présence d'un témoignage si positif.

Mais Adémar n'est pas seulement auteur de la Chronique qui porte son nom; il l'est aussi de quelques autres opuscules, et particulièrement d'un Catalogue des abbés de St-Martial de Limoges, intitulé *Commemoratio abbatum Lemovicensium Basilicæ S. Martialis Apostoli*,

---

(2) Les numéros de pagination se rapportent toujours à l'édition donnée par le P. Philippe Labbe, dans le tome II de la collection intitulée : *Nova Bibliotheca Manuscriptorum Librorum*, Paris, 1657, 2 vol. in-fol.

(3) Et non *arrière-petit-fils*, comme a traduit M. Maurice Ardant, dans un travail que je vais avoir occasion de citer. *Nepos* et *neptis* signifient toujours *neveu* et *nièce* dans la basse latinité, et par conséquent *abnepos* et *abneptis* doivent se rendre par *petit-neveu* et *petite-nièce*.

dans lequel il s'est plu à glisser des renseignements intéressants sur sa famille et sur son origine. Après y avoir parlé de la vive amitié qu'Aimon (4), huitième abbé régulier de St-Martial, portait à son frère Turpion, évêque de Limoges, il s'exprime en ces mots (p. 272) : « *Ex cujus nepte, Officia nomine, nati sunt Adalber-* « *tus decanus et Rotgerius* (cantor), *patre Fulcherio,* « *in proprio jure hereditario quod vocatur Campanen-* « *se, juxta Castellum Potentiam. Tertius quoque Rai-* « *mundus junior natu germanus extitit amborum,* « *cujus ego Ademarus filius fui, matre Hildegarde* « (aliàs *Aldearde*). » Ce qui veut dire littéralement : « De la nièce (5) de Turpion, appelée Officia, naquirent, « ayant pour père Fulchérius (6), le doyen Adalbert et « (le chantre) Roger, dans leur propriété héréditaire « nommée *Campanense,* près de *Castellum Potentiam.* « Ces deux frères en avaient aussi un troisième plus « jeune, Raimond, dont moi Adémar je suis le fils par « ma mère Hildegarde (7). » Je n'ai pas traduit les deux noms de lieux *Campanense* et *Castellum Potentiam,* parce que je tiens d'abord à faire remarquer combien il existe peu de différence entre l'adjectif *Cabanensis* et celui de *Campanensis,* qui selon l'habitude du moyen-

(4) Mort le 7 mai, trois ans avant son frère Turpion, décédé à Aubusson, le 25 juillet 944, ou mieux 946.

(5) Et non *petite-fille*, comme a traduit M. Maurice Ardant.

(6) Cette phrase indique bien clairement que Fulchérius était le mari d'Officia, et non son *fils*, comme l'a pensé M. Maurice Ardant.

(7) Hildegarde (nommée Aldéarde dans le passage que j'ai cité plus haut), avait trois frères : Ainard, prévôt du monastère de St-Pierre du Dorat, décédé à Rome ; et Abbon et Raimond, vaillants guerriers *(strenuissimos duces)*, dont le dernier mourut à Jérusalem *(Chron. Adem.*, p. 174).

âge s'écrivait même *Capanensis*, avec un signe abbréviatif placé sur le premier *a;* et il sera facile à chacun d'en conclure avec moi que le copiste a dû nécessairement se tromper dans l'un ou l'autre des deux passages que j'ai reproduits, la famille d'Adémar ne pouvant être à la fois originaire, et d'un lieu qui serait nommé *Cabanense*, et d'un autre lieu nommé *Campanense*.

Il ne s'agit donc plus maintenant que d'opter entre les deux leçons, et voici ce qui va déterminer notre choix.

Il est dit, dans le dernier passage, que le lieu *Campanense*, propriété héréditaire de la famille, *proprium jus hereditarium*, était situé près du *Castellum Potentiam*, ou *Potentiacum*, comme le portait un très ancien manuscrit conservé dans le siècle dernier parmi les livres de M. de L'Épine, subdélégué de l'illustre Turgot, intendant de la généralité de Limoges. Cette position de *Campanense* ne peut appartenir en aucune manière à la petite ville de Chabanais, dans les environs de laquelle nous ne connaissons aucune localité dont le nom puisse se rapporter à *Castellum Potentiam* ou *Potentiacum*. Aussi un antiquaire distingué de Limoges, M. Maurice Ardant, qui a publié, il y a déjà quelques années, une *Note sur le tombeau du chantre Roger, retiré des fouilles de l'Église de St-Martial* (8), après avoir été amené

---

(8) Dans le *Bulletin de la Société d'agriculture de Limoges*, janvier 1840. J'ai réimprimé la Note de M. Maurice Ardant, dans le tome XXII (pag. 117 et suiv.) des *Annales de la Société d'agriculture, arts et commerce de la Charente*, année 1840.

Le chantre Roger mourut, non en 1020, mais le 26 avril 1025 ou 1027. L'inscription de son tombeau indique seulement le quantième du mois :

ROTGERIVS·CANTOR·
VI·K·MAI·REQVIEVIT·

Son frère Adalbert était mort dès le 21 avril 1007.

à citer dans son travail le dernier texte que je viens de transcrire, et après avoir traduit, selon l'usage reçu, le mot *Campanense* par le nom de Chabanais, a-t-il été forcé de faire cette confession : « Il me restera, « nous dit-il, à découvrir quel était le lieu nommé dans « la Chronique (9) *Castellum Potentiam*, dont je n'ai « trouvé aucune trace, et à vérifier si ce n'était pas la « résidence du seigneur de Chabanais : ce sera le but « d'études nouvelles et d'investigations dans le pays. »

Pour continuer utilement ses recherches, M. Maurice Ardant n'aura besoin de faire aucune incursion sur notre territoire de la Charente ; car le *Castellum Potentiam* ou *Potentiacum* demandé est tout-à-fait dans l'étendue de son domaine archéologique. Cette localité n'est en effet autre chose que *Château-Ponsat* ou *Ponsac*, actuellement chef-lieu de canton de l'arrondissement de Bellac, dans le département de la Haute-Vienne (10). Or, il doit se trouver *au voisinage* de Château-Ponsac un simple hameau qui s'appelait *Champagnac* en 1759, mais dont le

---

(9) On a vu plus haut que le passage où il est parlé du *Castellum Potentiam* ne se trouve pas dans la Chronique d'Adémar, mais bien dans son Catalogue des abbés de St-Martial.

(10) On lit dans la *Chronique* de Geoffroy, prieur du Vigeois : *Apud Castellum Potentianum honoratur Tyrsi martyris corpus (Nov. Bibl. manusc.* Ph. Labbe, tom. II, p. 287). Suivant les *Mémoires* manuscrits (3 vol. in-fol.) de MM. Robert père et fils, le nom de Château-Ponsac, vient de *Castellum Ponsaci* ou *Potentiacum*. Enfin M. C. N. Allou nous dit, à la page 312 de sa *Description des monuments de la Haute-Vienne* (Limoges, 1821, in-4°) : « Tout fait présumer que cette ville (Château-Ponsac), « située sur la Gartempe, tirait son nom d'un fort bâti par les Romains « pour défendre le passage de cette rivière. On remarque plusieurs inscrip- « tions sur des pierres qui font partie de la maçonnerie d'un pont situé au- « dessous de la ville ».

nom pourrait bien n'être plus le même aujourd'hui. L'on y apercevait à cette même époque et l'on y découvrirait probablement encore de nos jours « quelques vestiges de « château ou habitation seigneuriale, peu sensibles à la « vérité, parce que les gens du pays en ont sans doute « employé les pierres à bâtir leurs granges et leurs mai- « sons ». Ce sont les propres expressions d'un écrivain digne de foi, que je ferai bientôt connaître à mon lecteur. Cette antique demeure féodale, dont je laisse aux archéologues du Limousin le soin de nous déterminer la véritable position topographique, et dont le nom de Champagnac se rapporterait si bien à celui de *Campanense*, serait donc, à n'en pas douter, le berceau du célèbre Chroniqueur, et le *proprium jus hereditarium* de ses ancêtres.

Adémar nous confirme dans cette opinion par un autre fait qu'il rapporte, et dont il serait impossible de faire accorder les circonstances, sans admettre au préalable ce que nous venons d'établir. Dans une de ses Lettres, imprimée par Mabillon à la page 720 du tome IV des *Annales ordinis S. Benedicti* (Lut.-Par., 1703-39, 6 vol. in-fol.), il nous apprend que s'étant rendu d'Angoulême à Bussière (11), prieuré de Bénédictins du diocèse de Limoges, pour y célébrer la fête de la Nativité de la Vierge, il y trouva ses parents qui étaient venus *de loin* et l'y attendaient pour le voir : *qui ad Festivitatem* de longinquo *venerant, ac pro meâ utilitate ibi me expectabant.* Si les parents du moine d'Angoulême étaient venus de Chabanais, cette manière de

(11) Il s'agit ici de Bussière-Badil, qui, avant la révolution, faisait partie du diocèse de Limoges. C'est aujourd'hui un chef-lieu de canton de la Dordogne, sur les confins du département de la Charente.

s'exprimer nous paraîtrait fausse ou tout au moins exagérée ; toutefois, il n'en serait pas ainsi, en les supposant partis des environs de Château-Ponsac, dont la situation, plus éloignée du lieu de rendez-vous que celle de Chabanais, justifie pleinement ces mots *de longinquo venerant*, employés dans la Lettre de notre Chroniqueur.

Ces preuves historiques et géographiques me paraissent tout-à-fait convaincantes. Or, comme il est de toute justice de rendre à César ce qui appartient à César (et il serait à désirer que cette maxime évangélique ne fût pas mise en oubli par les grands faiseurs de notre époque), je ne chercherai point à cacher que j'ai pris la meilleure partie des raisons que je viens de développer, dans une Lettre adressée aux auteurs des *Mémoires de Trévoux*, datée de Versailles, du premier décembre 1759, et imprimée à la fin du second volume de janvier 1760 (pag. 376 et suiv.). Cette Lettre est de l'écrivain digne de foi que j'ai voulu désigner plus haut, c'est-à-dire de l'abbé Oroux (12), chanoine de l'église collégiale de St-Léonard, et aumônier de M. de Koetlosquet, évêque de Limoges; et elle fut écrite à propos d'un *Mémoire* qu'on venait de publier *sur la maison de Chabannes*, qui se prétendait à tort issue de celle de Chabanais (13). On fit

---

(12) L'abbé Oroux est auteur d'une *Hist. de la Vie et du Culte de saint Léonard du Limosin ;* Paris, Barbou, 1760, pet. in-8°. Il prenait le titre de chapelain du roi, et préparait, en 1771, une nouvelle édition de l'*Hist. ecclés. de la Chapelle des Rois de France,* de L. Archon, Paris, 1704-11, 2 vol. in-4°.

(13) Ce Mémoire, qui avait paru en 1759 (in-8° de 22 pp.), avait été analysé dans les *Mémoires de Trévoux* du mois de juin de la même année (p. 1396 et suiv.). C'est à tort que les prétentions de la maison de

alors peu d'attention à l'épître du chanoine Limousin ; et, quoique Barbier, d'après l'une des remarques manuscrites du savant abbé Du Masbaret (14), l'ait mentionnée dans son *Examen critique et complément des Dictionnaires historiques* (Paris, 1820, in-8°, tome Ier, A.-J., seul paru), elle n'en est pas moins restée inaperçue jusqu'à nos jours, et les nouveaux biographes n'en ont pas moins continué de suivre les errements de leurs devanciers. Comme toutes les personnes qui s'occupent un peu sérieusement de l'histoire d'Aquitaine, ont, à chaque instant, l'occasion de citer notre Adémar, j'ai pensé qu'il serait de quelque utilité de ressusciter la petite découverte de l'abbé Oroux, tout en ayant soin d'en rectifier les citations, d'en développer le raisonnement un peu trop concis, et d'y ajouter un certain nombre de mes éclaircissements.

Voici quelques autres observations dont l'abbé Oroux n'a pas parlé.

L'on va peut-être me dire : « La famille d'Adémar, « nous l'admettons avec vous, n'était pas originaire « de Chabanais ; mais Raymond, nommé *Cabanensis* « dans la Chronique de son propre fils, ne pouvait-il pas

---

Chabannes ont été maintenues dans le tome IV du *Dictionnaire de la Noblesse* de La Chenaye-Desbois (Paris, 1770 et suiv , 15 vol. in-4°); le Père Anselme et les auteurs du Moréri de 1759 ont eu le bon esprit de ne pas appuyer cette filiation de leur autorité.

(14) L'abbé Du Masbaret, curé de St-Michel de la ville de St-Léonard (Haute-Vienne), mort en 1782, a laissé en manuscrit six gros volumes in-4°, intitulés : *Mémoires pour servir à la future édition du Moréri ;* ils figurent au n° 1684 du *Catalogue des Livres de la Bibliothèque de M. A.-A. Barbier,* Paris, 1828, in-8°. On trouve aussi différents articles de l'abbé Du Masbaret, ou Du Mâbaret, dans les *Mémoires de Trévoux.*

« posséder cette seigneurie? » Je répondrai à cela que l'histoire de la maison de Chabanais, généalogie facile à contrôler par les chartes qui nous restent sur les origines de l'abbaye de L'Esterps (15), ne permet seulement pas une pareille supposition. En effet, depuis Abo Cat Armat, premier membre connu de cette famille, jusqu'en 1050, date postérieure de vingt ans à la mort de notre Chroniqueur, il serait impossible de trouver ou même de placer, en ligne directe ou collatérale, le nom de Raimond son père, ni celui d'Adalbert et de Roger ses oncles paternels, ni celui de Fulchérius son aïeul. Bien plus, nous lisons dans la Chronique d'Adémar luimême un fait qui s'oppose entièrement à l'admission de son père dans la liste chronologique des sires de Chabanais, puisqu'il y raconte et place vers l'an 1010 la mort de Jourdain, II du nom (*Jordanum principem Cabanensem*), qui tenait cette seigneurie précisément à l'époque où Raimond aurait dû la posséder (16). Adémar enfin

---

(15) *Gallia Christiana*, tom. II, col. 620, et *Instrum*. col. 194 et suiv.

(16). Voici en entier le passage relatif à Jourdain de Chabanais et aux circonstances de sa mort : « *His temporibus, Alduinus episcopus* (Lemovicencis), *adducto secum duce* (Aquitanorum) *Willelmo, extruxit castrum Bellojocum, secus monasterium S. Juniani, contra Jordanum principem Cabanensem ; reversoque duce, Jordanus properaverat cum electis vel ad castrum expugnandum, vel ad episcopum debellandum. Episcopus, aggregatâ armatorum immanitate, habito in auxilio fratre Widone, occurrit, et grave ortum est prælium tempore durioris hiemis, plurimus sanguis effusus, fugati Lemovicini cum episcopo et vicecomitibus suis. Victor Jordanus cum pluribus principibus captis revertitur, jàmque securus casu à milite, quem ipse prostraverat, à tergo in cervice percussus interiit; et qui à suis capti tenebantur, mox pro eo confossi ferro, animas cum sanguine deposuerunt, pro quibus gravior*

n'aurait pas manqué de signaler Jourdain, en cet endroit, comme l'un de ses parents, ou de le mentionner au moins dans les passages relatifs à sa propre maison, que j'ai déjà reproduits dans le courant de mon travail. J'ose penser du reste qu'il ne sera plus possible de confondre les deux familles, lorsqu'on aura bien voulu jeter une fois les yeux sur le Tableau comparatif des deux Généalogies, que je joins à la présente Dissertation, et dans lequel je n'ai pas admis un seul nom, un seul fait, une seule date, sans les avoir soumis préalablement à l'examen de la plus sévère critique.

Je rencontre, il est vrai, dans l'histoire littéraire de notre province, un certain troubadour, nommé Raimond ou Raimond-Jordan de Confolens, dont il nous reste encore quatre Chansons dans les anciens manuscrits consultés par La Curne de Sainte-Palaye. Or, comme les deux seigneuries de Chabanais et de Confolens appartenaient alors à la même maison, et qu'elles n'ont été séparées que dans la seconde moitié du seizième siècle, peut-être pourrait-on regarder ce troubadour comme le père de notre Chroniqueur. Mais je m'aperçois que je soulève ici une

---

luctus exstitit, quàm anteà pro in bello prostratis fuerat. Jordanus quoque Manzer frater defuncti, post modicum captum fratrem episcopi Aimiricum tamdiù vinculatum tenuit quousquè castrum memoratum dirutum esset » (Chron. Adem, p. 173).

Il n'est parlé des sires de Chabanais dans aucun autre endroit des écrits d'Adémar. Il dit bien dans sa Chronique, deux lignes plus haut, que Guillaume le Grand, duc d'Aquitaine, avait fait à Guillaume II, comte d'Angoulême, plusieurs dons, parmi lesquels figure ce qu'il nomme *honorem Cabanensem et Confolentis;* mais cela ne doit s'entendre que du droit de haute suzeraineté sur ces deux seigneuries, qui passa ainsi de la maison des ducs d'Aquitaine dans celle de nos comtes d'Angoulême.

objection pour me donner le plaisir de la détruire, puisque Raimond, père d'Adémar, n'a pu vivre que dans le dixième siècle et au commencement du onzième, et que le troubadour Raimond-Jordan ne florissait que deux cents ans plus tard (17).

De cette argumentation, bien longue et bien aride, je suis obligé de conclure que le moine Adémar est originaire d'un lieu nommé jadis *Campanense*, situé dans le Limousin, près de Château-Ponsac, *juxta Castellum Potentiacum*; et que c'est à tort qu'on a donné jusqu'ici à cet historien le surnom de *Cabanensis*, attendu que ni lui, ni sa famille, ni ses ascendants n'ont jamais possédé la seigneurie de Chabanais, et n'ont pas même habité cette petite ville, aujourd'hui chef-lieu de canton dans le département de la Charente. Toutefois l'illustre Chroniqueur ne cessera pas de nous appartenir à plus d'un titre; car s'il a pris naissance près des rives de la Gartempe, s'il a passé les années de son noviciat dans le monastère de St-Martial de Limoges, sous la direction de son oncle Roger, s'il y a gémi sur les malheurs et les fléaux de son époque, et pleuré, la nuit, à l'aspect des signes miraculeux que son imagination séraphique lui montrait dans le ciel (18), c'est bien aussi dans la vieille et noble abbaye

---

(17) Les Chansons de Raimond-Jordan de Confolens paraissent tout-à-fait semblables à celles de Raimond-Jordan, vicomte de St-Antoni en Quercy, qui vivait sur la fin du douzième siècle et au commencement du treizième. En présence de cette conformité de noms et de poésies, l'abbé Millot *(Hist. littér. des Troub.,* tom 2, p. 324) ne fait qu'un seul individu de ces deux troubadours, malgré l'autorité des anciens manuscrits, qui les distinguent par deux articles séparés.

(18) Le passage est assez curieux pour être cité : « *His temporibus,* (circa annum 1010) *signa in astris, siccitates noxiæ, nimiæ pluviæ, nimiæ pestes et gravissimæ fames, defectiones multæ solis et lunæ appa-*

de St-Cybard d'Angoulême, qu'il a vu s'écouler la plus grande partie de sa vie sévère et laborieuse; et les récits qu'il a recueillis au pied de notre montagne, et qu'il a patiemment transcrits sur le vélin dans son humble cellule, nous intéressent trop vivement et nous touchent de trop près, pour que nous puissions renoncer un seul instant à le présenter au monde érudit comme l'une des célébrités de notre province.

Eusèbe Castaigne,

Bibliothécaire de la ville d'Angoulême,
Secrétaire de la Société Archéologique et Historique de la Charente.

---

ruerunt, et Vigenna fluvius per tres noctes aruit Lemovicæ per duo millia, et supradictus monachus Ademarus, qui tunc cum avunculo suo inclyto Rotgerio, Lemovicas degebat in monasterio Sancti Martialis, experrectus intempestâ nocte, dùm foris astra susciperet, vidit contra Austrum in altitudinem cœli magnum Crucifixum quasi confixum in cœlis, et Domini figuram in cruce pendentem, multo flumine lacrymarum plorantem : qui autem vidit, attonitus nihil aliud agere potuit quàm lacrymas ab oculis profundere. Vidit verò tàm ipsam crucem, quàm figuram Crucifixi, colore igneo et nimis sanguineo totam per dimidiam noctis horam, quousquè cœlo sese clauderet; et quod vidit, et semper in corde celavit quousquè hìc inscripsit; testisque est Dominus quod hæc vidit » (Chron. Adem., p. 174).

Adémar avait environ 22 ans lorsqu'il voyait à Limoges toutes ces choses un peu trop extraordinaires ; mais il nous apprend ici qu'il ne les a consignées par écrit qu'au moment où il rédigeait sa Chronique, c'est-à-dire lorsqu'il était devenu moine d'Angoulême, comme il se nomme lui-même, quelques lignes plus haut : *Ademarum Egolismensem monachum, qui hæc scripsit.*

NOTICE BIBLIOGRAPHIQUE

SUR

LA CHRONIQUE D'ADÉMAR.

Chronicon Ademari, monachi Sancti Eparchii Engolismensis, à principio monarchiæ Franciæ, præcipuè verò ab anno DCCC XXIX, usquè ad annum M XXIX.

Cette Chronique, utile pour l'histoire générale de la France, est indispensable pour l'histoire des provinces de l'Aquitaine. Il est à regretter que la chronologie en soit quelquefois inexacte et presque toujours confuse.

On la trouve dans le tome II (pag. 151 à 185) de la collection intitulée: *Nova Bibliotheca Manuscriptorum Librorum* du P. Philippe Labbe, Paris, 1657, 2 vol. in-fol.; et par fragments seulement dans les tomes II (pag. 574), VI (pag. 223), VII (pag. 225), VIII (pag. 232) et X (pag. 144) du *Recueil des Historiens des Gaules et de la France* de Dom Bouquet (et autres), Paris, 1738-1840, 20 vol. in-fol.

Le P. Labbe l'a publiée d'après plusieurs manuscrits, dont l'un très ancien provenait de la bibliothèque de De Thou, l'autre de celle d'Adrien de Valois, et un troisième de celle des Jésuites de Paris; mais il a jugé à propos de ne donner que des fragments des premiers chapitres, parce qu'ils ne sont que des répétitions presque littérales d'historiens antérieurs à Adémar. Plusieurs parties plus ou moins incorrectes de cette Chronique avaient

déjà été imprimées, avec ou sans le nom de l'auteur et sous différents titres, dans les *Annalium et Historiæ Francorum Scriptores* de P. Pithou, Paris, 1588, 2 part. en 1 vol. in-8°, ou Francfort, 1594-96, 2 vol. in-fol.; dans le *Corpus Francicæ Historiæ* de Marquard Freher, Hanau, 1613, in-fol.; dans les *Historiæ Francorum Scriptores coætanei* d'André Du Chesne, Paris, 1636-49, 5 vol. in-fol.; dans les *Historiæ Normannorum Scriptores Antiqui,* du même auteur, Paris, 1619, in-fol.; et dans les *Preuves* de l'*Histoire des Comtes de Poictou* de J. Besly, Paris, 1647, in-fol.; etc. Enfin elle est citée souvent sous le simple titre de *Chronique de Saint-Cybard,* par Fauchet, dans ses *Antiquitez et Histoires Gauloises et Françoises,* Genève, 1611, in-4°, et autres édit.; c'est donc à tort que M. Desbrandes *(Hist. d'Angoumois, MS.,* 1816, 2 vol. in-4°), prétend que nous n'avons plus cette dernière Chronique. Il paraît qu'il y avait à Dijon, dans la bibliothèque du président de Bourbonne, un manuscrit de la Chronique d'Adémar, différent des imprimés.

Le P. Labbe nous a donné dans le même volume de sa collection (pag. 271 et suiv.), un autre ouvrage d'Adémar, intitulé *Commemoratio abbatum Lemovicensium Basilicæ S. Martialis Apostoli,* dont plus tard M. de L'Épine, subdélégué de l'illustre Turgot, intendant de Limoges, possédait un ancien manuscrit. Ce Catalogue des abbés de St-Martial peut être considéré comme un supplément à la Chronique, dont il sert à contrôler quelques faits et plusieurs dates incertaines. L'auteur s'arrête vers l'an 1025 ou 1027, à la mort du chantre Roger et de Hugues quatorzième abbé. Une continuation, que l'on doit à un certain Hélie de Ruffec *(Helias de Roffiaco),* se trouve imprimée à la suite de l'opuscule d'Adémar (*).

(*) Il n'entre pas dans mon plan de parler ici des autres écrits d'Adémar, parmi lesquels figure sa fameuse Lettre en faveur de l'apostolat de saint Martial; on en trouvera la liste et l'analyse dans le tome VII (pag. 300 et suiv.) de l'*Histoire littéraire de la France,* de Dom Rivet et autres (Paris, 1733-1843, 20 vol. in-4°). Ils ont été publiés en grande partie par Dom J. Mabillon, dans ses *Vetera Analecta* (Paris, 1675-85, 4 vol. in-8°, ou 1723, in-fol.), et dans ses *Annales ordinis S. Benedicti* (Paris, 1703-39, ou Lucques, 1736-45, 6 vol. in-fol.).

Pierre Guillebaud, connu sous le nom de Pierre de Saint-Romuald, religieux feuillant, né à Angoulême le 21 février 1586 et mort à Paris le 23 mars 1667, a publié l'ouvrage suivant : *Historiæ Francorum seu Chronici Ademari Engolismensis, monachi S. Martialis Lemovicensis, Epitome,* à Domno Petro à S. Romualdo Fuliensi; Parisiis, L. Chamoudry, 1652, pet. in-12 de 12 feuillets et 300 pages, plus l'*Index*. Ce livre, dédié à J. Mesneau, doyen de la cathédrale d'Angoulême, est un Abrégé du texte (et non le texte véritable) de la Chronique d'Adémar, avec des notes explicatives, souvent intéressantes, mais quelquefois inexactes. La manière dont les faits sont présentés dans ce petit livre, antérieur de cinq ans à la publication du P. Labbe, facilite beaucoup les recherches, et nous aide surtout à nous retrouver dans la chronologie fort embrouillée de l'original.

Il faut y joindre la Continuation que P. Guillebaud, dédia à son frère, chanoine de la cathédrale d'Angoulême, et qui est ainsi intitulée : *Chronicon, seu Continuatio Chronici Ademari monachi Engolismensis*, authore D. Petro à S. Romualdo Engolismensi ; Parisiis, L. Chamoudry, 1652, pet. in-12 de 11 feuillets et 586 pages, plus l'*Indiculus* et deux *Errata*. Cette suite conduit les faits jusqu'en 1652. Il est difficile de rencontrer les deux volumes réunis, et plus difficile encore de trouver l'*Abrégé* et la *Continuation*, traduits en français par Pierre de Saint-Romuald lui-même, Paris, 1652, 2 vol. in-12. Cette rareté provient sans doute de ce que l'ouvrage avait été condamné le 28 février 1653 par Jean-François de Gondi, archevêque de Paris, comme renfermant plusieurs erreurs et assertions dangereuses, condamnation qui fut pourtant annulée par un arrêt du Parlement (**).

E. C.

(**) On peut consulter, pour les autres ouvrages de Pierre de Saint-Romuald, la fin de l'art. 17 de mon *Essai d'une Bibliothèque historique de l'Angoumois,* travail cité dans la note 1 de la présente Dissertation.

Pièce justificative de la Généalogie des Sires de Chabanais.

On lit sur le dos d'une Charte sans date de *Jordanus V*, en faveur du monastère de L'Esterps (*Gal. Christ.*, tom. II, instr., col. 195):

« Abo Cat Armar *(a)* genuit Jordanum, qui fundavit Stirpense « monasterium cum Diâ uxore suâ, et genuit ex eâ IIII filios, « Reginaldum abbatem Karrofensem, et Ainardum monachum « Montis Cassini, et Bosonem, et Jordanum qui supradicto cœ- « nobio multos....., qui accepit uxorem, et genuit ex eâ filium « nomine Jordanum, et posteà interfectus est ad Sanctum Ju- « nianum; et puer Jordanus, filius ejus, miles effectus, accepit « uxorem....., ex quâ genuit filios Ainardum et Jordanum cogno- « mento Eschivat, et posteà obiït ad oppidum Casech. Ainardus « genuit Jordanum ex Barrel *(b)*, qui perrexit Jerosolymis, et « reliquit filium nomine Jordanum qui hoc donum fecit, et ex « aliâ uxore duos pueros Ainardum et Bosonem. Jordanus ge- « nuit Eschivat *(c)*, qui genuit Ameliam, uxorem Willelmi de « Mastat, ex filiâ comitissæ Marchiæ. »

Si le savant Besly avait connu cette petite pièce généalogique, écrite dans le onzième siècle, il n'aurait bien

(*a*) Il faut lire *Armat* au lieu d'*Armar*, puisqu'on trouve au génitif *Abonis Cati Armati*, dans une charte du même *Jordanus V*, datée de 1093.

(*b*) C'est le nom de la femme d'*Ainardus*, et non le surnom de *Jordanus IV*, comme l'ont pensé à tort les continuateurs de Dom Bouquet *(Recueil des Hist. des Gaules*, tom. XII, p. 843). On la nomme aussi *Barrelde*, je ne sais sur quelle autorité; elle était sœur de Foulques Taillefer, comte d'Angoulême.

(*c*) Cet *Eschivat* se nommait aussi *Jordanus*, et il était VI du nom.

certainement pas commis les fautes énormes qui se trouvent dans son *Histoire des Comtes de Poictou* (Ch. 18, p. 61), où il y a confusion perpétuelle de faits, de noms et de dates pour tout ce qui regarde les sires de Chabanais. Il donne *Ainardus* comme *source* de cette *glorieuse lignée*, tandis qu'il ne doit figurer qu'à la cinquième génération ; il le fait père de *Jordanus II*, mort à St-Junien, qui était son grand-père ; enfin, tout en le qualifiant de *brave gentilhomme*, il le confond avec *Ainardus*, oncle maternel de notre Adémar, et prévôt du monastère de St-Pierre du Dorat.

[T]ABLE DES MATIÈRES

DE

[L]A PRÉSENTE LIVRAISON.

Pages

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE ET HISTORIQUE

DE LA CHARENTE.

ANNÉE 1850.

Second Semestre.

ANGOULÊME,

IMPRIMERIE DE J. LEFRAISE ET Ce,

RUE DU MARCHÉ, 6.

1851.

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE ET HISTORIQUE DE LA CHARENTE.

Année 1850. — Deuxième Semestre.

NOTE SUR UN DOCUMENT INÉDIT

D'UN ÉVÊQUE D'ANGOULÊME,

Concernant le Diocèse d'Alby (1).

L'histoire de la ville d'Alby et de l'ancien pays d'Albigeois est encore à faire. Malgré les travaux qui ont été publiés récemment, cette partie de l'ancienne province de Languedoc n'a pas été assez étudiée, et elle reste perdue comme ces beaux monuments sur lesquels le voyageur jette à peine les yeux de loin, parce qu'il devrait se détourner un instant de sa route pour les admirer. On remarque avec peine que l'antiquaire oublie de fouiller cette terre, qui mérita jadis le nom de *pays de cocagne*(2),

---

(1) Dans sa séance du mois de juin 1850, la Société archéologique et historique de la Charente a voté l'insertion dans son *Bulletin* de cet intéressant travail de M. E. Dauriac. Sur l'invitation de l'auteur, j'y ai ajouté quelques notes explicatives, signées de mes initiales.

EUSÈBE CASTAIGNE,
Bibliothécaire de la ville d'Angoulême,
Secrétaire de la Société.

(2) L'un de nos collègues de la Bibliothèque nationale nous ayant fait remarquer que cette expression pourrait paraître à quelques personnes, si-

tandis que l'historien se borne à reproduire les actes consignés dans le savant ouvrage des Bénédictins D. de Vic et D. Vaissette, sans ajouter rien ou presque rien aux faits déjà connus. Cependant, si plusieurs titres écrits

---

non triviale, du moins déplacée ici, nous croyons devoir en expliquer le sens et prouver ainsi que le Languedoc fut jadis le vrai pays de cocagne. C'est au commerce du pastel que le Lauragnais, l'Albigeois et le Toulousain durent ce nom, qui désigna plus tard un pays où tout respirait le bien-être. Le pastel, dont la culture est fort déchue depuis l'importation de l'indigo en Europe, formait autrefois la principale richesse du Haut-Languedoc. Un grand nombre de familles font remonter l'origine de leur fortune au trafic de cette plante tinctoriale, et nous voyons dans plusieurs chartes de l'histoire d'Alby que les évêques de ce diocèse en tiraient un très grand revenu. La première préparation du pastel se faisait à l'aide de moulins destinés à broyer cette plante; ces moulins sont encore connus sous le nom de *moulis pasteliés*. Les feuilles, ainsi réduites en pâte, étaient ensuite façonnées en *coques* ou *cocagnes*, et c'est sous cette forme qu'on en faisait, de temps immémorial, le commerce en Languedoc Dans une ordonnance, du 4 août 1463, pour l'imposition de nouvelles aides en cette province, on lit : « Sur tout cent de pastel en *cocagne* se payera au « moulin cinq deniers tournois. *Item* sur toute charge de pastel issant hors « dudit pays payera pour charge cinq sols tournois. (*Hist. gén. de Lang.*, « t. V., Pr., col. 30.) » Jusqu'au milieu du XVIe siècle, ce produit fut la source de richesses considérables dans la province, et « c'est de là, dit Astruc dans ses *Mémoires pour l'Histoire naturelle de Languedoc*, qu'est « venu l'usage de dire *païs de cocagne* pour désigner un païs riche. » Furetière et le *Dictionnaire de Trévoux* disent également au mot cocagne : « C'est le nom qu'on donne, en Languedoc, à un petit pain de pastel avant « qu'il soit réduit en poudre.... Quelques-uns ont nommé le Haut-Languedoc un pays de cocagne..... De là est venu aussi qu'on a appelé *pays de* « *cocagne* tous les pays fertiles et abondants où l'on fait grande chère. » Il nous serait facile de multiplier les preuves à l'appui de l'origine que nous indiquons; mais il ne nous semble pas nécessaire de donner un trop grand développement à une simple note, et nous croyons que les passages que nous venons de citer suffiront pour justifier l'expression que nous avons employée.

pouvant servir de preuves ont été perdus ou brûlés, nous possédons encore assez de documents pour combler un grand nombre de lacunes et reconstruire ainsi une œuvre plus exacte et plus complète. L'écrivain qui voudra retracer les temps anciens de ce petit coin de la France, ne devra pas oublier surtout que l'histoire ecclésiastique d'Alby se lie essentiellement à son histoire civile. Jadis les évêques, seigneurs de la ville, recevaient le serment des consuls en cette qualité, et il est ainsi impossible de séparer du pouvoir temporel le clergé qui a joué un si grand rôle dans cette contrée.

Nous avons voulu apporter notre pierre à la reconstitution de ce passé qui s'éteint chaque jour, et depuis longtemps nous travaillons à l'histoire de Sainte-Cécile, la cathédrale d'Alby. Cette église, la plus belle et la plus curieuse du midi de la France, est, pour ainsi dire, inconnue du nord, si riche en monuments religieux; et nous considérons comme un devoir non-seulement de raconter son histoire, mais encore de la représenter avec son chœur sculpté, son jubé ciselé et ses peintures à fresque si pures et si fraîches encore après plusieurs siècles. C'est en poursuivant nos études sur cette cathédrale, que nous avons trouvé, parmi les chartes relatives à l'évêché d'Alby, une pièce dont personne n'a sans doute compris le sens, parce qu'elle était déplacée et rapprochée de titres avec lesquels elle n'a aucun rapport. Cet acte, émané d'un évêque d'Angoulême, légat du Saint-Siége, et adressé à plusieurs abbés, prêtres et archiprêtres du diocèse d'Alby, nous a paru pourtant offrir un très grand intérêt pour la science. Perdu au milieu des volumineux recueils composant la collection Doat à la Bibliothèque nationale, il est resté inédit jusqu'à ce jour, et nous

croyons rendre un véritable service au futur historien d'Alby, en publiant ici le texte de ce document :

« G., Engolismensis Episcopus et Sanctæ Ro-
« manæ Ecclesiæ legatus, venerabilibus fratri-
« bus A. Castrensi, B. Galliacensi abbatibus, ar-
« chipresbyteris, presbyteris, principibus, clero
« et populo in civitate Albiensi, et in suburbio,
« atque in diœcesi ejusdem civitatis consistenti-
« bus, obedientibus salutem et benedictionem.
« Nostis, ut credimus, quod Canonici matris Ec-
« clesiæ Albiensis Sanctæ Cæciliæ, non solùm
« Episcopo suo, verùm etiam nobis, imo Sanctæ
« Romanæ Ecclesiæ inobedientes sunt, et popu-
« lum venenosis et fallacibus persuasionibus suis
« ab obedientià Episcopi quantùm possunt retra-
« hunt; quæ inobedientia adeo processit, quod
« domus episcopalis eversa et destructa est, et
« mater Ecclesia, quæ domus Dei erat, satelliti-
« bus munita, spelunca latronum facta est; et
« adeo eorum inobedientia processit, quod, ex-
« communicati et schismatici facti, per annum et
« eo ampliùs excommunicationem et saisinam sus-
« tinuerunt. Vobis itaque, Apostolicæ Sedis auc-
« toritate, mandamus et mandando præcipimus
« ut eorum participationem, ne eàdem excom-
« municatione implicemeni, caveatis, nec mali-
« gnis eorum suggestionibus credatis, nec ali-
« quod auxilium eis impendatis, sed venerabili
« fratri nostro Hu., Episcopo vestro, plenam obe-

« dientiam exhibeatis, eumque, cum vobis in-
« junxerit ad conterendam prædictorum Canoni-
« corum contumaciam, auxiliis et consiliis ves-
« tris obligenter juvetis, ut cæteri audientes me-
« tum habeant; vobis quoque, qui archipres-
« byteratus et honores, sive possessiones ad
« matrem Ecclesiam, sive ad Episcopum tenetis,
« præcipimus ut de his redditus et servicium
« prædicto Episcopo vestro reddatis et subjectio-
« nem exhibeatis, et nihil indè Canonicis prædic-
« tis inobedientibus. Qui vero his mandatis nos-
« tris obedierint, qui gratiam et benedictionem
« omnipotentis Dei et beati Petri et nostram ha-
« beant; quod si qui, quod absit, horum man-
« datorum contemptores extiterint, auctoritate
« sanctorum Apostolorum Petri et Pauli, eos ex-
« communicatione subjacere decernimus. »

Ce mandement, « extrait et collationné de l'original « en parchemin trouvé aux archives du chapitre de Saint-« Salvi, » à Alby, ne porte aucune autre indication. Pas un nom, pas une date ne peuvent tout d'abord le faire considérer comme appartenant à une époque déterminée. Cependant il a été placé dans la collection Doat, volume 110, page 70, entre deux lettres de Jean, comte d'Armagnac, lieutenant du roi en Languedoc. — L'une de ces lettres est du 18 janvier 1356, la seconde du 12 juillet 1357. — Une main étrangère a inscrit au haut de la page la date 1356; enfin, le secrétaire chargé de l'examen et du classement des pièces de ce précieux recueil, a intitulé ainsi cet acte : *Lettres de G., évêque d'Angou-*

lesme et légat de la saincte Église romaine, par lesquelles il mande à A., abbé de Castres, à B., abbé de Gaillac, aux archiprestres, prestres et autres ecclésiastiques, et au peuple de la cité et du diocèse d'Alby, de donner secours à HUGUES, LEUR ÉVÊQUE, *contre les chanoines de l'église cathédrale de Saincte-Cécile, qui étoient excommuniés et schismatiques, à cause de leur désobéissance et rébellion, et des crimes et excès qu'ils avoient commis contre ledit évêque, ayant démoli le palais épiscopal et muni de satellites ladite église.*

En présence de ces dates et de ce titre si précis, on peut croire que cet acte se rapporte effectivement à Hugues IV Aubert, désigné par les lettres Hu., qui fut évêque d'Alby de 1355 à 1379; il n'en est rien pourtant. Nous avons recherché avec soin dans les titres de cette époque un fait qui pût motiver cette lettre de l'évêque d'Angoulême, et nous pouvons affirmer que les documents historiques que nous avons pu consulter sont tous restés muets sur ce point. Vers l'an 1360, le chapitre de Sainte-Cécile eut bien quelques contestations assez graves avec les consuls d'Alby au sujet de certaines dîmes (1); trois ans auparavant, en 1357, plusieurs chanoines ou prêtres de la cathédrale avaient même pris les armes, et, sortant de la ville, ils s'étaient emparés de plusieurs gerbes appartenant au commandeur de Raissac, de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, et à Pierre de Raynal, chevalier du même ordre (2); mais ces faits

---

(1) *Manuscrits de la Bibliothèque nationale, fonds Doat*, n° 110, Evêché et cathédrale d'Alby.

(2) *Fonds Doat*, n° 110, Evêché et cathédrale d'Alby.

n'amenèrent point l'excommunication du chapitre, et les chartes que l'on possède sur ce diocèse témoignent, au contraire, du parfait accord qui exista entre les chanoines de la cathédrale et l'évêque d'Alby pendant toute la durée de l'épiscopat de Hugues IV.

Cependant, si les annales d'Alby ne disent rien d'un fait aussi grave que celui qui est mentionné dans l'acte que nous venons de transcrire, il n'est pas sans importance de savoir à qui cette lettre fut adressée et surtout quel en fut l'auteur. Outre les lettres Hu., appliquées dans le manuscrit à l'évêque Hugues d'Alby, il resterait donc encore à trouver les noms de :

G...., évêque d'Angoulême;
A...., abbé de Castres;
B...., abbé de Gaillac.

Or, cette fois encore, les faits viennent donner un démenti au classificateur et repousser la date assignée à ce document. En effet, pendant la durée de l'épiscopat de Hugues IV, le siége d'Angoulême fut occupé par Aquilin ou Ayguelin de Blaye, de 1328 à 1368, et depuis cette époque jusqu'en 1380, par Élie de Pons (1); Saint-Michel de Gaillac avait pour abbé, en 1357, Arnauld de Falgar, auquel succéda Roger de la Tour vers 1377; enfin, personne n'ignore que l'abbaye de Castres n'existait plus depuis quelque temps, le pape l'ayant érigée en évêché l'an 1317, en faveur de Dieudonné, abbé de Lagny (2).

Il n'y a donc plus à en douter, la date de 1356 indi-

---

(1) *Gallia christiana in provincias distributa*, tom. II, col. 1014, 1015.

(2) *Gallia christ.*, tom. I, col 54, 67.

quée sur le manuscrit est sans valeur, et l'érection de l'abbaye Saint-Benoit de Castres en évêché, dès 1317, aurait dû seule suffire pour empêcher de classer le mandement lancé contre les chanoines de Sainte-Cécile d'Alby parmi les pièces du temps de l'évêque Hugues Aubert.

Reportant alors nos investigations vers des temps antérieurs, nous avons fouillé l'histoire afin de pouvoir déterminer l'époque à laquelle appartient cet acte. Sans nous laisser rebuter par les déceptions qui venaient à chaque instant détruire les espérances que faisait naître en nous l'application possible d'un ou plusieurs noms à la lettre de l'évêque d'Angoulême, nous avons poursuivi nos recherches, et nous sommes heureux d'en soumettre le résultat à l'examen des hommes versés dans les études historiques.

La lettre dont nous donnons plus haut la copie, doit être attribuée, selon nous, au célèbre Gérard, l'un des prélats les plus remarquables du XII[e] siècle, qui fut évêque d'Angoulême de 1101 à 1136, et qui remplit les hautes fonctions de légat pendant près de trente ans. Hâtons-nous d'ajouter que cet acte fut écrit en faveur d'Humbert Géraud, évêque d'Alby, que l'on trouve mentionné dans des actes de 1125, 1127 et 1132. La *Gallia christiana* donne comme successeur à cet évêque un Guillaume dès 1128(1); mais ce dernier nom doit être rejeté, car on connaît un traité, daté de 1132, fait entre Alfonse, comte de Toulouse, et Roger, vicomte de Carcassonne, touchant l'élection des évêques d'Alby, et qui

---

(1) *Gallia christ.*, tom. I, col. 13.

est souscrit, entre autres, par Humbert. A l'aide de cette preuve, on peut hardiment affirmer que ce prélat occupait encore le siége d'Alby à cette époque (1).

On trouve, au premier abord, moins de certitude pour les noms des abbés cités dans la lettre dont nous recherchons l'époque, mais il n'est pas impossible de les rétablir. Ainsi, le premier, A..., n'est pas même indiqué dans la table chronologique des abbés de Castres, où l'on trouve, vers 1128, Bernard, suivi de Pierre vers 1139 (2). Il semble donc qu'on doive appliquer cette lettre initiale soit à un compétiteur, soit à un successeur inconnu de Bernard, lequel signa un accord avec le vicomte de Carcassonne, Bernard-Aton, Cécile, sa femme, et leurs enfants Roger, Raymond et Bernard. Par cet acte, placé à l'année 1128 dans l'*Histoire de Languedoc*, l'abbé Bernard et les moines de Castres donnèrent au vicomte le village d'Assoal, (de Soual) dans le Toulousain, et ils reçurent en échange l'alleu de Sais en Albigeois(3). Mais rien ne prouve que la date assignée à cette charte soit exacte, et il est du devoir de l'historien de rectifier une erreur quand il le peut. Or, nous voyons, dans la liste des abbés de Castres, Amélius Hugues succéder, en 1127, à Renaud, qui gouvernait encore l'abbaye en 1126, puis céder aussitôt la place à Bernard. Ne peut-on pas supposer, au contraire, et sans trop de témérité, qu'Amélius, abbé en 1127, l'était encore vers 1132? L'échange conclu entre les religieux de Castres et Bernard-Aton, mort vers

(1) *Histoire générale de Languedoc*, tom. II, pag. 410, Pr. col. 462.
(2) *Gallia christ.*, tom. I, col. 64.
(3) *Histoire gén. de Languedoc*, tom. II, pag. 402, Pr. col. 444.

1130, serait alors d'une époque antérieure à celle qui lui est assignée, et l'on pourrait le reporter avant l'année 1124. De cette manière, Bernard, qui signa cet acte, serait placé immédiatement après Godefroy de Muret, qui fut abbé depuis 1110 jusqu'en 1115. Il comblerait ainsi la lacune qui existe après ce dernier nom, tandis qu'on admettrait qu'Amélius fut placé à la tête du monastère pendant cinq ou six ans environ. Nous avouons que cette dernière hypothèse nous paraît non-seulement possible, mais encore probable, et nous pensons qu'on doit adopter le nom d'Amélius comme l'un de ceux auxquels la lettre de l'évêque d'Angoulême fut plus particulièrement adressée.

Le second abbé mentionné dans cet acte est moins difficile à signaler, et quoiqu'il ne soit pas encore admis dans les catalogues, nous n'hésitons pas à le nommer Bernard. Quelques mots suffiront pour justifier l'insertion de ce nouvel abbé dans la liste de ceux qui furent placés à la tête de l'abbaye de Gaillac. La *Gallia christiana* des frères Sainte-Marthe, publiée en 1656, se borne à mentionner ce monastère sans citer aucun nom d'abbé (1), et l'on n'en trouve le relevé que dans la seconde édition de ce même ouvrage, commencée en 1715, par un membre de la famille de ces deux célèbres écrivains, Denis de Sainte-Marthe, général des Bénédictins de la congrégation de Saint-Maur. Plus tard, Hugues du Tems reproduisit cette liste, mais il y apporta peu de changements (2). Cependant le nouvel auteur de la *Gallia*

(1) *Gallia christiana*... Scævolæ et Ludovici Sammarthanorum, tom. IV, pag. 455.

(2) *Le Clergé de France*, Paris, 1774, tom. I, pag. 158.

christiana avait laissé plusieurs lacunes que les chartes, les nécrologes ou les inscriptions du monastère et de l'église d'Alby ne lui avaient pas permis de remplir. Personne n'ignore pourtant combien Dom de Sainte-Marthe mit de soin à recueillir toutes les pièces et tous les documents nécessaires à son travail gigantesque. Il lut les anciens monuments de l'histoire; il explora les collections, les mélanges; enfin il s'attacha à dépouiller d'une manière toute spéciale les nombreux manuscrits qui lui furent communiqués. On doit donc croire qu'il ne connut point la pièce dont nous donnons le texte plus haut; car après le nom de Robert, abbé de Gaillac, mentionné le premier sur la liste aux années 972-987, il laisse une lacune qui va jusqu'à 1165 et dit : « Dans plusieurs notes « qui nous ont été adressées, Bernard est indiqué comme « abbé en 1130, mais on ne cite aucun acte duquel ce « nom soit tiré (1). » La lettre initiale B...., suivie de ces mots *Galliacensis Abbas*, n'est-elle pas un témoignage à l'appui des renseignements transmis à l'auteur de la *Gallia christiana*, et n'a-t-on pas maintenant une preuve suffisante pour inscrire Bernard dans la liste des abbés de Gaillac? Pour nous le doute n'est pas possible, et, en ajoutant ce nom, nous pensons que la lettre de Gérard eût certainement levé les scrupules et l'hésitation du savant Bénédictin.

Nous avons dit que cet acte devait être attribué à Gérard, évêque d'Angoulême; ajoutons qu'il fut écrit vers

---

(1) In quibusdam schedis ad nos missis Bernardus ponitur abbas an. 1130, sed nullum laudatur instrumentum ex quo id erutum sit. — *Gallia christ.*, tom. I, col. 53.

1132 ou plutôt vers 1133, et racontons en peu de mots dans quelles circonstances il crut devoir l'adresser aux abbés du diocèse d'Alby. Gérard joua d'ailleurs un rôle assez important dans les évènements qui divisèrent l'église au commencement du XII[e] siècle, pour qu'il ne soit pas inutile de rapporter les principaux actes de sa vie. Tantôt il est cité comme un monstre, tantôt il est représenté comme un saint. Rien, en effet, de plus honteux que ce qu'écrivent de cet évêque Arnoul ou Arnulphe, d'abord archidiacre de Séez, ensuite évêque de Lisieux, et Ernald, abbé de Bonneval, l'un des écrivains de la vie de saint Bernard (1). Rien, au contraire, de plus sublime et de plus digne de louange que les faits et gestes de Gérard décrits, dans l'Histoire des évêques et comtes d'Angoulême, par un auteur anonyme qui dut connaître ce prélat (2).

Né de parents obscurs dans le diocèse de Bayeux, Gérard se livra avec ardeur à l'étude des lettres, de la théologie et du droit canon. Malgré les obstacles qu'il dut rencontrer par la privation des biens de la fortune, il fit des progrès assez rapides pour donner lui-même des leçons, et il abandonna sa patrie pour passer en Aqui-

---

(1) Arnulphi, Sagiensis archidiaconi, *Tractatus de Schismate orto post Honorii II decessum;* in *Spicileg*. L. d'Achery, t. I, pag. 152. — *De vitâ S. Bernardi, lib. II,* auctore Ernaldo, abbate Bonæ-Vallis; in *S. Bern. oper.*, tom. II, pag. 1091.

(2) *Historia Pontificum et Comitum Engolismensium*, in *Biblioth. novâ* Phil. Labbe, tom. II, pag 249 à 264.

Il paraît certain que l'auteur anonyme de cette Histoire était chanoine d'Angoulême, et il vivait encore le 15 octobre 1159, époque où se termine son ouvrage. Il a donc pu connaître l'évêque Gérard, comme le dit avec raison l'auteur du présent mémoire. E. C.

taine. Bientôt sa science et son esprit furent connus dans l'Angoumois et le Périgord, où il tint plusieurs écoles, et de nombreux élèves accoururent de toutes parts pour entendre ses leçons(1). Il fut, vers cette époque, nommé chanoine de Périgueux, ainsi que le prouve une charte de donation, faite à Uzerche par Guillaume, évêque de cette ville (2), et à la mort de l'évêque Adémar, en 1101, le peuple et le clergé le choisirent, d'une voix unanime, pour occuper le siége d'Angoulême (3).

Peu de temps après, Pascal II, pendant son séjour en France, put apprécier le mérite et les connaissances de l'évêque d'Angoulême, et il le nomma légat du Saint-Siége en Bretagne; plus tard, cette légation fut étendue dans les provinces de Tours, Bordeaux, Auch et Bourges (4). L'archidiacre Arnoul, dont le récit est une satire amère qui s'éloigne souvent des bornes de la décence et de la vérité, prétend que Gérard obtint cette dignité, par surprise et par ruse, pour satisfaire son orgueil et sa cupidité (5); mais cette allégation reste sans valeur; elle tombe même devant ce fait que Gélase, Calixte et Honorius confirmèrent tour-à-tour le titre de légat à l'évêque d'Angoulême, qui fut toujours en grande estime et en grand crédit à la cour romaine sous leur pontificat (6).

---

(1) Labbe, *Biblioth. nová manuscript.*, t II, pag. 258.

(2) Baluzius, *Historia Tutelensis, in app.*, col. 877.

(3) Ob insignem ipsius scientiam et honestam vitam. — Labbe, *ibid.*, pag. 258.

(4) Labbe, *ibid.*, pag. 259.

(5) *Spicileg.*, tom. I, pag. 154.

(6) Orderici Vitalis *Historia ecclesiastica*, lib. XIII, an. 1136, apud *Hist Norman script.*, p. 908.

En effet, peut-on supposer que quatre papes aient pu successivement honorer de leur confiance un évêque qui ne s'en fût pas rendu digne, ou bien pense-t-on qu'ils auraient ignoré les actes de rapine et d'exaction, les incestes même dont Arnoul accusa plus tard l'évêque d'Angoulême? Ce fait n'est pas admissible, et l'on doit ranger les accusations de l'archidiacre de Séez parmi les calomnies répandues contre Gérard vers la fin de sa vie. Toutefois, il existe un acte qui relate des faits peu honorables, et semble donner quelque crédit aux imputations d'Arnoul contre le légat du Saint-Siége. C'est une lettre de Geoffroy, abbé de Vendôme, cardinal du titre de Sainte-Prisque, adressée à Gérard lui-même, et dans laquelle il lui reproche particulièrement son amour du lucre qui le porte à se laisser corrompre; il le blâme également de s'attribuer le droit de déposer les évêques (1). Mais toutes ces accusations ne sont fondées que sur des ouï-dire, et il est probable que l'abbé de Vendôme reconnut lui-même le peu de fondement de ses reproches, car, par la suite, il écrivit plusieurs lettres à Gérard, dans lesquelles il ne cesse de lui donner les assurances de son attachement, de son estime et de son respect (2).

Pendant les premières années de son épiscopat, Gérard assista à plusieurs conciles, dans lesquels il sut se faire remarquer; mais sa conduite et les discours qu'il tint au concile de Latran le placèrent au premier rang des prélats de France. L'empereur Henri V avait arraché à Pascal II, son prisonnier, le privilége de concéder les inves-

---

(1) Goffridi abbatis Vindocinensis *Epistolæ*, lib. I, epist XXI.
(2) *Ibid*, lib. I, epist. XXII-XXVII.

titures ecclésiastiques, et il avait, en outre, exigé de ce pontife le serment qu'il ne serait jamais excommunié à ce sujet (1). C'était pour aviser aux moyens de rompre avec honneur cet engagement, qu'un concile avait été convoqué à Saint-Jean de Latran (1112). Le pape reconnaissait qu'il avait mal fait de céder les investitures à l'empereur; mais il ne voulait pas violer la parole donnée à ce prince de ne point l'excommunier pour cela, et il déclara que, plutôt que de trahir son serment, il était prêt à renoncer au pontificat (2). Les évêques se trouvaient très embarrassés, et chacun cherchait en vain un remède, quand Gérard trancha la difficulté : il prouva qu'on pouvait révoquer les investitures sans toucher à la personne de l'empereur, mais en excommuniant ceux qui les recevraient de sa main. Son avis parut une inspiration du ciel, et les évêques, transportés de joie, s'écrièrent d'une voix unanime : « Ce n'est pas toi qui viens de parler, mais le « Saint-Esprit a parlé par ta bouche (3). »

Le Pape voulut aussitôt qu'on rédigeât l'acte qui devait condamner les investitures, et Gérard fut chargé de notifier cette sentence à l'empereur. L'évêque d'Angoulême était aussi fort devant le danger qu'il était plein de sagesse dans le conseil ; il n'hésita pas un instant à remplir cette mission si délicate. Cependant son arrivée à la cour d'Henri fut marquée par des troubles assez graves ; le palais impérial fut en rumeur, et la présence de Gérard

---

(1) Baronius, *Annales ecclesiastici*, tom. XII, pag. 93, an. 1112.

(2) Hæc ait, et mitram rejicit, mantumque relinquit. — Gottofridi Viterbiensis *Chronicorum pars XVII*, pag. 589.

(3) « Non tu locutus es, sed Spiritus Sanctus in ore tuo. » — Labbe, *ibid.*, tom. II, pag. 259.

causa une telle effervescence, que l'archevêque de Cologne, qui avait été son disciple en France, craignant pour ses jours, lui dit : « Maître, vous avez causé un grand « scandale dans notre cour. » Mais l'évêque lui répondit sans se troubler : « Que le scandale soit pour vous ; l'É-« vangile est pour moi (1). » Toutefois, l'éloquence et le courage de Gérard triomphèrent des difficultés de sa mission ; il apaisa la colère des courtisans, et l'empereur ne congédia l'envoyé du concile qu'après l'avoir comblé d'honneurs et chargé de présents.

Rentré en France, Gérard « fut reçu dans son évêché « avec toute la pompe et la joie possibles (2) », et il y servit constamment les successeurs de Pascal avec un zèle digne d'éloges. Ses adversaires lui ont reproché d'avoir alors multiplié les conciles sans nécessité, et d'avoir ainsi abusé de ses droits de légat. A nos yeux, ces accusations sont mal fondées, car toutes les assemblées réunies par les soins de l'évêque d'Angoulême, furent faites dans l'intérêt de la religion et pour réprimer des abus.

Le plus remarquable des conciles tenus par Gérard fut celui qu'il convoqua à Angoulême, en 1118, et auquel assistèrent Guillaume de Châlons-sur-Marne, Gilbert de Paris, Jean d'Orléans, et Manassès de Meaux, qui ne faisaient point partie du département du légat (3). On s'occupa, dans cette assemblée, de la réforme de l'église gallicane ; plusieurs jugements y furent rendus, et enfin

---

(1) « Tibi sit scandalum, mihi est Evangelium. » — Labbe, *ibid.*, pag. 259.

(2) Vigier de la Pile, *Histoire de l'Angoumois*, pub. par J.-H. Michon, pag. LXXII.

(3) J. de la Mainferme, *Clypeus nascentis Fontebraldensis ordinis*, tom. I, pag. 74.

l'archevêque de Tours, Audebert, évêque d'Agen, et un autre évêque, dont le nom est resté inconnu, y furent confirmés (1). L'année suivante, Gérard eut occasion de faire briller ses connaissances théologiques dans le concile tenu à Reims par le pape Calixte II, et il y soutint avec talent les intérêts de ce pontife contre l'empereur (2).

Loin de rien faire qui puisse justifier les infâmes calomnies qu'Arnoul n'eut pas honte d'écrire plus tard, l'évêque d'Angoulême s'occupa constamment du bien de son église, et s'attacha surtout à mériter l'amour de ses diocésains. Ainsi, l'histoire nous apprend qu'il calma les différends qui existaient entre Wulgrin, comte d'Angoulême, et Aymar de La Rochefoucauld, au sujet des terres de Chabanais et de Confolens. Il jeta les fondements de la cathédrale (3), et l'enrichit d'ornements magnifiques ayant appartenu à Bozon, ancien évêque de Saintes, et

---

(1) J. de la Mainferme, *ibid.*, tom. II, pag. 111 et seq. — *Malleacense Chronicon* in *Biblioth. novâ manusc.* Ph. Labbe, tom. II, pag. 219.

(2) Order. Vital., *ibid.*, lib. XII, pag. 862, an. 1119. — Labbe, *Concilia*, tom. X, pag. 872.

(3) La cathédrale d'Angoulême, dont la fondation remonte à une époque très reculée, avait été rebâtie dans les premières années du onzième siècle et consacrée vers 1017. Mais, en 1120, Gérard la fit reconstruire dès la première pierre, selon les termes de l'auteur de l'Histoire des évêques et des comtes d'Angoulême : *et verò Engolismensem* (Ecclesiam) *à primo lapide ædificavit* (Labbe, *Bibl. nov.*, tom. 2, p. 260). Dans ma Notice sur cette cathédrale (Angoulême, 1834, in-8°), j'ai cru devoir adopter sans contrôle les expressions du chroniqueur contemporain. Depuis, M. l'abbé J.-H. Michon (*Statist. monum.*, p. 280) semble vouloir excepter de cette reconstruction certaines parties de la façade, de la première coupole et du transsept septentrional, lesquelles, selon lui, auraient appartenu à l'édifice du onzième siècle. E. C.

payés par lui mille sous; il donna encore à cette église plusieurs objets d'or et d'argent, ainsi qu'un anneau enrichi de pierreries. Plus tard, il disposa d'une partie de ses biens en faveur de vingt-quatre pauvres qui devaient, à perpétuité, être nourris dans l'église pendant chaque jour de carême; puis il voulut que, tous les jours de l'année, treize autres pauvres fussent admis à la table de l'évêque. Il forma ensuite à la cathédrale une bibliothèque de plus de cent volumes, composés de plusieurs ouvrages des Saints-Pères et de quelques livres de l'antiquité. Enfin, sans énumérer ici les édifices et les fondations pieuses dont son diocèse lui fut redevable, nous ajouterons qu'il y fit commencer un grand nombre d'églises, parmi lesquelles on doit citer celle de l'abbaye de La Couronne (1).

Toutefois une funeste ambition, un irrésistible besoin de dominer vinrent déshonorer la vieillesse de Gérard et ternir son long sacerdoce. Ce fut à l'occasion du schisme d'Anaclet. Honorius II étant mort le 14 février 1130, quelques cardinaux et évêques voulurent éviter les troubles qui avaient trop souvent lieu parmi les Romains dans ces circonstances. En conséquence, ils résolurent de désigner immédiatement un nouveau pontife, et ils nommèrent, d'un commun accord, Grégoire, cardinal de Saint-Ange, qui fut proclamé pape sous le nom d'Innocent II. Le peuple de Rome apprit ainsi en même temps et la mort d'Honorius et le nom de son successeur.

---

(1) Labbe, *Biblioth. nova*, tom. II, pag. 260.

Il s'agit ici de la vieille église de La Couronne, bâtie de 1118 à 1122, aujourd'hui entièrement détruite. Elle occupait le côté méridional de la nouvelle église, construite de 1171 à 1201, dont on admire encore les ruines pittoresques. E. C.

Cependant le même jour, à l'heure de tierce, c'est-à-dire vers neuf heures du matin, les cardinaux qui n'avaient point pris part à cette élection clandestine, se réunirent avec d'autres membres du clergé romain dans la basilique de Saint-Marc, où la nomination des papes avait coutume de se faire, et ils y élurent Pierre de Léon, qui prit le nom d'Anaclet (1).

Rome se partagea alors en deux camps, et le parti d'Anaclet devint bientôt si puissant, qu'avant la fin de l'année, Innocent fut forcé de sortir secrètement de Rome. Il s'embarqua sur le Tibre, gagna la mer et arriva heureusement à Pise, d'où il repartit quelque temps après pour se retirer en France (2).

Pendant ce temps, Louis-le-Gros, informé de ce qui s'était passé à Rome, avait ordonné qu'un concile fût tenu à Etampes, afin d'examiner lequel des deux papes devrait être reconnu dans tout le royaume (3). Au jour indiqué, les prélats arrivèrent de tous les points de la France, et il s'en trouva même parmi eux qui avaient été témoins de l'une ou de l'autre élection. Quand les membres du concile eurent examiné les pièces relatives à cette grave affaire, ils restèrent aussi embarrassés qu'avant leur enquête, et, ne pouvant prendre une décision, ils résolurent de s'en rapporter au jugement de saint Bernard. L'abbé de Clairvaux accepta cette tâche difficile. Il com-

---

(1) *Spicileg.*, tom. I, pag. 157 et seq. — Baronius, *Annales ecclesiast.*, tom. XII, pag. 186.

(2) Baronius, *ibid.*, tom. XII, pag. 188. — Muratori, *Annali d'Italia*, an. 1130, tom. VI, pag. 362.

(3) Sugerii *Liber de vitâ Ludovici Grossi*, in *Historiæ Francorum script.*, tom. IV, pag. 317.

para le mérite personnel des deux prétendants ; il examina la forme et les circonstances de leur élection, et il conclut en déclarant que la nomination d'Innocent était la seule valable, parce qu'elle avait été la première, qu'elle était la plus pure et la plus canonique; enfin, il donna pour dernière raison que ce pape avait été consacré par l'évêque d'Ostie, à qui ce privilége particulier était réservé. Tout le concile adopta l'avis de saint Bernard, et le roi, ainsi que les évêques, promirent obéissance à Innocent(1).

Nous avons dit quelle avait été jusque-là l'autorité de Gérard d'Angoulême, et combien l'église s'était trouvée heureuse de suivre ses avis. Or, cet évêque n'avait pu assister au concile d'Étampes ; mais quoique absent, nous sommes porté à croire que son opinion fut d'un grand poids auprès de saint Bernard et des autres membres du concile. En effet, si l'on peut s'en rapporter au témoignage d'Arnoul, cet évêque avait envoyé un député, avec des lettres signées de son sceau, pour justifier son absence. Ces lettres portaient qu'il connaissait les deux compétiteurs et qu'il avait été informé des moindres détails de leur élection ; que, sans aucun doute, la justice était du côté d'Innocent, d'autant plus que c'était un homme de mœurs édifiantes, qu'il avait été élu le premier et par les principaux de l'église romaine; que Pierre de Léon, au contraire, avait usurpé le Saint-Siége par son crédit et ses richesses; que d'ailleurs, lors même que son élection

---

(1) S. Bernardi opera, Epist. CXXVI. — Ernaldus, *de vitâ S. Bernardi*, col. 1093.

lui donnerait quelque droit, sa vie infâme et ses mœurs scandaleuses devraient l'exclure de la papauté (1).

Non content d'une approbation si explicite, Gérard avait été l'un des plus empressés à témoigner son obéissance à Innocent, et il écrivit même au chancelier du pape pour le prier de le faire confirmer dans la charge de légat, qu'il remplissait depuis vingt-quatre ans (2); mais sa demande fut repoussée.

A dater de ce moment, tout change de face. Gérard est tellement irrité, qu'il se range sous les étendards d'Anaclet; et celui-ci, heureux de trouver un si puissant appui, non-seulement le confirma dans sa légation de Bretagne et d'Aquitaine, mais il y joignit encore la France et la Bourgogne (3). L'évêque d'Angoulême ne suivit que trop fidèlement alors les conseils que lui suggérait son dépit contre Innocent. Rien ne lui coûta pour faire triompher la cause d'Anaclet; il mit enfin tant de force, tant de soin, tant de chaleur dans le soutien de l'antipape, qu'il entraîna plusieurs prélats, parmi lesquels on doit citer Hildebert, archevêque de Tours. Le schisme fit surtout des progrès rapides en Aquitaine, car Gérard abusa de l'ascendant qu'il avait sur Guillaume IX, duc de cette province, pour persécuter tous ceux qui n'étaient pas de l'obédience d'Anaclet. Il poussa les choses jusqu'à déposer plusieurs abbés, et à chasser les évêques de Limoges

---

(1) *Spicileg.*, tom. I, pag 158

(2) *Spicileg.*, *ibid.* — S. Bernardi Epist. CXXVI.

(3) « Formata est tibi, sed inanis, nova legatio, et quidquid ab Alpibus « usque ad fines Occidentis interjacet, tuæ ditioni sed inefficaci donatione « subjectum est. » — *Spicileg.*, tom. I, pag. 159. — Baronius, *Ann. eccles.*, tom. XII, pag. 203

et de Poitiers, qui étaient du parti contraire; enfin, il persécuta les évêques de Saintes, d'Agen et de Périgueux, qui furent obligés d'implorer la protection de l'archevêque de Bourges (1).

Cette conduite, indigne d'un prélat, ne justifie pas, sans doute, l'animosité des écrivains que nous avons cités, mais elle peut du moins servir à l'expliquer. Si Gérard eût embrassé dès le commencement le parti d'Anaclet, on eût pu croire qu'il agissait selon sa conscience; on l'eût également excusé si, dans le principe, il n'eût pas reconnu l'élection de Grégoire, puisque Pierre de Léon avait pour lui le plus grand nombre des suffrages (2); mais les démarches que fit l'évêque d'Angoulême auprès d'Innocent le condamnent, et l'histoire ne doit pas oublier qu'une ambition non satisfaite le poussa à agir contre sa conviction et à élever autel contre autel.

Cependant, si Gérard d'Angoulême molesta plusieurs évêques et abbés, on doit dire qu'il eut aussi beaucoup à souffrir. Dans le concile de Reims tenu par Innocent, en 1131, il fut condamné comme schismatique, excommunié et déposé de toute dignité ecclésiastique; puis, quand il voulut exercer ses fonctions de légat dans le diocèse de Saintes, un chevalier, Aymar d'Archiac, s'empara de sa personne, et il n'obtint la liberté qu'à prix d'argent, après une captivité de plusieurs mois. A cette même époque, il fut de nouveau frappé d'anathème par l'archevêque de Bourges, à la requête des évêques qu'il avait persécu-

---

(1) *Patriarchium Bituricense*, in *Biblioth. novâ manuscript.*, tom. II, pag. 83.

(2) *Gallia christiana*, t. II, col. 1000.

tés(1). Pourtant Gérard persista dans le soutien de la cause d'Anaclet, et ce ne fut qu'au moment de sa mort qu'il se repentit d'avoir embrassé le schisme de Pierre de Léon et qu'il en demanda pardon à Dieu(2). Ses neveux, ainsi que les habitants de sa ville épiscopale, reconnaissants des bienfaits dont il les avait comblés, le firent ensevelir dans une chapelle particulière; mais les adversaires de l'évêque d'Angoulême ne tinrent aucun compte de son repentir, et ils oublièrent une vie entière de dévouement à l'église, pour se rappeler seulement les erreurs du vieillard. La dépouille mortelle de celui que saint Bernard considérait comme l'ennemi le plus acharné, mais aussi le plus puissant de l'église (3), les faisait encore trembler; et l'on vit Geoffroy, évêque de Chartres, légat du pape Innocent, faire exhumer les restes de Gérard comme indignes de reposer dans un lieu saint, et les rejeter sur une terre profane(4).

De tous les partisans du souverain pontife, celui qui combattit le mieux pour sa cause fut sans contredit l'abbé

---

(1) Labbe, *Concilia*, tom. X, pag. 980. — *Biblioth. nova*, tom. II, pag. 83 et seq.

(2) Labbe, *Biblioth. nova*, tom. II, pag. 261.

(3) Maximus et pessimus inimicus. — S. Bern Epist. CXLVII.

(4) Sed posteà à Gaufrido, Carnotensi episcopo, Sedis Apostolicæ legato, indè extractum, alioque projectum est — Ernaldus, *de Vitâ S. Bernardi*, col. 1108.

L'auteur, déjà cité, de l'Histoire des Evêques et des Comtes d'Angoulême laisse échapper ces expressions pleines de tristesse, en parlant de l'indigne sépulture de l'illustre fondateur de la cathédrale de cette ville : « Et illud magnificum sidus quod claritate sui partes Occiduas illustra-« verat, proh dolor! extrà Ecclesiam quam ædificavit, sub vili latet « lapide! » E. C.

de Clairvaux. Son éloquence l'avait rendu le conseil et l'oracle des princes de la terre; sa vertu en avait fait le modèle des évêques. Innocent, qui savait combien ce saint personnage avait rendu de services à l'église, le chargea d'aller éclairer Guillaume IX d'Aquitaine, qui soutenait Gérard dans ses prédications en faveur d'Anaclet, et le duc céda aux pressantes sollicitations de l'abbé. Le pape comptait aussi sur la parole de Bernard pour rappeler l'évêque d'Angoulême à son devoir; mais celui-ci resta inflexible et persévéra dans ses sentiments (1).

Le zèle de saint Bernard sembla se ranimer devant les difficultés; et, ne pouvant ramener dans le giron de l'église le propagateur du schisme en France, il s'attacha à lui enlever ses principaux adhérents. Ce fut alors qu'il écrivit ces admirables lettres qui faisaient trembler Pierre de Léon assis sur le siége pontifical, et dans lesquelles il ne craignait pas de frapper rudement Anaclet ou son légat. Ainsi, dans son épître à Geoffroi de Loroux, il s'écriait: « La bête de l'apocalypse, qui ne vomit que des « blasphèmes, qui fait la guerre aux saints, cette bête, « comme un lion ravissant, s'est assise sur la chaire de « saint Pierre. Une autre bête, comme le lionceau dans « sa grotte, rugit encore près de vous; celle-là plus « féroce, celle-ci plus rusée (2). » Plus tard, quand il engageait l'archevêque de Tours, Hildebert, « cette ferme colonne de l'église, » à ne pas se laisser ébranler, quand il le poussait à reconnaître le vrai pontife, il ajoutait: « Chassé de Rome, Innocent est reçu de tout l'univers;

(1) Ernald., *ibid.*, col. 1107.
(2) S. Bern. Epist. CXXV.

« on vient même des extrémités du monde chrétien lui « offrir des secours, malgré la fureur de Gérard d'Angou« lême, qui, comme un autre Sémei, ne cesse de maudire « ce David fugitif(1). » Enfin il adressa aux évêques d'Aquitaine, dont la plupart avaient embrassé la cause de Pierre de Léon, cette lettre admirable dans laquelle il raconte les actes du légat d'Anaclet, et qu'il n'est pas inutile de reproduire en partie :

« Ce nouveau Diotrèphes, dit-il, qui aime à tenir le « premier rang, refusant de reconnaître celui qui vient « au nom du Seigneur et que toute l'église vénère, reçoit « celui qui vient en son propre nom. Je n'en suis point « surpris, car son extrême ambition, dans un âge avancé, « le fait courir après un titre fastueux. Si je l'accuse de « cette vanité, ce n'est pas sans fondement, c'est de lui« même que je tire sa condamnation. Dans les lettres « particulières qu'il écrivit dernièrement au chancelier « de Rome pour demander qu'on l'honorât du titre de « légat et qu'on lui imposât le poids de cette charge, ne « fait-il pas des supplications d'autant plus indignes « qu'elles montrent plus de bassesse ? Mais, hélas ! plût « à Dieu qu'il eût obtenu sa demande ! Son ambition eût « été peut-être moins nuisible si elle eût été satisfaite. Il « n'eût presque fait de mal qu'à lui seul, tandis qu'il fait « la guerre à toute la chrétienté. Voyez jusqu'où peut « aller l'amour des honneurs et de la gloire ! Personne « n'ignore combien les fonctions de légat sont un pesant « fardeau, surtout pour les épaules d'un vieillard ; et « cependant il se trouve un homme, déjà avancé en âge,

---

(1) S. Bern. Epist. CXXIV.

« qui pense qu'il lui serait plus pénible de passer le reste
« de ses jours sans être chargé de ce fardeau.

« Mais peut-être se plaindra-t-il que je le soupçonne à
« tort et que je porte un jugement téméraire de ses
« actions, sans pouvoir fournir aucune preuve de ce que
« j'avance. Je suis soupçonneux en ce point, je l'avoue,
« et je ne pense pas que l'homme le plus simple en puisse
« juger autrement, tant est grande la vraisemblance. Or,
« il suffit d'exposer en peu de mots la conduite qu'il a
« tenue. Il écrit le premier, ou l'un des premiers, au pape
« Innocent; il lui demande d'être son légat; il est refusé.
« Piqué de ce refus, il quitte aussitôt le parti de ce pape,
« épouse avec chaleur la cause de son concurrent, et se
« vante d'être son légat. S'il n'avait pas demandé ce titre
« à Innocent ou qu'il ne l'eût pas accepté de Pierre de
« Léon, on pourrait croire qu'en quittant le bon parti, il
« avait quelques motifs plausibles, quoique d'ailleurs peu
« légitimes. Mais, après cette démarche, quelle excuse
« peut-il donner pour couvrir son ambition? Que, dès à
« présent, il se dépouille d'un vain titre dont il ne peut
« exercer légalement les fonctions, et je changerai d'opi-
« nion, si je puis, ou, si je ne le puis, je serai le premier
« à condamner ma témérité. Mais je suis convaincu qu'on
« aurait bien de la peine à lui persuader de se démettre
« de son pouvoir. Ce prélat, depuis longtemps élevé au-
« dessus de ses confrères, rougirait de se dégrader....
« Voilà le sujet pour lequel cet homme abandonne Inno-
« cent, qu'il nommait son saint père; pour lequel il aban-
« donne l'église catholique, sa mère. Il s'attache à un chef
« de schismatiques et il forme avec lui une alliance qui
« tend à la destruction du peuple de Dieu. Mus par l'or-
« gueil tous deux, ils sont étroitement liés, mais ils n'ont

« d'autre vue que leur propre intérêt.... Celui-ci le qua-
« lifie de pape, l'autre le nomme son légat; et c'est ainsi
« que, dans leur folle vanité, ils se leurrent l'un l'autre de
« ces noms spécieux.... (1). »

On nous pardonnera les détails, un peu longs peut-être, dans lesquels nous avons dû entrer. Non-seulement ils étaient nécessaires pour l'intelligence de l'acte dont nous reproduisons le texte, mais encore il était indispensable de faire connaître les actes qui marquèrent les derniers temps de l'épiscopat de Gérard. L'*Histoire littéraire de la France* ne dit presque rien de cette époque de la vie de l'évêque d'Angoulême; elle ne rapporte pas la lettre d'adhésion de ce prélat adressée au concile d'Étampes; elle oublie également de mentionner sa lutte contre saint Bernard. Or, nous avons pensé que c'était une nécessité, en même temps qu'un devoir pour nous, de rappeler que Gérard fut jusqu'à sa mort le plus ardent adversaire de l'abbé de Clairvaux, et celui qui s'opposa le plus énergiquement à la reconnaissance d'Innocent II dans une partie de la France.

Si maintenant on examine attentivement les termes de la lettre adressée aux abbés du diocèse d'Alby par l'évêque d'Angoulême, on reconnaîtra avec nous qu'elle doit être attribuée à Gérard. Quant à la date à laquelle il faut la reporter, elle est à peu près certaine, et nous n'hésitons pas à la placer vers l'année 1132 ou 1133, c'est-à-dire peu de temps après la lettre de saint Bernard que nous venons de citer. A cette époque, la plupart des évêques d'Aquitaine tenaient pour l'antipape Pierre de

---

(1) S. Bernardi Epist. CXXVI.

Léon, et l'on peut facilement admettre que Humbert d'Alby était en opposition avec son clergé, qui avait reconnu Innocent.

Quelle fut la cause qui amena une collision entre le chapitre et l'évêque? Quels furent les motifs qui portèrent les chanoines à détruire la maison épiscopale et à se fortifier dans la cathédrale garnie de troupes? Rien ne l'indique; mais on peut l'attribuer aux discours d'Humbert en faveur d'Anaclet, ou peut-être à des actes faits pour entraîner le clergé dans le parti de l'antipape.

Du reste, si Gérard d'Angoulême voulait punir la rébellion des chanoines qui avaient renversé le palais de l'évêque, il tenait beaucoup plus à arrêter l'opposition qui se manifestait dans le clergé et menaçait de se répandre parmi le peuple. Ce qu'il voulait surtout, c'était que sa conduite, au commencement du schisme, ne fût pas dévoilée. Le légat d'Anaclet tremblait devant la connaissance de la vérité répandue par saint Bernard. Pour cela, il fallait se prémunir contre les attaques, en faisant croire à la désobéissance des chanoines de la cathédrale et en persuadant à tous que leurs paroles étaient pleines de fiel et de mensonge. Aussi écrivait-il dans son mandement : *Canonici matris Ecclesiæ Albiensis Sanctæ-Cæciliæ, non solùm Episcopo suo, verùm etiam nobis, imò Sanctæ Romanæ Ecclesiæ inobedientes sunt, et populum venenosis et fallacibus persuasionibus suis ab obedientiâ Episcopi quantùm possunt retrahunt.* C'était par de tels moyens qu'il conservait sa puissance et que l'Aquitaine restait toujours de l'obédience d'Anaclet.

Personne n'ignore que, pendant longtemps, le pape Innocent n'eut aucun pouvoir dans la plus grande partie du midi de la France. Pour n'en citer qu'une preuve, il

était assez fort pour déposer l'archevêque de Milan, partisan de Pierre de Léon, et il lui substituait un prélat de son choix (1); mais toutes ses tentatives restaient vaines devant la puissance de Gérard. Il ne pouvait même pas replacer sur leurs siéges les évêques dépossédés ou persécutés par cet évêque, et l'abbé de Clairvaux, en son nom, se bornait à les exhorter à rester fermes dans l'adversité (2). Cependant il n'est pas moins certain que le légat d'Anaclet craignait une défection parmi ses partisans et redoutait les efforts de Bernard, car la parole du saint abbé était parvenue dans le diocèse d'Alby. Or, ne pouvant réfuter par des preuves convaincantes les faits cités contre lui, il accusait de mensonge ceux qui osaient affirmer qu'il avait d'abord reconnu Innocent; il les excommuniait et les déclarait schismatiques; puis il ordonnait aux abbés de Castres, de Gaillac et autres de ne donner aucun secours aux chanoines; et, toujours fidèle à sa pensée ou dominé par la crainte qui le poursuivait, il les menaçait des foudres de l'excommunication, s'ils prêtaient l'oreille aux insinuations de ces derniers et s'ils refusaient d'obéir à leur évêque.

La révolte du chapitre de la cathédrale contre Humbert d'Alby, est désormais un fait acquis à l'histoire. Mais à quelle époque cette révolte eut-elle lieu? Est-ce avant ou après la lettre de saint Bernard aux évêques d'Aquitaine? Pour bien déterminer ce point, il est bon de se rappeler les termes de la lettre de Gérard et de remarquer surtout que la sentence d'excommunication contre

---

(1) S. Bernardi Epist. CXXXI.
(2) *Ibid.*, Epist CXXVI.

le chapitre d'Alby avait été lancée depuis plus d'un an, ainsi que nous le prouvent ces mots : *Excommunicati et schismatici facti, per annum et eò ampliùs*... En outre, on ne doit pas oublier que saint Bernard ne mentionne aucune plainte des chanoines d'Alby, tandis que nous le voyons donner des consolations aux évêques de Limoges, de Poitiers, de Périgueux et de Saintes, qui avaient fait entendre leurs réclamations. Ne doit-on pas en conclure qu'au moment où l'abbé de Clairvaux écrivait, les chanoines de la cathédrale d'Alby vivaient en bonne intelligence avec Humbert, ou du moins n'étaient pas encore excommuniés? Il faudrait alors, selon toute probabilité, admettre que le chapitre fut frappé d'excommunication vers 1132, et appliquer à la lettre de Gérard la date de 1133. Nous nous arrêtons à cette dernière pensée, sans lui donner une affirmation définitive; mais nous la maintiendrons jusqu'à ce que de nouveaux renseignements viennent la détruire.

Quoi qu'il en soit, le chapitre d'Alby en appela plus tard au Saint-Siége des persécutions qu'il souffrait, et le pape prit la cathédrale de Sainte-Cécile sous sa protection, en 1136, à peu près à l'époque de la mort du légat d'Anaclet. C'est ce que nous voyons dans une bulle d'Innocent II, qui donne aux chanoines le droit d'élire leur évêque, et dans laquelle on lit : « *Quia dilectio vestra, ad Sedis Apostolicæ portum confugiens, ejus tuitionem devotione debitâ requisivit, nos supplicationibus vestris clementer annuimus, et Albiensem beatæ Cæciliæ matricem Ecclesiam.... sub tutelâ Apostolicæ Sedis excipimus* (1). » Cette bulle, datée de Pise, le 2 des ides

(1) *Fonds Doat*, n° 105

de juin de l'an 1136, vient ici comme une dernière preuve à l'appui de l'explication que nous avons essayé de donner. Elle témoigne de la vérité de la lettre de Gérard d'Angoulême; elle certifie les faits que cet acte nous fait connaître. Jusqu'à ce jour on n'avait pu comprendre pourquoi les chanoines imploraient la protection du souverain pontife. Maintenant il ne reste plus aucun doute; le chapitre d'Alby eut à lutter contre son évêque et contre le légat de l'antipape Pierre de Léon. On peut donc accorder au clergé de cette ville le mérite d'avoir été le premier ou l'un des premiers dans l'Aquitaine à repousser le schisme d'Anaclet, et l'histoire ne doit pas oublier qu'il donna ainsi un exemple qui ne fut pas assez promptement suivi.

Les pièces du genre de celle que nous publions sont trop curieuses, et il existe encore trop de *desiderata* dans les annales de nos provinces, pour qu'on ne s'empresse pas de les recueillir quand on est assez heureux pour les rencontrer. Or, nous appellerons l'attention des hommes qui voudraient à l'avenir écrire l'histoire du pays d'Albigeois, sur ce document curieux, qui constate l'existence d'une lutte entre l'évêque et le clergé de la cathédrale. Nous leur ferons remarquer aussi que la bulle d'Innocent et le mandement de Gérard d'Angoulême sont deux pièces historiques qui se tiennent essentiellement. Sans celle-ci on ne peut expliquer celle-là; et nous pensons même qu'il serait utile de distraire cet acte du volume dans lequel il a été classé à tort, pour le rétablir à son ordre chronologique, avant la bulle du pape, placée au tome 105 des manuscrits de la collection de Doat.

En résumé, l'intérêt du document que nous venons de faire connaître ne sera douteux pour personne, nous

osons l'espérer ; et nous pensons avoir rempli un devoir en rétablissant la date de cette pièce, qui a dû souvent passer inaperçue ou incomprise entre les mains de plusieurs personnes, depuis le jour où elle fut attribuée à l'épiscopat d'Hugues Aubert et classée parmi des pièces du XIVe siècle. Ainsi perdue au milieu d'actes relatifs à des faits accomplis dans d'autres temps, elle restait inintelligible, et les renseignements qu'elle fournit ne pouvaient, par conséquent, trouver aucune explication. Cependant la lettre de l'évêque d'Angoulême est précieuse à plus d'un titre. N'eût-elle qu'un seul mérite, celui de jeter quelque jour sur un point encore inconnu de l'histoire ecclésiastique d'Alby, elle avait des droits à la publicité ; mais elle comble une lacune dans la série des abbés de Gaillac, et elle permet, en outre, de rectifier celle des abbés de Castres ; enfin c'est une pièce de plus à ajouter aux productions connues de Gérard, dont les savants auteurs de l'*Histoire littéraire de la France* nous ont donné la liste (1).

EUGÈNE DAURIAC,
De la Bibliothèque nationale, Membre correspondant de la Société archéologique et historique de la Charente.

---

(1) On pourrait y joindre aussi une charte inédite de Gérard, qui m'appartient, et dont j'ai publié le *fac-simile* et le texte dans le *Bulletin de la Société archéol. et hist. de la Charente* (année 1846, p. 121 et 199). Elle est datée de l'an 1121, et porte cette signature autographe de l'illustre prélat : *Ego Girardus, Engolismensis episcopus et sanctæ Romanæ Ecclesiæ legatus* §. Il paraîtrait, d'après cette pièce et quelques autres documents originaux, que cet évêque se nommait *Girard* et non *Gérard*, quoiqu'il soit plus généralement cité, comme dans le présent mémoire, sous ce dernier nom, même dans plusieurs historiens de son époque.

E. C.

LE CHATEAU

DE

LA TOUR-BLANCHE.

O Français! respectons ces restes!
Le ciel bénit les fils pieux
Qui gardent, dans des jours funestes,
L'héritage de leurs aïeux.

(Victor HUGO, Ode III, Liv. II.)

Au mois d'août 1838, j'avais entrepris un voyage de reconnaissance archéologique dans cette portion de notre ancienne province d'Angoumois qui formait une enclave au milieu des terres du Périgord, et j'errais, par une belle matinée, autour des ruines du Château de la Tour-Blanche.

Je me trouvais muni, selon mon usage, de documents relatifs à l'origine, à l'ancienneté, à l'existence féodale, à l'importance moderne du lieu qui recevait mon humble visite, et qui devait, disait-on, prendre un air de fête, non pas pour moi, croyez-le bien, mais en l'honneur du jour de Notre-Dame, célébré de tout temps, avec grande dévotion, dans une chapelle du voisinage.

Or, on sait que les habitants, gardant, avec un respect qui les honore, de précieux souvenirs pour en faire montre dans des circonstances solennelles, avaient déclaré, en

leur assemblée de 1789, « que *la ville de la Tour-Blanche* « était le chef-lieu d'une châtellenie très ancienne, formée « des paroisses de *Cercles* et la *Chapelle*, en Angoumois, « et de quelques parcelles des paroisses voisines, consti- « tuant des dépendances du Périgord ; qu'elle a toujours « été possédée par de grands seigneurs, tels que les « Latour, les Bourdeille.

« Mais la Tour-Blanche, d'après les mêmes renseigne- « ments donnés en 1789, a fait autrefois partie du Périgord. « Des lettres du roi Jean, sous la date de 1354, conservées « dans le trésor de la seigneurie, en font foi. *Voulons*, « y est-il dit, *que le ressort de la ville et châtellenie de* « *la Tour-Blanche appartienne à la sénéchaussée de* « *Périgueux et de Cahors, comme il en dépendait au-* « *trefois*. Si ces lettres n'ont point eu d'exécution, on croit « pouvoir en attribuer la cause aux troubles occasionnés « dans le royaume par la prison du roi Jean en Angle- « terre. »

Je trouve dans ce même cahier des plaintes très vives au sujet d'une situation précaire qui, sous l'ancien régime politique, devenait la cause d'impôts onéreux et de la ruine des propriétaires, contraints d'abandonner une contrée malheureuse. Aussi me garderais-je bien, sous le nouveau régime départemental, qui a transformé la majeure partie de nous autres Angoumoisins en Charentais, de réclamer au milieu des administrés de M. le Préfet de la Dordogne, mon titre d'ancien compatriote ; et comme je sais d'expérience qu'ils exercent les vieilles vertus hospitalières avec ces cordiales démonstrations qui partent d'un bon naturel, je me trouve assez bien de la qualité d'étranger, pour ne pas rechercher celle de concitoyen dans des titres surannés.

A l'heure où commence ma promenade, il serait, du reste, assez difficile d'entrer en pourparlers dans les rues ou aux abords de la ville, sur de semblables vieilleries, avec quelques rares passants, qui, éveillés par toute autre préoccupation, vont, comme moi, faire leur cour à l'aurore.

C'est vers l'orient que je dois me diriger, m'a-t-on dit, si je suis curieux de contempler ce qui reste de l'ancien manoir des ci-devant seigneurs de la Tour-Blanche, et, en peu d'instants, mes pas s'arrêtent devant un monticule tout chargé des débris que le temps, aidé des révolutions humaines, a entassés de sa main capricieuse; mais là, pour me distraire de ces notes archéologiques dont je viens faire l'application assez peu poétique, s'offre à mes regards l'un des plus gracieux tableaux que les monuments du moyen-âge et une belle matinée puissent former. S'il réunit dans son ensemble tout ce qui frappe d'admiration, à chaque pas des perspectives nouvelles, de merveilleux détails appellent et captivent successivement l'attention. Le premier rayon du soleil, glissant sur la masse encore imposante de ces tours, que réunissait autrefois une vaste terrasse, va se briser sur les saillies anguleuses de ces murailles décrénelées et revêtues de lierre. Là, il pénètre dans les étroites meurtrières suspendues aux flancs des donjons; ici, il dessine les contours bizarres des brèches que des touffes de verdure envahissent; plus loin, il fait ressortir les lignes ombreuses et mobiles des grands arbres accrus autour de ces ruines, pour leur servir de cadre et d'ornement, pour leur rendre la vie, en les animant de mille accidents de lumière et du bruit d'un feuillage incessamment agité.

Heureux celui qui, devant ce magique aspect et sous

les impressions qu'il fait naître, peut saisir le pinceau du peintre ou le modeste crayon du dessinateur, et retracer ce que la plume ne saurait décrire! Mais le secret de ces tons harmonieux, de ce coloris suave et frais, de ces percées vaporeuses, de ces rencontres fugitives de la lumière et de l'ombre, n'est donné à l'art que dans ses chefs-d'œuvre; et tout en parcourant les sites divers que je recherche aux abords de la prairie et sur le penchant du coteau voisin, je sens aussi qu'un pareil spectacle a quelque chose d'enivrant, et qu'il est temps de me défendre des impressions qui m'assiégent, pour suivre sur place une étude moins attrayante peut-être, mais dont la science puisse faire, tant bien que mal, son profit.

Je reviens donc aux livres que j'ai dû consulter avant de visiter ces lieux historiques, et je remarque, dans un ouvrage ayant pour titre : *Guide pittoresque du Voyageur en France*, une vignette où l'on a voulu représenter la partie occidentale de ce château, telle qu'elle existerait aujourd'hui. Mais, selon mon faible jugement, ce qui reste de l'ancien monument est retracé sous une apparence par trop neuve; l'appareil des pierres a un aspect trop régulier; ces débris de créneaux n'ont pas assez de brisures. On ne retrouve point aux parois de ces murailles les nombreuses marques de vétusté qui les sillonnent; rien n'indique, dans ce dessin, comme dans la réalité qui frappe les yeux, que les pierres vont bientôt se détacher de leur base et rouler parmi les ruines qui gisent amoncelées dans les fossés du manoir. On voudrait retrouver aussi, dans cette œuvre d'un crayon peu fidèle, le travail de la végétation qui se hâte de reprendre possession de son domaine, assez longtemps envahi par les ouvrages de l'homme; car un bocage est déjà formé aux pieds de

l'édifice, et de longs rameaux s'élèvent à une hauteur voisine des terrasses.

Dans ces vieux siècles de prodiges qui ont vu briller et s'effacer plusieurs familles seigneuriales, mises successivement en possession de cette châtellenie de la Tour-Blanche par droit d'héritage ou par la force de l'épée, alors que l'on contait de mystérieuses aventures à l'aspect de tout manoir abandonné, les chroniques n'eussent pas manqué d'attribuer à quelque malin enchantement la croissance de ce grand bois autour de ces tours démantelées et vides d'habitants, de ceux-là du moins qui se laissent voir au grand jour. Le passant s'éloignait plein d'une secrète terreur, après avoir jeté un coup d'œil sur les sombres abords de cet asile, où un pouvoir surnaturel, qui n'était autre que le génie de la destruction, accomplissait son œuvre terrible. Aujourd'hui, il n'est pas un esprit fort de l'endroit qui ne prenne en pitié ces vieilles croyances et qui ne vienne hâter l'ouvrage des ans par des démolitions lucratives.

C'est ainsi qu'en dépit des pressantes recommandations de nos comités historiques et conservateurs, sans que l'on daigne réserver un monument quelque peu ancien pour exercer la verve descriptive de nos futurs Walter-Scott, nous voyons s'effacer chaque jour ces donjons à machicoulis, d'où partaient tant de flèches meurtrières; ces fenêtres à lancettes, qui ne prêtaient qu'un jour avare aux regards inquiets que les jeunes suivantes de la dame châtelaine dirigeaient sur les prairies voisines; la galerie des armures, qui reçut si souvent de glorieux trophées; la grande salle de l'hommage, où, dans les jours de solennité, se déployait le luxe féodal : tout cela n'est plus, après démolition, qu'un assemblage de matériaux que l'on

doit mesurer au mètre cube et débiter au plus offrant. Avec de pareilles dispositions, l'âge présent fera sans doute ses affaires ; mais si l'on recherche un jour les monuments qu'il aura laissés à son tour sur le sol qu'il s'empresse de déblayer, il est à craindre que la postérité ne rencontre rien autre chose que quelques fabriques dépourvues, avant peu, des moulures de plâtre dont on les décore en toute hâte, ou bien des routes inachevées et des ponts écroulés sous le premier fardeau qu'ils ont reçu.

Je me console, toutefois, en portant mon attention sur l'œuvre patriotique de l'homme de science et de haute naissance qui est venu avant moi recueillir en ces lieux de précieux renseignements pour l'histoire de son pays. On lit, en effet, au premier volume d'un ouvrage qui, sous le titre d'*Antiquités de Vésone*, a été publié en 1821 par le comte Wulgrin de Taillefer, le passage suivant :

« La butte qui soutient le château de la Tour-Blanche « a l'apparence d'être faite de main d'homme. Placé sur « le bord de la plaine, ce monticule est exactement circu- « laire et conserve environ quatre-vingts pieds d'élévation.

« Si vous voulez vous faire une idée de sa base et en « connaître l'étendue, représentez-vous celle d'un cône « tronqué, dont la cîme reçoit les constructions et les dis- « tributions d'un assez gros château quadrangulaire. Ces « constructions remontent aux premières années du on- « zième siècle et ont sans doute succédé à d'autres pro- « gressivement plus anciennes, détruites d'âge en âge. »

C'est bien là l'édifice du moyen-âge tel qu'il se présente en cet instant sous mes yeux, lorsque je tiens compte toutefois des marques de vétusté et de la chute fréquente de divers ornements et de pans entiers de murailles, qui changent à chaque instant l'aspect de cet ensemble décrit

par mon savant précurseur, en effaçant les caractères distinctifs qui l'ont porté à désigner l'époque de la construction de ce monument.

Or, quand M. de Taillefer dit ici que le château du onzième siècle a été élevé lui-même sur les ruines d'habitations appartenant à des époques antérieures, mon imagination remonte à travers les phases primitives de la civilisation, jusqu'à cet âge incertain et à peu près fabuleux, qui vit quelque peuplade celtique se reposer un soir au bord de ce ruisseau, à la suite d'une grande chasse ou d'une expédition guerrière. Rien n'empêche de croire aussi que cet asile, au fond des forêts qui couvraient la contrée, ne se soit offert à l'une de ces troupes fugitives, qui, chassées par je ne sais quel conquérant, bien loin de leur demeure dévastée, se mettaient trop souvent à la recherche d'une nouvelle patrie.

Je poursuis ma vision, et il me semble que c'est à la suite d'une bonne nuit, après avoir étanché leur soif aux sources voisines, ou bien au retour d'une exploration faite dans les grands bois d'alentour, que les chefs de la famille déclarent qu'il convient de s'arrêter ici. Et aussitôt chacun est à l'œuvre, car il s'agit, dès ce moment, de mettre ce refuge en état de défense en creusant de larges fossés qui recevront et retiendront les eaux du ruisseau; on pose ensuite les bases des édifices à venir, en réunissant les terres de la vallée et les rochers extraits aux flancs des coteaux voisins, en creusant cette profonde enceinte souterraine qui occupera le centre du monticule. Là-dessus s'élèveront avant peu ces constructions dont M. de Taillefer reconnaît la primitive existence.

Mais comment cet ouvrage des âges celtiques a-t-il fait place à des édifices gallo-romains, témoins de la domi-

nation successive des lieutenants des Césars, des prétendants si nombreux qui se disputèrent le bas-empire, des défenseurs que l'Aquitaine opposait aux invasions des barbares ?

Quel fut, plus tard, l'état de ces lieux, lorsqu'ils servirent d'asile, soit aux Visigoths, chassés par les Francs des contrées que la civilisation abandonnait avec les fugitifs, soit aux compagnons des Eudes et des Vaïfer, soutenant, par d'héroïques efforts, la cause nationale de l'Aquitaine contre les Leudes d'Austrasie, contre les enfants du prophète ?

Qui me montrera les traces des paladins fameux que l'on voyait s'avancer, à travers nos contrées, vers l'Espagne, et qui ne revinrent pas tous de Roncevaux ?

Ces terrasses ne furent-elles pas plus d'une fois le théâtre des combats livrés par les hommes d'armes des comtes de Périgord et d'Angoumois, contre les Normands venus de bien loin pour piller le pays, et puis dans le temps où la féodalité marquait ses limites encore indécises par le sang et la dévastation ?

Telles sont les questions dont je cherche inutilement la solution, soit dans les traditions, soit dans les annales du pays, qui n'offrent que de vagues données sur les grands évènements accomplis durant les époques obscures que je viens de parcourir d'un regard curieux mais peu exercé.

Ces premières années du onzième siècle, qui, d'après le témoignage de M. de Taillefer, auraient vu s'élever le château quadrangulaire dont les ruines sont encore debout, sont marquées en Périgord par la domination du sixième comte héréditaire, nommé Hélie II[e], et en Angoumois par les beaux faits d'armes et *par la grande vertu* de notre cinquième comte, du nom de Guillaume II[e]. Ces

deux souverains, qui appartiennent à l'époque héroïque de la féodalité, possèdent l'un et l'autre assez de ressources, comptent dans leurs domaines un assez bon nombre d'hommes de corvée, pour que l'on puisse également leur faire honneur de la construction de l'édifice désigné sans doute, dès les premiers temps, sous le nom de château *de la Tour-Blanche*, en raison de l'aspect que présentait aux regards éblouis des vassaux, cet ensemble des belles pierres de taille, dont les célèbres carrières du voisinage sont encore si abondamment pourvues. Quand le temps est venu brunir tout à la fois, et les parois de ces hautes murailles, et les tombeaux somptueux des suzerains de Périgord ou d'Angoumois, et l'humble pierre qui marqua dans le cimetière paroissial la place occupée par les pauvres gens qui avaient donné son nom au manoir de leur seigneur et maître, cette désignation de *la Tour-Blanche* est demeurée comme le souvenir ineffaçable d'une antique splendeur. Mais, par un autre jeu du destin, qui fait naître, croître et tomber la gloire humaine, rien n'indique aujourd'hui si les sires de Périgord placèrent cette forteresse pour la défense des *marches* de leur comté, ou si les Taillefer d'Angoumois n'étaient pas, dès le onzième siècle, en possession de l'enclave qu'ils avaient à fortifier contre les entreprises d'un voisin puissant et jaloux.

A défaut de renseignements certains, la recherche des graves évènements qui ont pu former et maintenir ce domaine féodal dans l'intérieur d'un territoire appartenant à d'autres maîtres, n'est pas sans intérêt et sans importance historique, quand on vient à considérer les différences essentielles qui se rencontraient dans les habitudes, dans les intérêts, dans les croyances politiques de deux pays, tels que le Périgord, régi par la législation gallo-romaine,

nommée dans la langue de la jurisprudence le droit écrit, et notre Angoumois, demeuré en possession de ses vieilles coutumes municipales. Il semble difficile de reconnaître là un simple résultat des conquêtes féodales ou des transactions de souverain à souverain. Les intérêts du moment, mis en jeu pour opérer ou ratifier de semblables arrangements, n'ont point une portée aussi étendue, ne forment point une séparation aussi entière. Ceux qui admettent avec vraisemblance l'intervention primitive des populations dans la démarcation des provinces, trouveraient ici une explication toute naturelle de cette extension du pays d'Angoumois dans les terres de Périgord. Il faudrait tenir compte, cependant, des plaintes consignées, en 1789, dans les cahiers qui ont été cités précédemment, comme témoignage du malaise que les gens du pays ressentaient par l'effet de leur réunion à l'Angoumois ; il serait juste aussi de ne pas laisser en oubli les faits historiques auxquels ces cahiers font allusion, et qui donnent à connaître que l'enclave de la Tour-Blanche aurait appartenu, en certain temps, à la sénéchaussée de Périgord. Mais une semblable étude se rattachant à des questions qui touchent à l'ancien état politique et aux institutions civiles de deux provinces, n'est pas de celles que l'on peut suivre, approfondir et mener à fin dans les loisirs d'une promenade.

Comment, du reste, trouver, dès le siècle qui suit l'époque de reconstruction du château, un instant favorable aux informations, lorsque des guerres sans fin menacent chaque jour de dévastation et de ruine cette forteresse, qu'une sage prévoyance a su munir fort à propos de tous moyens de défense? Si ce n'est assez des querelles qui s'élèvent entre les fils d'Eléonore d'Aquitaine, des ligues formées entre les barons, tantôt auxiliaires et tantôt en-

nemis du monarque anglais ou des rois de France, sous l'impression produite par les sirventes fameuses du troubadour Bertrand de Born, pour répandre toutes les misères de la guerre dans le plat pays, pour entasser les blessés et les morts dans ces fossés, je vois, durant le treizième siècle, et lorsque les chevaliers vont chercher des aventures, de la gloire et des indulgences en terre sainte, les bandes de pastoureaux accourir en effaçant les insignes de la puissance féodale, sans qu'il y ait repos ou simple trève autour de ces donjons, alors même que, plus tard, les rois de France ont pénétré assez avant dans les contrées d'outre-Loire, pour y faire reconnaître leur suzeraineté et posséder des domaines provenant tant de l'héritage de nos Lusignan, que des confiscations prononcées contre l'ordre des Templiers.

Mais au milieu de cette évocation solennelle, qui réunit des époques si diverses et des gens étonnés de se trouver ensemble, je m'arrête tout attristé des images de destruction qui se présentent chaque fois que l'on veut recueillir, dans ces vieux siècles, les pages dispersées de l'histoire nationale.

Il me serait doux, en cet instant, de reposer mon regard sur l'existence habituelle des anciens possesseurs du manoir, durant les jours de paix que les époques moins tumultueuses leur préparent, tout en annonçant la décadence de la féodalité. Je voudrais bien prendre note de certains actes de générosité, dont chaque seigneur se fait un mérite, au moment où les droits les plus rigoureux, où les redevances les plus étranges semblent tomber en désuétude et se trouvent frappés de réprobation par l'opinion publique, constituée, par degrés, en tribunal suprême. Pourquoi ne serait-il pas permis de doter les dames châ-

telaines de ces faciles vertus qui leur font prendre en pitié la misère des pauvres serfs, devenus vassaux et colons? Elles trouvent sans doute dans leur vie sédentaire plus d'une occasion d'exercer cette hospitalité, mêlée d'un peu de curiosité, qui accueille vers le soir le pélerin frappant aux portes du château.... Mais ces vagues souvenirs se retrouvent en toute localité où l'on peut recueillir quelques traces des habitudes féodales.

Voici cependant un personnage appartenant par sa naissance à ce pays, qui le compte, dans le treizième siècle, au nombre de ses illustrations. Il porte l'épée du guerrier, mais son chef est orné du chaperon de l'homme de clergie; les insignes d'amoureux servage enlacent son bras : c'est Guillaume de la Tour-Blanche. Formé à l'école du troubadour Bertrand de Born, il possède le secret de ce rhythme belliqueux qui ranime les ressentiments des fils de l'Aquitaine contre les Plantagenets et contre Philippe de France, qui, par leurs intrigues et leurs armes, s'attachent également à détruire une antique indépendance. Émule non moins heureux des Arnaud de Mareuil et de Ribérac, ses devanciers, il a su, par ses tensons harmonieux, exciter de tendres émotions dans les cours d'amour de la Langue-d'Oc. Animé par le souvenir de ses brillants succès, par la perspective d'une gloire nouvelle, peut-être aussi sous le charme d'une gracieuse rencontre, il vient déposer ses couronnes poétiques près des trophées de guerre qui décorent ces salles, et demander des inspirations à la douce vallée qui l'a vu naître. Il serait indiscret sans doute de rechercher, dans les châteaux d'alentour, si l'on ne répond pas en secret à ses rimes amoureuses; il suffit de savoir que ces vœux, non moins délicats que tendres, et qui paraissent être la

plus sérieuse occupation des disciples de la gaie science, ne se renferment pas toujours dans les étroites limites d'une enclave, et il peut se faire que certains épisodes des chroniques de ce temps appartiennent tout aussi bien à l'archéologie du Périgord qu'à l'histoire d'Angoumois.

Mais ces profanes images et les impressions qu'elles produisent s'effacent à l'approche du saint évêque Adhémar, qui a quitté le siége de Saint-Front et la cour des rois, pour se montrer, dans tout l'éclat de ses dignités, aux yeux de ses vassaux. Un nombreux clergé, appelé par devoir et par zèle près de ce prince de l'église, de pauvres gens, invoquant à genoux son divin patronage avec toute la foi naïve de leur temps, tel est le spectacle qu'offre cette visite au château de la Tour-Blanche, sans qu'elle soit signalée par aucun fait digne de remarque.

Plusieurs âges doivent s'écouler avant que ma vue distraite ait eu à distinguer un personnage historique dans cette foule de successeurs directs ou collatéraux qui naissent, vivent et meurent en possession de ce fief, lorsque, vers la fin du seizième siècle, un long et bruyant cortége, mi-parti de gens de guerre et d'église, se présente devant le pont-levis, que l'on se hâte d'abaisser. Tout prêt à m'incliner en présence du révérend dignitaire que ce cortége d'honneur précède et accompagne, je porte sur lui un nouveau regard, et peu s'en faut que je ne laisse échapper un juron de surprise en reconnaissant, sur son franc courtaud de bataille, le sire Pierre de Bourdeille, pourvu *de par le roi et malgré les criailleries du clergé, de la charge et des bénéfices de l'abbaye de Brantôme.* Il vient, assez mal traité dans les plaines de Jarnac par ces maudits huguenots, se reposer de ses fatigues et se guérir de la fièvre quarte dans cette châtellenie, dont l'usufruit lui est assuré par des titres de famille, qu'il

montrerait au besoin, sans laisser en oubli un seul des respectables aïeux qui ont formé sa noble lignée, une seule des terres et seigneuries énumérées dans les actes et lettres patentes revêtus du sceau des Bourdeille.

Près du sire de Brantôme est son fidèle serviteur Mataut, « chargé de transcrire et mettre au net les écrits que « ledit seigneur a faits et composés de son esprit et in- « vention, avec grand'peine et travaux, où l'on voit de « belles choses comme contes, histoires, devis des cours « et bons mots. »

Lorsque le narrateur des mille faits et gestes de tant de hauts personnages et des nobles dames de son temps, entre dans les salles somptueuses de son manoir, il lui vient tout naturellement en souvenir plus d'une circonstance relative à la grandeur et aux alliances de sa famille, et il faut l'entendre raconter « comment son père épousa Anne « de Vivonne, fort honneste et sage damoiselle d'une des « bonnes et riches maisons de Guienne; combien les nop- « ces furent magnifiques, et bien fort aussi les amenances « qui se firent à la Tour-Blanche. Car, ainsi qu'il l'a ouy « dire à sa tante de Grénizat, allèrent au-devant de la « mariée, jusqu'aux portes d'Angoulesme, trois cents « gentilshommes en deux bandes : les uns vestus de gran- « des casaques de velours cramoisy à l'albanoise et les « chevaux bardés de même, les autres de velours jaune; « le tout pourtant aux dépens de son père; comment enfin « la mariée étoit montée sur une haquenée blanche, har- « nachée de velours cramoisy et argent, et la faisoit très « beau voir à cheval et six damoiselles après elle, toutes « montées sur haquenées que son père avoit données, « avecques harnois de velours noir. »

Je me garde bien de douter du pompeux récit de messire Pierre de Brantôme, qui en a fait tant d'autres non

moins véridiques, et je ne demande point indiscrètement s'il était bien possible de mener sans encombre pareille chevauchée par les chemins qui existaient, au seizième siècle, entre Angoulême et la Tour-Blanche, à moins que le brillant cortége ainsi décrit ne suivît, sur notre antique chemin *boine*, les traces des conquérants romains, qui passaient, dit-on, par la Tour-Blanche, pour aller du pays des Santons en la cité de Vésone. Mais tout porte à croire que cette voie, jadis triomphale, n'était pas en meilleur état de réparations vicinales que toutes les autres.

Il faut, en cet instant même, laisser au conteur en titre le soin de redire la grave contestation féodale que cette châtellenie de la Tour-Blanche suscita à François de Bourdeille, son père, « et la sentence par défaut rendue, sur « la poursuite des gens du roi, au siége d'Angoulême, « prononçant saisie de la terre, faute de service de l'ar- « rière-ban, et la belle résolution qui porta feu le baron « de Bourdeille à désavouer son procureur, parce qu'en « exécution de ladite sentence il avoit présenté un homme « d'armes, et à comparoître en personne pour offrir un « simple archer, suivant le devoir de son fief. »

C'est aussi au noble manoir de la Tour-Blanche que messire Pierre de Bourdeille voit venir, vers l'année 1613, le jour où il devient nécessaire d'expliquer *ses derniers vouloirs*. Et alors, réunissant ses titres *de seigneur de la Chapelle-Montmoreau et autres lieux, de conseigneur de Branthome, il prie et requiert, pour plus ample témoignage, M. Domingue, prestre, M. Girard, médecin, maistre Guillaume, apotiquaire,* tous fort honnêtes habitants du lieu, *de signer à sa requeste ;* et c'est ainsi que, par un simple acte de complaisance, ils vont à la postérité en la compagnie de l'un des écrivains les plus féconds et illustres du seizième siècle.

Or, tandis que ma curiosité *s'estend de sçavoir toutes ces particularités*, ce n'est plus au château de la Tour-Blanche, mais en l'église de la Chapelle-Montmoreau et sur le tombeau orné de l'épitaphe qu'il rédigea lui-même, que je retrouverais ce qui recommande la mémoire de cet homme de bien, d'honneur et de vaillance, *adventurier en plusieurs guerres et voyages estrangers et hazardeux;* si je m'avisais pourtant de retrouver là sa dernière *rodomontade*, une voix s'élèverait du fond de la tombe, pour m'avertir bénévolement en ces mots, qui sont aussi inscrits sur la pierre sépulcrale : *Adieu, passant, retire-toi; je ne t'en puis plus dire, sinon que tu laisses jouir du repos celuy qui, en son vivant, n'en eut, ny d'aise, ny de plaisir, ny de contentement.*

J'obéis donc et je m'éloigne de ces ruines, qui, dans les derniers siècles, n'ont plus à me révéler que des faits qui se retrouvent partout ailleurs, soit que je veuille suivre la généalogie des successeurs directs ou indirects de messire de Bourdeille, venant à leur tour jouir des titres, honneurs et profits attachés à la seigneurie, afin de m'assurer qu'aucun d'eux n'a forligné dans son existence peu historique, soit que je m'avise de rechercher les traces des gens de guerre qui ont pu passer par ici, au temps où le duc d'Espernon tenait cour princière en son château de Lavalette, ou durant ces jours de la Fronde qui, sans donner le signal d'une guerre sérieuse, ont mis cependant quelques aventuriers en campagne dans nos contrées, comme en tout pays où la vaillance et la gaîté françaises trouvent à se prendre.

Là se terminent mes évocations, parce que, dès le moment où l'histoire concentre son attention sur le pompeux spectacle que vient lui offrir le règne de Louis-le-Grand, il n'y a plus rien à demander à nos chroniques

locales ni aux vieux monuments, dont on laisse à peine exister quelques restes épars au fond de nos provinces. Les règnes de Louis XV et de son successeur, qui ne sont que les préliminaires d'une révolution sociale, effacent, sous les illusions ou sous les craintes d'un avenir que chacun envisage à son point de vue, tous les prestiges du passé, en frappant d'une sorte de ridicule ce qui peut constituer le culte des souvenirs.

Mais, si je m'éloigne en donnant un dernier regard au manoir du moyen-âge, c'est que l'espoir de rencontrer non loin de là quelques vestiges des usages et coutumes de la vieille France, dirige mes pas vers une prairie voisine, où, selon la tradition, chacun va venir en dévotion célébrer la fête de Notre-Dame.

On m'a dit qu'autrefois de pauvres lépreux, sortant ce jour-là des retraites qui leur étaient assignées, se glissaient, honteux et craintifs, le long des sentiers les moins fréquentés, pour venir, dès le matin, désaltérer leurs gosiers brûlants à la source orientale que j'aperçois au bord de la prairie. On assure encore qu'ils obtenaient guérison de leur mal si cruel, en se plongeant dans ce canal aux eaux vives et tout parsemé de plantes d'une vertu mystérieuse. On m'a montré, à l'extrémité du vallon, la modeste chapelle où les pélerins s'arrêtaient, où les fidèles s'agenouillaient pour implorer aide et assistance près de *Notre-Dame-de-la-Peine*.

Quelques scènes touchantes de souffrance et de piété vont sans doute me retracer ce que présentaient jadis les solennités qui appelaient la foule en ces lieux; mais la prairie est déserte; la pelouse, humide de rosée, n'offre aucune trace d'un passage matinal; il n'y a pas un seul fidèle aux abords de la chapelle. Je prête en vain l'oreille

pour reconnaître le bruit lointain de la clochette que les pauvres gens atteints du mal contagieux étaient tenus d'agiter pour annoncer leur approche. Mon regard pénètre aisément jusqu'au fond de la chapelle bâtie au bord du chemin, mais rien n'annonce que l'on se prépare à célébrer ici l'office qui appelait la protection de la Vierge sainte sur la contrée et sur chaque assistant, qui ne manquait point de se munir du denier de l'offrande. Voici l'heure pourtant où la pauvre mère allumait devant l'autel ce cierge votif, dont la flamme, faible et vacillante, devenait l'emblème de la frêle existence du petit enfant que l'on voyait là, soutenu entre les bras qui imploraient pour lui aide, guérison et miracle au besoin. N'y aurait-il plus, dans le voisinage, de maux cruels à soulager, de cœurs affligés à consoler ? La haute science, qui, de nos jours, proclame ses cures extraordinaires, aurait-elle ravi au ciel tous les secrets qu'il tenait en réserve au profit de l'humanité dans les siècles de foi ?

Durant ces recherches, et au milieu des réflexions qui les accompagnent, le son de la cloche paroissiale de la Tour-Blanche se fait entendre, et il est temps de retourner vers la demeure des vivants. En rentrant *en ville* (et les justes réclamations des habitants de ce lieu, à diverses époques, autorisent cette dénomination), je remarque à ma gauche les restes d'une forte muraille qui protégeait les habitations groupées sous la protection du château. Un ancien bâtiment, qui a toutes les apparences d'une construction féodale, s'offre bientôt à ma vue. Je n'ai pas besoin de demander quelle pouvait être jadis sa destination : c'était, sans nul doute, à cet étage supérieur que siégeait le juge seigneurial ; là, les fermiers des rentes, des agriers et de toutes autres redevances, venaient, à jour

fixe, recueillir la portion de grains, de fruits et les beaux deniers comptants qu'apportaient les vassaux et tenanciers. Mais à l'étage inférieur, il est facile de reconnaître ces basses-fosses redoutables, qui assuraient l'exécution des vieux pactes féodaux. Un semblable rapprochement résume toutes ces institutions, qui prirent leur origine dans l'abus de la force, et qui forment, aux yeux de l'archéologue quelque peu consciencieux, le triste revers de la brillante médaille du moyen-âge.

Au milieu des habitations modernes, qui donnent une heureuse idée du bon goût et de l'aisance de plusieurs propriétaires, s'élève une de ces *gentilhommières* du dix-septième siècle, ornée d'écussons, de figures symboliques, de devises, remarquable aussi par son pignon aigu, ses larges croisées, son vaste portail, et par tout ce luxe d'architecture que le pouvoir absolu de ce temps avait mis à la mode pour consoler les anciens possesseurs de fiefs, de leurs créneaux abattus, de leurs tourelles démantelées.

Ce serait peut-être le moment de rechercher et d'expliquer comment ce noble manoir se trouvait placé à quelques portées d'arquebuse du château du suzerain ; mais plusieurs notables habitants, venus à ma rencontre, entrent alors en conversation avec moi sur divers sujets tout-à-fait modernes, et ils m'annoncent, sans me causer de surprise, que divers passants, épiant mes pas, attentifs à mon attitude méditative, ont déjà signalé en moi un ingénieur chargé de tracer de nouvelles routes à travers les lieux que je viens de parcourir. Chaque siècle a ainsi ses intérêts et ses préoccupations, auxquels il rapporte tout ce qui fait l'objet d'un spectacle habituel ou d'une rencontre imprévue. Il était toutefois inopportun de donner communication aux honorables habitants de la Tour-

Blanche de l'étude que j'avais pu faire sur leur territoire, et je gardai là-dessus un silence prudent. Privé, à quelques instants de là, des impressions que j'allais chercher dans leur église, dont les ornements et la vénérable vétusté avaient disparu sous un badigeon tout moderne, je n'avais garde aussi de parler de mon désappointement. Il ne devait pourtant pas être le seul de cette matinée; car lorsqu'on me ramena vers la chapelle de Notre-Dame-de-la-Peine, en m'avertissant que je m'étais trompé d'heure pour assister à la solennité, une foule tumultueuse s'agitait dans la poussière du chemin, près de la fontaine des lépreux; un marché, non moins bruyant et profane, se trouvait établi aux abords du sanctuaire. Les enfants franchissaient, en jouant, le cours d'eau, sans nul souci des cures merveilleuses que leurs pères venaient jadis chercher à sa source sacrée.

Quand on voit dégénérer ainsi les actes d'une croyance antique et mettre en oubli toutes les traditions, il est tout naturel de demander où va l'âge présent, et sous quel aspect il se présentera aux yeux d'un avenir qui sera peut-être tout autrement inspiré, s'il est vrai, comme tout le démontre, que le sentiment généreux qui proclame et maintient les libertés publiques, s'associe au culte des souvenirs et tire de là sa force et sa constance.

J'ai appris, depuis ma station devant le château de la Tour-Blanche, que le propriétaire de ce monument avait fait disparaître ses ruines sous une gracieuse habitation. Je le félicite de son œuvre, s'il est homme de goût moderne; mais je le plains, s'il est archéologue.

Charles CHANCEL.

OBSERVATIONS SUR L'ORIGINE ET LE CARACTÈRE DE L'ARCHITECTURE ROMANE.

NOTICE SUR La Restauration de l'Église de Montmoreau.

MESSIEURS,

Avant de vous entretenir des travaux importants de restauration qui ont été exécutés dans plusieurs églises du diocèse d'Angoulême, à l'aide de subventions accordées par M. le Ministre de l'intérieur et M. le Ministre des cultes, qu'il me soit permis de développer quelques considérations sur les principaux caractères d'un genre d'architecture qui, pendant quatre siècles, a seul régné dans l'Angoumois et dans les provinces limitrophes, notamment dans le Poitou et le Périgord.

Ces observations préliminaires et les diverses notices que je suis dans l'intention de publier sur un certain nombre de monuments de la Charente, ne seront pas

sans utilité, je l'espère, pour l'histoire de l'art et pour la conservation des vieux édifices. On comprend qu'en cherchant à initier les populations à l'art archéologique, en donnant un certain retentissement aux travaux de restauration, en faisant connaître leur importance et leur utilité, on appelle l'attention des hommes éclairés et intelligents sur la valeur historique des monuments épars sur le sol, on les initie à une science pleine d'attrait et d'intérêt.

Ils verront alors dans une vieille église romane, dans un vieux château en ruine, autre chose qu'une masure sans intérêt; ils reconnaîtront par le plan de l'édifice, par la combinaison des lignes, par les détails, sa valeur historique et monumentale, et ils feront alors tous leurs efforts pour en assurer la conservation, soit en provoquant des secours de la part du gouvernement, soit en stimulant le bon vouloir et la surveillance de l'autorité locale.

L'architecture à laquelle les archéologues ont donné le nom de romane, remonte dans la nuit des temps; il est impossible de lui indiquer un point de départ quelque peu précis. C'est une dérivation incontestable de l'architecture romaine, à laquelle on a donné, en France, le nom de mérovingienne dans les temps les plus reculés, et celui de carlovingienne à l'époque de Charlemagne (huitième siècle). Il est incontestable que les monuments de la première époque ont le caractère romain : ainsi, l'église de Saint-Jean, à Poitiers, le portique de la cathédrale d'Aix surtout, qui remontent certainement à ces temps reculés, ont la plus grande ressemblance, particulièrement dans l'ornementation, avec l'art romain. Le portail de la cathédrale d'Avignon, les églises de Saint-Pierre et de Saint-André, à Vienne, en Dauphiné, qui appartiennent, dit-on, au siècle de Charlemagne, s'éloignent davantage du style

antique, mais il y a encore une grande analogie entre les deux genres d'architecture.

Il faut, Messieurs, qu'entre le huitième et le dixième siècle, il y ait eu solution de continuité presque complète dans l'architecture nationale, pour que d'une œuvre d'art telle que le portail de la cathédrale d'Avignon, on en soit arrivé à la façade de Saint-Front de Périgueux.

Quoi qu'il en soit, on est convenu d'appeler art roman un genre d'architecture qui a des caractères particuliers que nous allons exposer tout à l'heure, et qui a régné exclusivement en France pendant quatre ou cinq siècles. Le diocèse d'Angoulême notamment possède près de quatre cents édifices romans.

On a aussi donné à ces monuments le nom de byzantins, en ajoutant la qualification de riche lorsqu'on veut désigner des églises qui sont décorées d'un grand nombre d'arcades, de figures en relief, en bas-relief, de sculptures symboliques.

La première dénomination est préférable à la seconde et d'un usage beaucoup plus général. Cela s'explique facilement : le plus grand nombre des églises romanes ne rappellent en rien l'architecture byzantine ; la coupole seule, qui se rencontre assez fréquemment dans des églises de cette époque, paraît avoir été apportée d'Orient. Les clochers romans surtout n'ont rien de byzantin ; ils se terminent soit en pointe, soit carrément, comme une tour, tandis que les flèches de l'Orient, qui ont été transformées en minarets, sont fort élancées et souvent couronnées d'une boule ou d'une pomme de pin.

Il résulte de cette observation et de celles que je développerai tout à l'heure, que la dénomination de byzantin pourrait s'appliquer spécialement aux églises à coupoles

proprement dites, telles que Saint-Front de Périgueux, la cathédrale de Cahors, Saint-Pierre d'Angoulême. Cette forme architecturale vient certainement de l'Orient.

L'art roman a été divisé par les archéologues en trois périodes, qui présentent des caractères particuliers :

1° Le roman primaire, que l'on peut appeler *barbare*, embrasse le dixième siècle et les siècles antérieurs. Les édifices de cette période sont lourds, sombres, étroits ; les sculptures présentent des formes grossières, mais les sujets en sont généralement symboliques ; les coupoles ont la forme octogone, les façades sont très peu décorées, l'appareil est brut, grossier, la pierre à peine taillée.

2° Le roman secondaire comprend le onzième siècle. Cette période a produit des édifices plus vastes, mieux éclairés, moins barbares que la précédente. La coupole s'arrondit, les portails sont ornés d'arcades, d'archivoltes ; les encorbellements sont soutenus par des modillons sculptés, les voûtes commencent à prendre une légère courbe ogivale, lorsqu'elles ont une grande portée.

3° Le roman tertiaire comprend le douzième siècle. On l'appelle aussi roman fleuri. Cette époque a laissé dans le diocèse d'Angoulême un grand nombre de monuments religieux. Son principal caractère consiste dans une ornementation fort élégante, régnant particulièrement aux archivoltes et voussures des portes, aux arcades et fenêtres, aux tympans, aux entrecolonnements et aux chapiteaux des colonnes. Les sculptures végétales atteignent souvent la perfection ; mais les figures d'hommes ou d'animaux ne brillent que par la naïveté et la bizarrerie des contours, et non par la pureté du dessin.

Les églises romanes un peu importantes du diocèse d'Angoulême, à quelque époque qu'elles appartiennent,

affectent la forme d'une croix latine. Celles dont le plan représente une croix grecque sont très rares; je n'en puis citer que deux dans le diocèse : l'une à Mainfonds, l'autre à Saint-Germain-sur-Vienne ; toutes les deux ont une coupole au centre de la croix.

Le principal caractère du style roman, c'est l'arceau en plein cintre, qui commence à se briser dès la fin du onzième siècle, plus particulièrement dans les voûtes. Le plein cintre s'est conservé plus longtemps dans les façades, dans les fenêtres, dans la décoration des clochers, en un mot, dans toutes les parties où l'on ne redoutait pas l'effort produit par le poids des voûtes.

Presque toutes les belles églises du diocèse d'Angoulême, dues à l'art roman, présentent ces deux natures de courbes. On trouve aussi quelquefois dans l'ornementation des façades du douzième siècle, notamment à l'abbaye de Chastres, l'arc ogival surmonté d'une courbe qui a repris le plein cintre.

Les colonnes libres, les colonnes engagées, les demi-colonnes et quelquefois les pilastres sont l'un des éléments obligés de l'ornementation des édifices dus à l'art roman. Les bases des colonnes, au douzième siècle, présentent une certaine analogie avec l'ordre ionique ; les chapiteaux sont souvent feuillagés et paraissent avoir emprunté à l'ordre corinthien leurs feuilles d'acanthes et leurs volutes. Pendant la même période, les chapiteaux ont moins le caractère symbolique que pendant le siècle précédent, mais l'exécution est bien plus remarquable sous le point de vue de l'art. Un grand nombre de chapiteaux appartenant au roman fleuri, présentent des figures, des animaux, des monstres enroulés dans des feuillages.

Les voûtes des nefs développent le plus ordinairement

des courbes légèrement ogivées; des arcs doubleaux, dont les extrémités reposent sur des chapiteaux de colonnes, les soutiennent au-dessous et leur donnent une grande solidité. Les bas-côtés, étant plus étroits que les nefs principales, ont conservé plus longtemps le plein cintre. Les voûtes de l'église de Châteauneuf, par exemple, offrent une preuve à l'appui de ce fait. — Il est utile d'observer que, pendant la première période de l'art roman, les voûtes et les arcades n'ont pas cessé d'être en plein cintre.

Un mot maintenant sur les coupoles, sur leur origine et sur leur fréquent emploi dans le diocèse d'Angoulême.

Dès les premiers siècles de l'ère chrétienne, la coupole était en usage en Orient. Ainsi, en 260, une église à coupole a été bâtie à Palmire. La célèbre basilique de Sainte-Sophie de Constantinople était, dès le principe, une église à coupoles. Elle a été fondée par l'empereur Constantin-le-Grand, et construite par un architecte nommé Arthénius de Tralles; il mit huit années à la bâtir. Il est probable que la première pierre fut posée en 329 de l'ère chrétienne, date de la fondation de Constantinople. L'empereur Constantin étant mort en 338, il semble en résulter que Sainte-Sophie devait être à peu près terminée. — Sous l'empereur Justinien, en 558, cette magnifique église reçut une grande restauration; c'est à cette époque que furent construites la grande coupole, éclairée par vingt-quatre fenêtres, deux autres coupoles semi-sphériques et six plus petites.

Les recherches auxquelles je me suis livré m'ont appris que Constantin avait fondé à Rome et dans l'Orient plusieurs autres églises du même ordre d'architecture. Un siècle après la restauration de Sainte-Sophie, sous l'empereur Justinien, alors que les Lombards exerçaient

leur domination sur la haute Italie et sur l'Italie centrale, un grand nombre d'églises à coupoles ont été bâties. On peut citer notamment Saint-Jean et Saint-Michel de Pavie, Sainte-Julie de Bergame et plusieurs autres églises à Ravenne, à Pise, à Venise, à Bamberg, à Vorms et dans plusieurs autres villes d'Allemagne. Les Normands, qui s'étaient établis en Sicile, ont aussi édifié, au huitième siècle, une église à coupole à Messine.

Il n'est pas douteux que la coupole qui couronne un assez grand nombre d'édifices religieux en France, ne soit originaire d'Orient. Les archéologues sont généralement d'accord sur ce point ; ils se servent souvent du mot de byzantin pour qualifier une coupole.

M. Michon, dans sa *Statistique monumentale de la Charente*, s'explique ainsi sur l'origine de la coupole :

« Par un phénomène archéologique digne d'être remar-
« qué, une longue série d'édifices à coupoles part de
« l'Orient, en suivant une zône qui occupe le centre de la
« France, entre la Garonne et la Loire, et ne s'arrête
« qu'à l'Océan, dans la Saintonge et le Poitou. »

Cette observation paraît fondée ; une bande d'églises à coupoles part, en effet, des frontières d'Italie, et se dirige vers la mer du Poitou. Je puis citer notamment, comme appartenant à ce genre d'architecture et pour les avoir visitées, une église à Vienne, en Dauphiné, une à Issoire, Notre-Dame-du-Port de Clermont, la cathédrale de Cahors, Saint-Front à Périgueux, l'église de la Cité, dans la même ville, et un grand nombre dans les deux Charentes.

La métropole de Périgueux, Saint-Front, est le type le plus complet et probablement le plus ancien des églises à coupoles qui soient en France. On pense qu'elle a servi

de modèle aux monuments appartenant au même style d'architecture.

Un grand nombre de savants ont émis l'avis que l'église de Saint-Front était une imitation de Sainte-Sophie, et qu'il était fort probable que son architecte avait vu la superbe basilique de Constantinople. La forme d'une croix grecque parfaitement régulière, la totalité de l'édifice, couverte d'immenses coupoles, tendent à justifier cette opinion.

Les détails de cette vaste cathédrale sont lourds et barbares, les pierres mal appareillées et presque brutes; mais l'ensemble à l'intérieur est majestueux, imposant, grand, hardi; les coupoles, quoique sans fenêtres, sont jetées à une grande élévation dans les airs. Le plan représente une croix grecque dont les branches sont parfaitement égales. Cinq immenses coupoles couronnent l'édifice : une au centre, les quatre autres sur les bras de la croix.

Quelques archéologues ont émis, à l'égard de cette église, une opinion beaucoup moins acceptable que celle que nous venons de présenter. « Ce monument, disent-« ils, est un des plus anciens édifices de la chrétienté. « Sa restauration peut dater de la fin du cinquième siècle « ou du commencement du sixième, mais sa fondation « est de beaucoup antérieure à celle de Sainte-Sophie de « Constantinople, élevée par Justinien. »

En présence des dates précises citées plus haut, cette opinion n'est pas admissible. L'histoire de l'art monumental en France, l'examen attentif de l'architecture de Saint-Front dans toutes ses parties, rendent toute discussion inutile sur ce point.

La science archéologique a fait, dans ces derniers temps, de rapides progrès. Grâce aux immenses travaux

publiés par la Société des Antiquaires de France, par la Société française pour la conservation des monuments historiques, par le Comité historique des Arts et Monuments de Paris, et par une infinité de sociétés d'antiquaires de province, les erreurs considérables en cette matière deviennent rares, et lorsqu'elles existent, il est assez facile de les corriger.

Aujourd'hui on peut, à l'aide de dates certaines, de rapprochements historiques et de comparaisons entre la forme, le plan, l'ornementation, l'appareil des pierres de divers édifices, fixer, d'une manière à peu près exacte, la fondation, la construction, les diverses restaurations de presque tous les monuments religieux, militaires ou civils. — Ainsi, quelle que soit l'antiquité de la cathédrale de Périgueux, on ne saurait en faire remonter la construction au-delà de la fin du neuvième siècle.

Il n'existe dans le diocèse d'Angoulême aucune église qui ait d'aussi vastes proportions et qui, dans son ensemble, remonte à une époque aussi reculée que l'église de Saint-Front ; mais il est à croire que les voûtes en coupoles, que l'on rencontre assez souvent dans le diocèse d'Angoulême, en sont une imitation.

Il ne faut pas confondre les églises à coupoles proprement dites avec les édifices dont les voûtes sont à plein cintre ou légèrement ogivées et surmontées au centre d'une coupole unique, sur laquelle s'élève ordinairement le clocher. — Dans les églises à coupoles, la nef, le chœur, les bras du transept sont, en tout ou en grande partie, surmontés de voûtes semi-sphériques. Ainsi, les églises dont les noms suivent, situées dans le diocèse d'Angoulême, sont des églises à coupoles : Saint-Pierre d'Angoulême, l'église abbatiale de Chastres, les églises

de Roullet, Gensac, Cherves, Cognac, Bourg-Charente, Fléac, Péreuil, Gourville, Mesnac. C'est à peu près tout ce que le département de la Charente renferme d'édifices auxquels on peut appliquer la qualification de byzantins.

Les églises à voûtes cintrées, avec une seule coupole au-dessus du chœur, sont très nombreuses dans notre pays ; il y en a plus de soixante. Presque toujours le clocher est établi au-dessus de cette coupole. Cette forme d'église s'est produite dès l'époque la plus barbare du style roman ; mais alors la coupole était presque toujours octogone, la nef étroite et les fenêtres petites.

Il n'existe dans le diocèse d'Angoulême aucune église qui appartienne, dans son ensemble, au dixième siècle. L'église de Courcôme est le monument qui offre les plus grands fragments d'architecture religieuse de cette époque. Le style barbare de la nef et de la coupole, ne permet pas de douter que leur construction remonte au-delà de l'an 1,000. La nef de l'église paroissiale de Saint-Jean-Lapalud (La Couronne), est aussi du dixième siècle. Plusieurs autres parties sont du onzième, notamment l'abside, la façade et peut-être le clocher, s'il n'est pas plus récent. Ces deux étroites basiliques n'ont aucune analogie avec l'immense cathédrale de Saint-Front. Elles ont, l'une et l'autre, la forme de la croix latine et sont surmontées de coupoles centrales, octogones à la base et sphériques dans la partie la plus élevée.

Une douzaine d'autres églises du diocèse renferment des fragments assez considérables de constructions de la même époque, mais ils sont sans importance sous le point de vue de l'art, ou bien ils appartiennent à des édifices en ruine.

Il convient, toutefois, d'en excepter la petite église

abbatiale de Puypéroux. Cette église, il est vrai, est en ruine ; elle ne sert plus à la célébration du culte, mais il reste encore debout de vénérables débris, qui sont d'un grand intérêt pour l'histoire de l'art.

Elle offre notamment de rares échantillons de roman primaire du dixième siècle et du commencement du onzième. Le sanctuaire, qui est entouré de sept absides, appartient à l'époque la plus reculée ; la coupole, le transept et la nef sont de la seconde.

Le onzième siècle a laissé peu de monuments de quelque importance sur notre sol : les églises de cette époque sont petites, étroites, mal éclairées et sans caractère bien tranché. Le plan affecte quelquefois la forme de la croix latine ; plus souvent il présente un carré long terminé par une abside.

On peut citer cependant, comme monument très précieux appartenant à cette époque, le clocher de l'église abbatiale de Lesterps ; c'est une des tours les plus remarquables et les plus élégantes qui existent dans le diocèse (1).

Il peut exister dans le diocèse d'Angoulême soixante églises qui possèdent des fragments de constructions appartenant au onzième siècle, mais il y en a tout au plus une douzaine dont la plus grande partie soit de cette époque. On peut citer les églises de Gardes, de Lesterps, de Juillac-le-Coq, de la Madeleine, de Beauvoir, de Lapéruze, de Reignac et de quelques autres communes, comme des

---

(1) J'ai lu, à l'une des dernières séances de la Société archéologique et historique de la Charente, une notice sur l'abbaye de Lesterps et sur la restauration de son clocher.

édifices qui présentent, dans l'ensemble, l'aspect architectural du onzième siècle.

Dès les premières années du siècle suivant, l'art roman prend un développement immense. On construit des églises plus vastes, plus régulières ; les matériaux sont mieux taillés, les assises mieux appareillées; la pierre de taille est complètement substituée au moellon dans les édifices importants. La statuaire, la sculpture font de grands progrès ; l'ornementation est distribuée avec beaucoup de goût à l'extérieur et à l'intérieur des églises. Les édifices que le diocèse d'Angoulême doit à cette période, sont ce qu'il possède de plus remarquable, de plus précieux.

On peut citer notamment la cathédrale de Saint-Pierre, les églises abbatiales de Saint-Amant-de-Boixe, de Chastres, de Cellefrouin, les églises paroissiales de Bourg-Charente, Châteauneuf, Montmoreau, Plassac, Rioux-Martin, Gensac, Lanville, Berneuil, les portails des églises d'Aubeterre, de Cognac, de Ruffec, de Chalais.

Plus tard, Messieurs, j'aurai occasion de vous entretenir de plusieurs de ces monuments, de vous faire connaître leur importance et leur valeur artistique, de vous rendre compte des restaurations et des réparations qui auront été exécutées et de celles qu'il conviendrait d'entreprendre. Dejà j'ai mis sous vos yeux des observations sur l'église de Châteauneuf, que vous avez bien voulu accueillir avec intérêt. Aujourd'hui, je vais vous donner lecture d'une courte notice sur l'église de Montmoreau et sur les travaux qui y ont été exécutés.

NOTICE

SUR LA

RESTAURATION

DE

L'ÉGLISE DE MONTMOREAU.

L'église paroissiale de Montmoreau, placée sous le vocable de Saint-Denis, est située sur le versant d'un coteau, en sorte que, pour y pénétrer par la porte principale, il faut descendre un assez grand nombre de marches. La porte du nord ouvre de plein pied sur la voie publique.

Cette église est vaste et élégante dans ses proportions; sa forme représente une croix latine sans bas-côtés. Elle appartient évidemment, par ses grandes lignes architecturales et son ornementation, au style roman fleuri du douzième siècle. C'est un des types les plus complets, les

plus réguliers de cette série d'édifices religieux qui ont été construits à la fin du onzième et au commencement du douzième.

L'abside, placée au chevet de l'édifice, est circulaire et ornée, à l'intérieur et à l'extérieur, d'arcades fort élégantes. Les bras du transept se terminent en ligne droite; une coupole semi-sphérique surmonte le centre de la croix; la voûte de la nef est très légèrement ogivée; elle est soutenue par une série d'arcs doubleaux, qui présentent une saillie carrée et reposent sur des demi-colonnes.

La façade est belle par l'élégance de ses lignes et l'unité de sa décoration, mais elle n'a pas ces vastes proportions qui étonnent et frappent l'imagination. Le peu d'ampleur de l'ensemble tient à ce que l'église n'a pas de collatéraux et à ce que, placée sur le penchant d'une colline, elle a perdu, du côté de l'ouest, une partie de son élévation. — Cette façade comprend dans sa hauteur un rez-de-chaussée, deux étages et un fronton. Le rez-de-chaussée se compose de trois arcades : celle du milieu, qui donne entrée dans l'église, est très vaste; elle est décorée de quatre voussures et archivoltes en retraite les unes sur les autres. La première est polylobée; l'extrémité des petits arcs ou lobes est ornée de têtes d'animaux parfaitement sculptées; les autres sont décorées d'ornementation végétale. Les arcades de droite et de gauche sont fermées; elles ne sont surmontées que d'une seule voussure et d'une seule archivolte.

Le premier étage est décoré de deux fenêtres placées à droite et à gauche de la façade, et de trois arcades aveugles au-dessus du portail.

L'étage le plus élevé est percé d'une grande fenêtre, dont une partie est engagée dans le fronton triangulaire.

Le clocher est de construction récente. J'en parlerai tout à l'heure.

Il y a treize ans que je visitai cette église pour la première fois ; elle était alors dans un état déplorable de dévastation et de délabrement ; et pour comble de malheur, quelques années plus tard, l'abside fut menacée de ruine, par suite de l'abaissement imprudent que l'on fit subir au terrain qui supporte les fondations, dans le but d'établir la route départementale d'Angoulême à Libourne.

Les travaux qui viennent d'être exécutés dans cette église, sont les plus considérables qui aient été entrepris dans la Charente : ils comprennent la restauration complète de la façade, la consolidation et la reprise des murs de l'abside, des travaux confortatifs aux murs de la nef et des bras du transept, la construction entière du clocher situé au-dessus de la coupole, qui a été elle-même refaite en partie, et enfin la reconstruction de la plus grande partie des voûtes de la nef.

Lorsque ces travaux furent terminés, les fonds alloués par le gouvernement se trouvant épuisés, on avait été obligé de laisser en arrière, pendant quelque temps, la reconstruction de la voûte de la nef, qui présentait de larges et dangereuses lézardes. Heureusement qu'une allocation accordée en 1849, par M. le Ministre de l'Intérieur, a permis à l'entrepreneur de se remettre à l'œuvre, et qu'aujourd'hui cette belle et magnifique restauration est complètement terminée. — Ce qui fait de ce monument une œuvre précieuse, c'est qu'il appartient dans toutes ses parties au même style architectural, circonstance fort rare dans les édifices religieux du diocèse d'Angoulême. Une petite absidiole, dont la voûte a été refaite en ogive,

ne se lie pas au reste de l'édifice ; elle ne saurait dès lors porter obstacle à son unité.

Le seul reproche que l'on puisse exprimer sur cette restauration, c'est que l'on a fait subir un grattage presque général à la façade principale. Cela est fâcheux ; la restauration d'un monument ne consiste pas à lui donner une couleur uniforme et un aspect moderne, mais bien à consolider l'édifice et à remplacer les pierres et les sculptures brisées. Le soleil et les intempéries des saisons ont, d'ailleurs, bientôt rétabli de l'harmonie dans la couleur de la pierre.

Tous ces travaux, dont le devis, préparé par M. Paul Abadie, s'élevait à 56,890 fr., sont parfaitement exécutés ; ils font honneur à l'architecte, à l'entrepreneur et à l'habile sculpteur chargé de l'ornementation. Les moulures, les consoles, les chapiteaux détruits ou détériorés, ont été sculptés avec une rare perfection sur les modèles anciens. Cette partie du travail, sans avoir l'importance de celui qui a été fait à Châteauneuf, et dont j'ai eu l'honneur de vous entretenir déjà, mérite l'attention et l'examen de l'archéologue. La pierre est fouillée avec une grande habileté de ciseau ; les figures et l'ornementation végétale sont exécutées avec toute la naïveté des tailleurs d'images en pierre du douzième siècle.

Le clocher est complètement neuf ; il s'élève au-dessus du chœur et est assis sur les quatre piliers qui supportent la coupole. Il est donc aussi large que la nef. Cette circonstance le fait paraître d'autant plus lourd, qu'il n'a que deux étages. Le premier, qui est plutôt une base qu'un étage, n'est percé que de deux fenêtres : l'une au nord, l'autre au midi. Le second étage présente une série de seize fenêtres : quatre sur chaque côté. Ces fenêtres, de

forme très allongée, sont séparées les unes des autres par des colonnes qui s'élèvent jusqu'à l'entablement; d'autres colonnes supportent les arcs des fenêtres, en sorte que cet étage est orné de cinquante-deux colonnes : treize sur chaque face. Au-dessus de l'entablement s'élève une charpente octogone couverte en ardoise.

Quelque élégant que soit ce clocher dans son ornementation, il paraît lourd et écrasé; il aurait fallu qu'il fût plus étroit et plus élevé.

Permettez-moi, Messieurs, d'entrer dans quelques explications sur ce point, pour vous démontrer que souvent on accuse les architectes de faire fausse route et de manquer aux règles du bon goût, lorsqu'ils ne sont coupables que d'avoir été rigoureusement renfermés dans des crédits insuffisants pour bien faire.

Certes, on n'accusera pas M. Paul Abadie d'être un homme peu éclairé et peu réfléchi; il possède des connaissances spéciales en architecture romane; il a dessiné et levé le plan de toutes les églises importantes du diocèse d'Angoulême. Il connaît d'autant mieux les proportions que doivent avoir les clochers assis, comme celui de Montmoreau, sur le centre de la croix, qu'il y en a un grand nombre dans le département. Celui de l'église paroissiale de La Couronne notamment, que tout le monde connaît, est posé au-dessus d'une coupole centrale; il est de forme octogone, et quoiqu'il ne soit pas plus élevé que celui de Montmoreau, quoiqu'il n'ait qu'un étage, il n'est pas lourd. Il est vrai qu'il est surmonté d'une flèche ronde en pierre.

Le système employé par l'architecte pour arriver à ce résultat, est très simple : partant des piliers qui supportent la coupole, il a pratiqué trois rétrécissements successifs,

qui se lient entre eux par un pan coupé, et est arrivé ainsi à asseoir son clocher sur une base beaucoup moins large.

Autre exemple : M. Paul Abadie vient de restaurer, à Rioux-Martin, un admirable clocher qui est aussi assis au centre de l'église sur une coupole. Voici les dispositions que présente cet édifice : l'extrados de la coupole fait saillie au-dessus de la charpente de l'église ; il est coupé en glacis, et c'est au sommet de ce glacis qu'est bâtie une tour carrée, surmontée d'une flèche en pierre et à jour, qui produit le plus bel effet.

En édifiant le clocher de Montmoreau, M. Abadie ne pouvait donc pécher ni par goût ni par ignorance ; il a été forcé, par des circonstances indépendantes de sa volonté, de prendre le parti qu'il a mis à exécution.

Les plans primitifs de la restauration de l'église de Montmoreau ne comprenaient pas la construction d'un clocher ; ce n'est que plus tard, lorsque déjà les travaux étaient en cours d'exécution, qu'on reconnut qu'un monument de cette valeur ne pouvait conserver pour clocher une espèce de pigeonnier fort laid, qui avait servi jusque-là à cet usage. On se décida donc à bâtir une tour au centre de l'édifice. Alors se présenta la difficulté.

Les piles pouvaient supporter un clocher de moyenne élévation, mais les pendentifs ne le pouvaient pas. On appelle pendentifs cette espèce d'encorbellement qui a pour but de racheter les angles d'une élévation carrée pour la relier à une élévation circulaire ou octogone. Eh bien ! toute cette partie de la coupole était en assez bon état pour recevoir la voûte de la calotte sphérique, pas assez cependant pour supporter le poids d'un clocher. Il aurait donc fallu démolir cette partie de l'édifice et la reconstruire ensuite. Mais des dépenses imprévues et forcées ayant déjà fait

dépasser les crédits ouverts par le ministre pour la restauration de cet édifice, la Commission des monuments historiques ne se trouva pas en mesure de proposer une augmentation d'allocation ; elle fut forcée d'adopter le plan du clocher tel qu'il a été exécuté.

Voilà, Messieurs, les explications que je devais vous donner pour répondre aux critiques que l'on adresse avec raison au clocher de Montmoreau. Elles sont fondées en fait, mais l'architecte est parfaitement innocent de la faute qui a été commise.

Le gouvernement, soit par l'intermédiaire du Ministre de l'Intérieur, soit par celui des Cultes, a alloué successivement et en plusieurs dividendes, 49,000 fr. pour les travaux de restauration de l'église de Montmoreau. — La dernière allocation, qui était de 24,000 fr., avait été accordée à la condition que la commune de Montmoreau assurerait le surplus de la dépense, évaluée à 7,000 fr. Cette commune est une des plus petites du département ; elle n'a que 164 hectares de superficie et 791 habitants ; le montant des rôles de ses quatre contributions s'élève en principal à 3,025 fr. seulement ; enfin, elle ne possède ni mairie, ni maison d'école, ni prétoire de justice de paix : elle se trouva donc dans l'impuissance absolue de faire face à la dépense proposée. — M. le Préfet pensa alors qu'il devait s'adresser au Conseil général, pour lui demander de concourir, par une légère allocation, à l'exécution des travaux qui restaient à faire. Après un long débat, cette assemblée refusa le crédit demandé par l'administration. L'affaire en resta là pour le moment. La révolution de février et les graves évènements qui se succédèrent rapidement pendant le cours de l'année 1848, ne permirent pas à l'administration de reprendre cette

affaire. Ce n'est que plus tard, en 1849, que les difficultés ont été définitivement aplanies, et que M. le Ministre de l'Intérieur a accordé une dernière somme de 9,000 fr. pour parfaire la belle restauration de Saint-Denis de Montmoreau. Les travaux ont été repris immédiatement et conduits à bonne fin.

Z. RIVAUD.

DISCOVRS
NOVVEAV SVR LA
MODE.

L'édition originale de cette pièce anonyme (Paris, P. Ramier, 1613, pet. in-8° de 20 pp., caract. ital.), citée dans un petit nombre de catalogues, était devenue presque introuvable; nous la reproduisons, page par page, dans son ancienne orthographe, avec toute la correction possible et la fidélité désirable, comme un document très précieux pour l'Histoire de la Mode en France, vers la fin du seizième siècle et au commencement du dix-septième. Nous la faisons suivre de quelques Notes historiques, grammaticales et littéraires.

Un fleuron fort ordinaire occupe, dans la première édition, l'espace rempli par le présent avis.

EUSÈBE CASTAIGNE,
Bibliothécaire de la ville d'Angoulême.

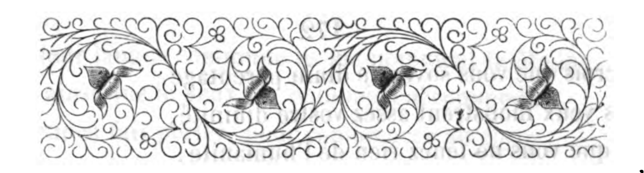
A PARIS,

Chez PIERRE RAMIER, ruë des Carmes, à l'image Sainct Martin.

M. DC. XIII.

Auec Permission.

Réimpression votée par la Société Archéologique et Historique de la Charente.



L'autheur.

VN iour que mon humeur me rendoit solitaire,
Tout pensif et songeard (1), contre mon ordinaire,
Pour m'égayer vn peu et pour passer le temps,
Ie me deliberay d'aller iouer aux champs.
Mais, comme ie sortois des portes de la ville,
Ie regarde venir deuers moy vne fille,
Toute nuë de corps, de qui les cheueux blonds,
Voletans, descendoient iusques sur ses talons,
Changeante à tout moment la couleur de sa face,
Et toutesfois tousiours auoit fort bonne grace.
Dans vne de ses mains elle auoit vn cizeau,
Et dans l'autre portoit vn taffetas fort beau,
Afin de s'en vestir ; mais, pour estre plus belle,
Elle sembloit chercher vne forme nouuelle.
Enfin, comme ie vis qu'elle approchoit de moy,
Ie luy dis, tout surprins de merueille et d'esmoy :
« A voir vostre façon et vostre beau visage,

Ie crois que vous soyez de diuin parentage ;
Vos yeux monstrent assez vostre diuinité,
Et que vous ne tenez rien de l'humanité ;
Mais, sans passer le iour à plus long temps m'enquerre
Si vous estes des Cieux ou fille de la Terre,
Au nom de Iupiter, dites moy vostre nom,
Que ie face (2) par tout voler vostre renom. »
Elle, iettant sur moy vne œillade diuine,
Tire ce long discours du fond de sa poitrine :
« Ie ne desire pas me faire des autels,
Ie ne suis que par trop congnuë des mortels ;
Ie ne te cherche pas pour me faire paroistre,
Ma force et ma vertu me font assez cognoistre ;
Toutesfois ie veux bien, puis que c'est ton plaisir,
Te disant qui ie suis, contenter ton desir.
Ie suis (comme tu dis) de la diuine essence,
Mère du Changement, et fille d'Inconstance ;
Iupin, Mars, Apollon, et le reste des Dieux
Qui ont commandement dedans l'enclos des Cieux,
N'ont pas tant de pouuoir en ceste terre ronde,
Certainement, qu'en a mon humeur vagabonde.
Ie fais tous les humains sous mes loix se ranger,
Mais les François premiers qui aiment le changer ;
Les François, qui leur nom ont rendu redoutable
Dedans tous les cantons de la terre habitable,
Viennent s'assubiettir à mon commandement,
Aimans, comme ie fais, beaucoup le changement (3).

En leur langue commune ils me nomment la Mode ;
Car ainsi que ie veux les hommes i'accommode.
Ie leur ai fait porter, pour commencer au corps,
La moustache pendante et les cheueux retors,
La France en ce temps là s'estant accoustumée
Aux façons des bourgeois de la terre Idumée ;
Après i'ay fait couper ces cheueux qui pendoient
Et iusques au mylieu de leur dos descendoient,
Et auec le tranchant mis bas leur cheuelure,
Qui peu auparauant leur seruoit de parure.
Mille fois i'ay changé le blondissant coton
Que l'Auril de leurs ans leur fait croistre au menton,
Fait leur barbe tantost longue, tantost fourchuë,
Tantost large ; à present on prise la pointuë,
C'est celle maintenant dont plus de cas on fait,
Qui ne la porte ainsi n'est pas homme bien fait ;
Non plus que l'on ne peut estre de bonne grace
Si l'on n'a aux sourcils releué la moustasse (4),
Moustasse qu'on auoit iadis accoustumé
Porter rase, qui lors vouloit estre estimé.
Mais venons aux habits desquels leurs corps ie couure,
Où mon authorité encor mieux se descouure.
Quelle nouuelleté n'ont souffert les chapeaux,
Combien leur ay-je fait de changemens nouueaux ?
Ie leur ay fait donner la façon Albanoise (5),
Qui a pour quelque temps eu le nom de Françoise ;
Puis ie les ay fait plats auec vn large bord,

Ceste façon plaisoit aussi bien à l'abord ;
Mais elle a maintenant perdu toute sa grace,
On n'en fait plus d'estat, vne autre a prins sa place,
Qui a la teste ronde auec les bords estroits,
Et semble mieux turban que chapeau de François.
Et, comme le chapeau de façon renouuelle,
Fais-ie pas au cordon vne forme nouuelle ?
Ne l'ay-ie pas fait gros et puis après petit,
Tantost plat, tantost rond, selon mon appetit ?
Ie serois trop longtemps si ie voulois te dire
Combien ie fais par là ma puissance reluire,
Depuis deux ou trois ans seulement, les cordons
Ayans plus de vingt fois rechangé de façons ;
Ie leur ay pour vn temps mis des boucles dorées,
Personne n'en a plus, on les a retirées ;
Ie les fais maintenant moitié d'vn crespe fin
Bouffant en quatre plis, et moitié de satin.
Nagueres l'on n'osoit hanter les damoiselles
Que l'on n'eust le collet bien garny de dentelles ;
Maintenant on se rit et moque de ceux là
Qui desirent encor paroistre auec cela ;
Les fraizes et collets à bord sont en vsage,
Sans faire mention de tout ce dentellage.
I'obserue tout le mesme à l'endroit des rebras,
Lesquels i'ay fait porter tantost haut, tantost bas,
Tantost pleins de dentelle, et, quand ie veux, i'y prise
Auec le point coupé l'ouurage de Venise ;

Mais ces braues rebras ont perdu leurs beautez,
Ceux à bords à present sont les plus vsitez.
A leurs pourpoints ie fais tousiours nouuelle forme,
Ce qui plaisoit hier auiourd'huy est difforme :
Ie les ay fait porter larges, longs, courts, estroits,
Ie les ay fait changer de collet mille fois,
Tantost façon de dents, maintenant de rondace,
La nouuelle tousiours est de meilleure grace ;
I'ay fait leurs ailerons larges d'vn demy pié,
Mesmes (6) souuent pendans du bras iusqu'à moitié ;
Pour vn temps l'esguillette y a esté prisée,
Qui maintenant n'y sert de rien que de risée ;
Les ailerons (7) estroits sont les plus estimez ;
Les busques ne sont plus comme iadis aimez,
Auec quoy l'on auoit accoustumé paroistre.
Les plus estroits pourpoints sont ceux qui sont en estre (8) :
I'ay auec le tranchant decoupé leur satin,
Pour monstrer le taftas (9), bleu ou incarnadin,
Qu'ils font mettre dessous cette large taillure,
Qui est, à vray parler, vanité toute pure ;
Encor cela est-il peu prisé, si l'on n'a
Le satin verd aux gands ou velours incarna,
Ou bien de franges d'or vne paire bordée
Qui porte sur le bras vne demy coudée (10).
Pour se ceindre l'on a quitté le taffetas,
Personne maintenant n'en fait guere de cas,
Si ce n'est vn qui porte vne longue sutenne

Qui soit ou de damas ou de velours de Genne ;
Car les ceinturons seuls maintenant sont receus,
Qui sont en broderie ou de soye tissus.
Ie ne pense non plus que maintenant on puisse
Paroistre auec la chausse estroite, ou à la Suisse (11),
Ou bien toute bouffante à l'entour de gros plis,
De crins sous la doublure ou de coton remplis.
Aussi c'est estre fol que de penser paroistre
Vestu d'vne façon qui a perdu son estre ;
Il faut s'accommoder ainsi comme l'on fait,
Refaire ses habits comme l'on les refait,
Changer d'accoustremens aussi tost que i'allume
Dans les cœurs le desir de changer de coustume :
Car qui porte la chausse, encor que de velours,
Qui n'est froncée en haut et dessus les genoux (12),
Qui n'a de gros boutons aux costez vne voye,
Ou de rang cinq ou six grands passemens de soye,
Appreste grand subiect de rire à haute voix
A ceux qui vont suiuant mes inconstantes loix ;
On le monstre du doigt, quand mesmes en science
Il seroit estimé des premiers de la France,
Ainsi qu'vn qui voudroit en la salle d'vn grand
Auec vn bas de drap tenir le premier rang,
Ou bien qui oseroit auec vn bas d'estame
En quelque bal public caresser vne Dame ;
Car il faut maintenant, qui veut se faire voir,
Aux iambes aussi bien qu'ailleurs, la soye avoir,

Et

Et de large taftas la iartiere parée
Aux bouts de demy pied de dentelle dorée ;
N'auoir pas les souliers camus comme autrefois,
Ny plats à la façon des lourdauts villageois,
Il les faut façonnez d'vne iuste mesure,
Le talon esleué, et pleins de decoupure ;
Qui les porte autrement il entendra tout haut
Que quelque Courtisan l'appellera maraut,
Comme qui trop hardy voudroit hanter le Louure,
N'ayant pas sur le pied vne rose qui couure
La moitié du soulier, ou qui en porte encor
Qu'il n'y ait alentour de la dentelle d'or.
Mais quiconque, d'honneur desireux, a enuie
Au modelle de Court (13) de conformer sa vie,
Il ne faut pas tousiours estre chaussé ainsi ;
Il faut qu'il ait souuent la botte de Roussy (14),
Et l'esperon aux pieds, encore qu'il ne pense
Que de passer le iour alentour d'vne danse ;
Qu'il ait tousiours le dos d'vne escharpe couuert
De taftas de couleur incarnat, bleu et vert,
Ou d'autre qu'il verra plus propre à sa vesture,
Aux deux bords enrichy d'or ou bien d'argenture,
Qui pende pour le moins sur le manteau d'vn pié,
Et couure du collet vne grande moitié ;
Qu'il ait sur le costé pendant un cimeterre,
Comme portoient iadis les Perses à la guerre,
Court, mais de bonne trempe, inutil toutesfois

Aux batailles que font maintenant les François,
La garde faite en croix ou en forme aquiline (15),
Toute luisante d'or, ou d'esmail toute pleine;
Qu'il ait le manteau court, car d'en porter de longs,
Comme anciennement, qui battent les talons,
L'vsage en est perdu, si ce n'est quelque Prestre,
Sage en Theologie, ou qui soit és Arts maistre,
Ou quelque Conseiller ou quelque President,
Ou vn qui s'enrichit au Palais en plaidant ;
Car, sans risquer l'honneur, ceste Mode est permise
Aux hommes seulement de Iustice et d'Eglise,
Qui ne vont pas s'ils n'ont la sutenne dessous
Qui leur pende beaucoup plus bas que les genoux ;
Qu'il l'ait, dis-ie, si court, que sa longueur ne puisse
Que couurir tout au plus la moitié de la cuisse,
Doublé tout alentour d'vn velours cramoisy
Ou d'autre qu'il aura chez vn marchand choisy ;
Car par trop à present du taftas on abuse
Et chacun pour doublure à son manteau en vse.
Le bourgeois cy deuant, allant à vn festin,
Auoit sur le manteau deux bandes de satin ;
Mais maintenant il faut, s'il veut estre honneste homme,
L'auoir plein de taftas comme le Gentilhomme ;
Pourquoy d'hanter la Court qui fait profession,
Que l'on ne voit iamais manquer d'inuention
Pour passer en beauté d'habits la populace,
Qui veut des Courtisans tousiours suiure la trace,

Il luy faut le velours ; et sur nostre horizon
Quand reuient à son tour l'estiuale saison,
Il luy faut pour seruir de legere vesture,
De simple taffetas vn manteau sans doublure ;
Et s'il est quelque fois de chasser desireux
Le Cerf viste courant, ou le Lieure peureux,
Ou bien le Loup, terreur de la rustique race,
L'escarlate est l'habit ordinaire de Chasse,
Aucune fois de Court, pourueu qu'il soit paré
De trois ou quatre rangs de passement doré.
Mais mon pouuoir s'estend encor plus sur les femmes,
Soit bourgeoises ou bien damoiselles ou dames ;
C'est moy seule qui fais leurs tresses et cheueux
Noüez, poudrez, frisez, ainsi comme ie veux.
Vne dame ne peut iamais estre prisée,
Si sa perruque n'est mignonnement frizée,
Si elle n'a son chef de poudres parfumé,
Et un millier de nœuds qui çà qui là semé,
Par quatre, cinq ou six rangs, ou bien dauantage,
Comme sa cheuelure a plus ou moins d'estage ;
Et qui n'a les cheueux aussi longs qu'il les faut
Elle peut aisement reparer ce deffaut,
Il ne faut qu'acheter vne perruque neuue,
Qui a dequoy payer facilement en treuue.
Mais c'est là la façon des dames, le soucy
Des bourgeoises n'est pas de se coiffer ainsi :
Leur soing est de chercher vn velours par figure (16),

Ou vn velours rasé, qui serue de doublure
Aux chaperons de drap que tousiours elles ont ;
Et de bien agencer le moule sur le front,
Luy face (17) aux deux costez de mesure pareille
Leuer la cheuelure au dessus de l'aureille (18).
Aux dames ie fais cas d'vn visage fardé,
A la Court auiourd'huy c'est le plus regardé :
Car quand bien elle auroit vne fort belle face,
Si elle n'est fardée elle n'a pas de grace,
Et principalement le doit-elle estre alors
Que la ride commence à luy siller le corps,
Et que de iour en iour vne blanche argenture
Va se peslemeslant dedans sa cheuelure ;
Car c'est alors qu'il faut faire mentir le temps,
Pour se faire honorer comme en ses ieunes ans ;
C'est lors qu'il est besoin se seruir d'artifices,
Afin de rhabiller les ordinaires vices
Que la triste vieillesse ameine pour recors,
Aussi tost qu'elle vient se saisir de nos corps (19).
Aussi faut-il, durant le temps de son ieune âge,
Soigneusement garder le teint de son visage ;
Il faut tousiours auoir le masque sur les yeux,
De peur que peu à peu le clair flambeau des Cieux,
De ses raiz eslancez ne bazane sa face,
Où de la femme gist la principale grace ;
Car ny les longs cheueux de son chef blondissant,
Ny de son large sein le tetin bondissant,

Ny les luisans esclairs de sa plaisante veuë,
Ny son gentil maintien, ny sa forme menuë,
Ne peuuent pas la rendre excellente en beauté,
Si elle a sur le front de la difformité.
Mais ie veux maintenant te dire en quelle sorte
Vne galante femme en habits se comporte :
Il luy faut des carquans, chaisnes et bracelets,
Diamans, affiquets et montans de collets,
Pour charger vn mulet, et voires dauantage
Dont on pourroit auoir aisément vn village (20);
Et telle bien souuent porte ces ornemens,
Qui n'aura pas cinq sols de rente tous les ans;
Encor cela est-il aux dames tolerable;
Mais la bourgeoise fait maintenant le semblable,
Qui ose bien porter des diamans au doigt,
Qui cousteront cent francs que peut-estre elle doit,
Et aime mieux payer tous les ans vne rente
Que n'auoir pas au col vne chaisne pendante,
Qu'elle acheptera plus beaucoup que ne vaut pas
Ce que luy a laissé son pere à son trespas;
Encore n'est-ce rien si elle n'a sur elle
Colliers et bracelets comme la damoiselle,
Et ne porte cent mille autres tels ornemens,
Toy-mesme tu peux bien cognoistre si ie mens,
Qui ne sont en effect qu'vne vaine despence
Qui donne clairement preuue de ma puissance;
Et quand bien elle aura cela, ce n'est pas tout,

Sa vaine ambition n'est pas encor au bout,
Il luy faut des rabats de la sorte que celles
Qui sont de cinq ou six villages damoiselles,
Cinq collets de dentelle haute d'vn demy pié,
L'vn sur l'autre montez, qui ne vont qu'à moitié
De celuy de dessus; car elle n'est pas leste,
Si le premier ne passe une paulme la teste.
Elle a pour ses rabats les fraizes eschangé,
Dont elle auoit iadis tousiours le col chargé,
Quand elle desiroit auoir belle apparence
Ou à quelque festin ou bien à quelque danse;
Et lors il n'y auoit que celles qui estoient
D'vne condition honneste qui portoient
Deux collets ioincts ensemble auec doubles dentelles,
Et les estimoit-on à demy damoiselles;
L'on ne parloit alors sinon de celles là
Qui auoient à l'entour du col ces collets là;
Les voilà maintenant laissez aux artisannes,
Et ie croy que bien tost aux pauures paysannes
La volonté viendra de s'en seruir aussi
Et d'en couurir leur col de hasle tout noircy.
La femme du bourgeois, qui aime l'inconstance
Pour le moins tout autant que la dame de France,
Pour se couurir le sein la façon a appris
D'vser de points coupez ou ouurages de prix,
Et non d'auoir le haut de la robe fermée,
Comme elle auoit iadis de faire accoustumée,

Et comme font encor beaucoup de nations,
Où ie ne fais pas tant qu'icy d'inuentions;
Mais les dames, au moins pour la plus part, n'ont cure
D'auoir en cest endroit aucune couuerture,
Elles aiment bien mieux auoir le sein ouuert
Et plus de la moitié du tetin descouuert,
Elles aiment bien mieux de leur blanche poitrine
Faire paroistre à nud la candeur albastrine,
D'où elles tirent plus de traits luxurieux,
Cent et cent mille fois, qu'elles ne font des yeux (21).
Des rebras enrichis d'vne haute dentelle,
La bourgeoise s'en sert comme la damoiselle;
Mais ceux qui ne vont point iusqu'à moitié du bras
De la dame de Court bien venus ne sont pas.
Aux robes le taftas a perdu son vsage
Enuers celles qui sont de noble parentage;
Il leur faut le satin ou velours figuré,
Autour des ailerons force bouton doré,
La manche detaillée à grande chiquetade,
Le taftas seulement sert dessous de parade;
Voires le plus souuent les robes de satin,
Qui sont de couleur rouge ou bien d'incarnadin,
Des damoiselles sont les plus cheres tenuës
Et dont iournellement on les voit reuestuës.
La robe de taftas a prins d'ailleurs son cours,
La bourgeoise s'en sert maintenant tous les iours,
Encore, quand il est question d'estre leste,

A quelque mariage, ou bien à quelque feste,
Elle ose bien porter la robe de damas,
Qui pour se faire voir naguere n'auoit pas
Rien que robes de draps, ou bien robes de sarges,
Auec queuë par bas pendante et manches larges ;
Car aux robes alors hautes manches portoient,
Seulement celles qui de noble race estoient ;
Mesmes lors le burail estoit tres-rare chose,
Et le Turc camelot, dont la bourgeoise n'ose
En faire maintenant sa robe seulement,
Qui de son coffre soit le pire habillement.
Le grand vertugadin est commun aux Françoises,
Dont vsent maintenant librement les bourgeoises,
Tout de mesmes que font les dames, si ce n'est
Qu'auec vn plus petit la bourgeoise paroist ;
Car vne dame n'est pas bien accommodée,
Si son vertugadin n'est large vne coudée.
Les cottes de taftas ont beaucoup de credit,
La bourgeoise s'en sert sans aucun contredict,
Aussi communément qu'elle faisoit naguere
De drap et camelot son estoffe ordinaire ;
Car iadis celles qui damoiselles n'estoient
Aux cottes ny taftas, ny damas ne portoient ;
Le burail estoit lors l'estoffe plus commune,
A celles qui auoient à leur gré la fortune :
Mais déa (22) ! quand ie dis commune, ie n'entends
Dire l'estoffe dont elle vsoit en tout temps ;

Non

Non, ce n'est pas ainsi comme ie le veux prendre,
C'est mon intention autrement de l'entendre :
Ie dis les cotillons qui plus en vogue estoient,
Et lesquels seulement les plus riches portoient,
Au lieu du taffetas dont à present chacune,
Soit qu'elle ait fauorable ou contraire fortune,
Orgueilleuse se sert, enrichy brauement
Alentour de six rangs de large passement;
Voires mais du damas, que i'auois en mon ame
Designé de garder pour l'habit de la dame,
Qui est contrainte auoir la cotte de velours,
Et d'autres de damas et de taftas dessous (23),
Des bourgeoises en ce seulement dissemblable,
Iaçoit (24) bien qu'elle porte vne estoffe semblable.
Pour vne cotte qu'a la femme du bourgeois,
La dame en a sur soy l'vne sur l'autre trois,
Que toutes elle fait esgalement paroistre,
Et par là se fait plus que bourgeoise cognoistre.
A leurs bas l'vne et l'autre aime fort l'incarna,
La bourgeoise l'estame, et si la dame n'a
Sur les iambes la soye, elle n'est pas parée,
Bien qu'au reste elle fust richement accoustrée.
Les bourgeoises, non plus que les dames, ne vont
Nulle part maintenant qu'auec souliers à pont,
Qui ayent aux deux costez vne longue ouuerture
Pour faire voir leurs bas, et dessus, pour parure,
Vn beau cordon de soye, en nœuds d'amour lié,

Qui couure du soulier presques vne moitié.
Tout ordinairement prennent les damoiselles
L'escharpe de taftas, pour paroistre plus belles ;
La bourgeoise s'en sert tant seulement aux champs,
Soit Hiuer, soit Esté, soit Automne ou Primtemps,
Mesmes quand elle va dedans quelque village,
D'vn masque elle ose bien se couurir le visage.
Mais que fay-ie ? i'oublie à dire le plus beau :
Mets-ie pas sur le dos des dames le manteau (25),
Tout fourré par dedans, quand la froide gelée,
Arreste les sillons de la liqueur salée ?
Ne fay-ie pas aussi les enfans des bourgeois
Aussi braues que ceux des Princes et des Roys,
Chargez de carquans d'or, et autour de leurs testes,
Pleins d'ornemens perleux qu'ils nomment serre-testes (26),
Auec accoustremens du moins de taffetas,
Bien souuent de velours ou d'vn riche damas ?
Leur fay-ie pas tousiours pendre, au bas des aureilles,
Quelques perles de prix ou bien choses pareilles,
La chaisne d'or au col, aux mains les bracelets,
Au doigt les diamants, au front les affiquets,
Et autres tels fatras qui valent dauantage
Que tout le reuenu du bien de leur mesnage ?
Mais ie ne monstre pas seulement ma vertu,
Aux façons des habits dont on est reuestu,
C'est moi seule qui fais desguiser leur parole ;
On a beau consumer tout son temps à l'escole,

Il faut, quiconque veut estre mignon de Court,
Gouuerner son langage à la Mode qui court :
Qui ne prononce pas il diset, chouse, vandre,
Parest, contantemans, fut-il vn Alexandre,
S'il hante quelquefois auec vn Courtisan,
Sans doute qu'on dira que c'est vn paysan (27);
Et qui veut se seruir du François ordinaire,
Quand il voudra parler sera contrainct se taire ;
Qui peut trouuer vn mot qui n'est pas vsité,
Est attentiuement de chacun escousté,
Et celuy qui peut mieux desguiser son langage,
Est auiourd'huy par tout estimé le plus sage,
Encore qu'il ne soit autre qu'vn ieune sot,
Qui de Latin ny Grec n'ait veu iamais vn mot,
Qui n'ait iamais rien fait que tenir des requestes,
Hanter les cabarets et faire force debtes ;
Et si quelqu'vn prononce ainsi comme il escript,
Quand de France il seroit le plus galant esprit,
Qui auroit employé sa ieunesse à apprendre,
Sans s'exercer à rien dont on l'ait peu reprendre,
Il sera bafoué de quelque ieune veau
Qui ne prisera rien que ce qui est nouueau ;
Bref il faut obseruer, qui veut paroistre en France,
Au parler aussi bien qu'aux habits l'inconstance.
Mais, pendant que ie vay discourant auec toy,
La Court pour mon absence est en vn grand esmoy.
A Dieu, ie m'en vay voir s'il faut que ie reforme

Quelque chose aux habits, qui paroisse difforme ;
Ie voy les Courtisans desià las de porter,
Les façons que ie viens de te representer.
Les passemens dorez reuiendront en lumiere,
Ie m'en vay les remettre en leur vogue premiere ;
Les marchands se faschoient de voir si longuement
Demeurer dans leur coffre un si beau passement,
Il faut les contenter, et que ceste richesse
Serue de parement à toute la noblesse. »
  Si tost que ceste Dame eust cessé de parler,
Soudain s'esuanouit comme fait vn esclair ;
Et moy tout estonné plus long temps ne seiourne,
Mais dedans ma maison soudain ie m'en retourne,
Iugeant bien à par moy que c'estoit verité
De ce qu'elle m'auoit iusqu'icy recité (28).

A Dieu.

Nota. Les signatures et réclames, placées au bas du texte de la présente pièce, ne s'accordent pas avec notre réimpression ; et on ne les a reproduites ici, que pour rester fidèle, autant que possible, à la première édition, qui avait été imposée par deux demi-feuilles et un quart, pet. in-8°.

NOTES DE L'ÉDITEUR.

(1) On lit *Songard* dans l'édition originale; c'est évidemment une faute d'impression, puisqu'on trouve *Songeard* dans tous les écrits contemporains, et notamment dans *le Grand Diction. des Rimes françoises* (attribué à De La Noue), Genève ou Cologny, 1596 ou 1624, in-8°.

(2) Orthographe conforme à l'étymologie; nous la retrouvons encore dans le mot *façon,* et dans ses composés et dérivés.

(3) Montaigne blâme en ces mots les *mœurs et vsances fort variables* de *nostre peuple :*

« Mais ie me plains de sa particuliere indiscretion, de se laisser si fort piper et aueugler à l'authorité de l'vsage present, qu'il soit capable de changer d'opinion et d'aduis tous les mois, s'il plaist à la coustume, et qu'il iuge si diuersement de soy-mesme. Quand il portoit le busc de son pourpoint entre les mammelles, il maintenoit par viues raisons qu'il estoit en son vray lieu; quelques années apres le voilà aualé jusques entre les cuisses, il se mocque de son autre vsage, le trouue inepte et insupportable. La façon de se vestir presente, luy fait incontinent condamner la sienne, d'vne resolution si grande et d'vn consentement si vniuersel, que vous diriez que c'est quelque espece de manie qui luy tourneboule ainsi l'entendement. Parce que nostre changement est si subit et si prompt en cela, que l'inuention de tous les tailleurs du monde ne sçauroit fournir assez de nouuelletez, il est force que bien souuent les formes mesprisées reuiennent en credit, et celles-là mesmes tombent en

mespris tantost apres, et qu'vn mesme iugement prenne, en l'espace de quinze ou vingt ans, deux ou trois, non diuerses seulement, mais contraires opinions, d'vne inconstance et legereté incroyable. Il n'y a si fin entre nous, qui ne se laisse embabouiner de ceste contradiction, et esblouir tant les yeux internes, que les externes insensiblement. »

(*Essais*, L. I, Ch. XLIX.)

Un autre grand moraliste, La Bruyère s'exprime ainsi :

« Une mode a à peine détruit une autre mode, qu'elle est abolie par une plus nouvelle, qui cède elle-même à celle qui la suit, et qui ne sera pas la dernière; telle est notre légèreté. Pendant ces révolutions, un siècle s'est écoulé, qui a mis toutes ces parures au rang des choses passées et qui ne sont plus; la mode alors la plus curieuse et qui fait plus de plaisir à voir, c'est la plus ancienne.

. . . .

« Le courtisan autrefois avoit ses cheveux, étoit en chausses et en pourpoint, portoit de larges canons, et il étoit libertin. Cela ne sied plus; il porte une perruque, l'habit serré, le bas uni, et il est dévot : tout se règle par la mode. »

(*Les Caract.*, Ch. XIII, *De la Mode.*)

(4) L'auteur a mis ici *moustasse* pour la rime ; il venait d'écrire *moustache*, dans le quatrième vers de la même page.

Voir les vers de Regnier cités dans la Note 27.

(5) Un écrivain du seizième siècle nous fait connaître ces *haults chapeaux d'Albanois*.... « sous lesquels plusieurs larrons, meurtriers, saccars et voleurs se cachent, quand ils vont par ville, de peur qu'ils ne soient cogneus et reprins de iustice. Dont, sur ce propos, supplions humblement Messieurs les Magistrats et Gouuerneurs, qui ont puissance et authorité d'y mettre ordre, que, pour l'honneur de Dieu et descharge de leurs consciences, il ayent à reformer, corriger et abolir telles abominations et desguisemens, et contraindre tout le monde de

porter les bonnets au passé, pour euiter les abus qui se peuuent commettre sous lesdicts chapeaux fourrez de malice. »

(Liv. VII, *verso* du f. 602 des *Œuures morales et diuersifiées en histoires....* par Iean Des Caurres, de Morœul, Principal du College et Chanoine de S. Nicolas d'Amiens; Paris, G. de la Nouë, 1584, in-8° de 698 ff. ou 1396 pp. — La première édition est de Paris, G. Chaudiere, 1575, in-8°.)

Puisque je viens de citer la curieuse compilation de Jean Des Caurres, je ferai remarquer le premier qu'on trouve, parmi les pièces apologétiques placées en tête du volume, ce joli sonnet de Ronsard, qui n'a jamais été recueilli dans les œuvres de l'illustre poète :

A MONSIEVR DES CAVRRES,

Sur son liure des Miscellanées.

SONNET

De P. de Ronsard, Gentilhomme Vandomois

Ainsi qu'au mois d'Auril on voit, de fleur en fleur,
De iardin en iardin, l'ingenieuse abeille
Voleter, et piller vne moisson vermeille
En ses pieds peinturez de diuerse couleur;
De science en science, et d'autheur en autheur,
De labeur en labeur, de merueille en merueille,
Tu voles, repaissant diuersement l'oreille
Du François, tout rauy d'estre ton auditeur.
Il ne faut plus charger du faix de tant de liures
Nos estudes en vains : celuy que tu nous liures
Seul en vaut vn milier des Muses approuué,
Qui peut à tous esprits doctement satisfaire.
Sa clarté nous suffit : l'homme n'a plus que faire
D'estoilles au matin, quand le iour est leué.

(6) Dans l'ancienne orthographe, le mot *même*, employé comme adverbe, prenait presque toujours un *s* à la fin.

(7) Les *ailerons* étaient encore en vogue du temps de La Bruyère : « Un homme fat et ridicule, dit-il, porte un long chapeau, un pourpoint à ailerons, des chausses à aiguillettes et des bottines ; il rêve la veille par où il pourra se faire remarquer le jour qui suit. Un philosophe se laisse habiller par son tailleur ; il y a autant de faiblesse à fuir la mode qu'à l'affecter. »

(*Les Caract.*, Loc. cit.)

(8) Cela signifie sans doute : *ceux dont on se sert actuellement.*

(9) L'auteur écrit *taftas* ou *taffetas*, selon que l'exige la mesure du vers.

(10) Ces détails nous rappellent le portrait que Théodore-Agrippa D'Aubigné fait du roi Henri III :

Avoir ras le menton, garder la face pasle,
Le geste effeminé, l'œil d'vn Sardanapale ;
Si bien qu'vn iour des Rois ce douteux animal,
Sans ceruelle, sans front, parut tel en son bal :
De cordons emperlez sa cheuelure pleine,
Sous vn bonnet sans bord, fait à l'italienne,
Faisoit deux arcs voutez ; son menton pinceté,
Son visage de rouge et de blanc empasté,
Son chef tout empoudré, nous monstrerent l'idée,
En la place d'vn roy, d'vne p..... fardée.
Pensez quel beau spectacle ! et comme il fit bon voir
Ce prince auec vn busc, vn corps de satin noir
Coupé à l'espagnole, où, des dechiquetures,
Sortoient des passemens et des blanches tirures ;
Et, afin que l'habit s'entresuiuist de rang,
Il monstroit des manchons gauffrez de satin blanc,
D'autres manches encor qui s'estendoient fendues,
Et puis iusques aux pieds d'autres manches perdues.
Pour nouueau parement il porta tout ce iour
Cet habit monstrueux, pareil à son amour ;
Si qu'au premier abord chacun estoit en peine
S'il voyoit vn roy-femme ou bien vn homme-reine.

(*Les Tragiques donnez au public par le larcin de Promethée ;*

Au Dezert, 1616, in-4°. — Autre édit. in-8°, s. d., avec le nom de l'auteur.)

Jean Des Caurres, que nous avons déjà cité, avait presque raison de s'écrier (f. 602) : « ... Le desguisement est si grand et superflu....., que ce iourd'huy on prend la femme pour l'homme, et l'homme pour la femme, sans aucune difference d'habit. »

(11) Les chausses *à la Suisse* étaient probablement les chausses à braguette, dont Montaigne plaisante assez vertement, dans le passage suivant :

« Que vouloit dire ceste ridicule piece de la chaussure de nos peres, qui se void encore en nos Suysses? A quoy faire la monstre que nous faisons à ceste heure de nos pieces en forme soubs nos gregues ; et souuent, qui pis est, outre leur grandeur naturelle, par faulseté et imposture? Il me prend enuie de croire que ceste sorte de vestement fut inuentée aux meilleurs et plus conscientieux siecles, pour ne piper le monde, afin que chascun rendist en public compte de son faict. »

(*Essais*, L. III, Ch. V.)

Dulaure, dans son traité *des Divinités génératrices ou du Culte du Phallus* (Paris, 1805, in-8°), nous apprend que ces braguettes laissaient apercevoir, tout en les couvrant, certaines formes secrètes, « aussi exactement qu'un gant montre celles de la main. » Il ajoute en note : « J'ai vu en Suisse, dans l'église de l'abbaye de Muri, un tableau qui représentait une procession nombreuse, dessiné à la plume. Les hommes y avaient leurs braguettes très apparentes. »

Au reste, on peut voir la représentation de ce vêtement par trop naïf, à la seizième figure, portant la date du XVe siècle, de l'*Essai sur l'art de vérifier l'âge des miniatures peintes dans les manuscrits*, publié par l'abbé Rive (à Paris, vers 1782), en 26 tableaux in-fol. Je dois ce dernier renseignement à M. Alexis Callaud, amateur de notre ville, qui a rassemblé dans son cabinet, avec la plus rare persévérance, une collection très curieuse de dessins relatifs à l'histoire de la Mode.

(12) Mauvaise rime.

Je ne relève, dans ces Notes, que les rimes tout-à-fait défectueuses; et je ne fais remarquer ni les mots qui riment avec leurs composés, ni les hiatus dont l'usage était encore fort répandu à l'époque de la publication de la présente pièce. Mathurin Regnier, mort en 1613, et par conséquent contemporain de notre auteur, se moque ainsi des poètes de l'école de Malherbe, dont le savoir

Ne s'estend seulement
Qu'à regratter vn mot douteux au iugement,
Prendre garde qu'vn *qui* ne heurte vne diphtongue,
Espier si des vers la rime est breue ou longue,
Ou bien si la voyelle à l'autre s'vnissant
Ne rend point à l'oreille vn vers trop languissant,
Et laissent sur le verd le noble de l'ouurage.

(*Sat. IX*, v. 55 et suiv.)

(13) Orthographe, conforme à l'étymologie qui fait dériver *cour*, non de *curia*, mais de *cortis* ou *curtis*, venant eux-mêmes de *cohors-ortis*. Voir le *Glossarium* de Du Cange, au mot *Cortis*. On disait *corts* et *cort* dans le moyen-âge.

(14) C'est-à-dire de *cuir de Russie*. On lit dans la première édition du *Dictionnaire de l'Académie françoise* (Paris, 1694, 2 vol. in-fol.), au mot Cuir : « *Cuir de Russie*, qu'on appelle ordinairement du Roussi ».

(15) Rime défectueuse.

(16) Peut-être cela signifie-t-il un *velours à figures*, ou *velours figuré*, comme dans le dix-septième vers de la page 183; peut-être aussi *velours par imitation* ou *velours imité*.

(17) Je crois qu'il faut comprendre la phrase, comme s'il y avait : *pour qu'il luy face*, etc.

(18) Orthographe conforme à l'étymologie (*auricula*), qui subsiste encore dans l'adjectif *auriculaire*. On trouve *aurelha*, *auril*, et même *aureille*, dans les écrivains du moyen-âge.

(19) Il y a de la grâce dans ces vers et dans les suivants. Regnier compare les poètes dont il est parlé dans la Note 12,

A ces femmes iolies,
Qui par les affiquets se rendent embellies,
Qui, gentes en habits et sades (*piquantes*) en façons,
Parmy leur point coupé tendent leurs hameçons;
Dont l'œil rit mollement auecque affeterie,
Et de qui le parler n'est rien que flatterie :
De rubans piolez (*peints*) s'agencent proprement,
Et toute leur beauté ne gist qu'en l'ornement;
Leur visage reluit de ceruse et de peautre,
Propres en leur coiffure, vn poil ne passe l'autre.

(*Sat. IX*, v. 73 et suiv.)

Il dit plus loin, dans la même Satire :

L'amant iuge sa dame vn chef-d'œuure icy-bas,
Encore qu'elle n'ait sur soy rien qui soit d'elle;
Que le rouge et le blanc par art la fasse belle,
Qu'elle ente en son palais ses dents tous les matins,
Qu'elle doiue sa taille au bois de ses patins,
Que son poil, dès le soir, frisé dans la boutique,
Comme vn casque au matin sur sa teste s'applique;
. . . .
Et tout ce qui de iour la fait voir si doucette,
La nuit, comme en depost, soit dessous la toilette.

(V. 184 et suiv.)

Passage ainsi imité par Boileau :

C'est pour eux qu'elle étale et l'or et le brocard,
Que chez toi se prodigue et le rouge et le fard;
Et qu'une main savante, avec tant d'artifice,
Bâtit de ses cheveux l'élégant édifice.
. . . .
Attends, discret mari, que la belle en cornette
Le soir ait étalé son teint sur la toilette,
Et dans quatre mouchoirs, de sa beauté salis,
Envoie au blanchisseur ses roses et ses lis.

(*Sat. X*, v. 190 et suiv.)

Brébeuf avait parié de faire cent cinquante Épigrammes contre les femmes fardées, il en fit cent cinquante-et-une, dont voici la première :

Quel âge à cette Iris, dont on fait tant de bruit,
Me demandoit Cliton naguere?
Il faut, dis-je, vous satisfaire :
Elle a vingt ans le jour et cinquante ans la nuit.

(*Poésies diverses de M. de Brebeuf*, Rouen et Paris, 1662, pet. in-12. — pag. 49 et suiv.)

La manie de se sophistiquer le visage était poussée à un tel point chez les femmes du seizième siècle, que Henri Estienne nous dit à la page 134 de *la Precellence du Langage François* (nouv. édit. donnée par M. L. Feugére, Paris, J. Delalain, 1850, in 12) : « par moquerie, on appelle *la mue d'une femme* la peau nouvelle qu'elle se fait venir au visage, ayant faict consumer l'autre par le moyen de quelques drogues corrosives. »

(20) Ces vers et les suivants rappellent ce beau passage de Gilbert :

Assise dans ce cirque, où viennent tous les rangs
Souvent bâiller en loge à des prix différents,
Cloris n'est que parée, et Cloris se croit belle :
En vêtements légers l'or s'est changé pour elle ;
Son front luit, étoilé de mille diamants,
Et mille autres encore, effrontés ornements,
Serpentent sur son sein, pendent à ses oreilles ;
Les arts, pour l'embellir, ont uni leurs merveilles ;
Vingt familles enfin couleraient d'heureux jours,
Riches des seuls trésors perdus pour ses atours.

(Satire I, *Le Dix-huitième Siècle*.)

(21) Parmi les nombreux sermons et traités, plus ou moins singuliers, qui ont été publiés contre ce travers féminin, depuis le quinzième siècle jusqu'à nos jours, on recherche particulièrement les deux ouvrages suivants :

1° *Discours particulier contre les femmes desbraillées de ce*

temps, par Pierre Iuvernay (Paris, Le Mur, 1637, in-8°), dont la quatrième édition est intitulée *Discours particulier contre les filles et les femmes mondaines découvrant leur sein et portant des moustaches* (Paris, 1640, pet. in-8°).

2° *De l'Abus des nuditez de gorge* (Bruxelles, 1675, pet. in-12). Quelques bibliographes attribuent cet ouvrage à l'abbé Jacques Boileau, frère de notre immortel satirique. La seconde édition (Paris, 1677, pet. in-12), plus recherchée que la première, est augmentée de l'*Ordonnance des vicaires généraux de Toulouse, contre la nudité des bras, des épaules et de la gorge*, et de l'*Indécence des habits des femmes et des filles.* — On cite une autre édition de Paris, 1680, in-12.

(22) Par Dieu !

(23) Rime défectueuse.

(24) Ce mot signifie *quoique*, et vient de *jam sit.* Nos anciens auteurs, qui l'emploient souvent, auraient dû l'écrire *ià-soit*, comme l'a fait Robert Estienne, dans son *Dictionarium latino-gallicum* (*Lut. Paris.*, 1546, pet. in-fol.), aux mots *etiamsi*, *etsi*, etc.

(25) Jean Des Caurres, que nous citons encore une fois, parle ainsi de ces manteaux : « Nous voyons ordinairement porter aux filles et femmes robes et manteaux à vsage d'homme, qui est vn habit fort mal seant auxdites filles et femmes, defendu de Dieu au Deuteronome, qui dit : *non induetur mulier veste virili, nec vir vtetur veste femineâ; abominabilis enim apud Deum est* (*Deut.* 22,) : la femme ne vestira l'habit de l'homme, ne l'homme l'habit de la femme ; car cela est abominable devant Dieu. Et nonobstant ladite defense, n'y a celle qui ne porte publiquement ledit manteau à collet, coupé par derriere, comme un homme » (f. 602).

On trouve beaucoup d'autres renseignements curieux sur les mœurs et usages de la fin du seizième siècle, dans les *Œu-*

ures morales et diuersifiées de Jean Des Caurres. Je citerai son invective contre certains miroirs, que les *courtisanes et damoiselles masquées* portaient pendus à la ceinture, et qu'il appelle *les mirouers de macule pendans sur le ventre* (f. 603). Ce passage a été reproduit en entier par Bayle (*Dict. hist. et crit.*), dans son article, d'ailleurs fort incomplet, sur l'ouvrage de Jean Des Caurres, dont il ne connaissait que la première édition, des deux tiers moins étendue que celle qui est en ma possession.

(26) Dans le portrait de Henri III, que j'ai transcrit plus haut (Note 10), D'Aubigné nous apprend que ce prince avait

> De cordons emperlez sa cheuelure pleine.

(27) Il faut lire ce que dit Henri Estienne, sur cette nouvelle manière de prononcer, dans ses *Deux Dialogues du nouueau langage françois italianizé* (s. l. n. d. — Genève, 1578 —, pet. in-8°). Je n'en citerai que ce passage, extrait d'une *Remonstrance* en vers *aux courtisans*, qu'il y a insérée :

> N'estes-vous pas de bien grands fous
> De dire *chouse*, au lieu de chose,
> De dire *l'ouse*, au lieu de l'ose?
> Et pour trois mois dire : *troas moas ;*
> Pour ie fay, vai : ie *foas*, ie *voas ?*
> En la fin vous direz la *guarre*,
> Place *Maubart* et frere *Piarre*....

Dans *Le Banquet des Muses, ou les divers* (sic) *satyres du Sr Auvray* (Rouen, D. Ferrand, 1628, pet. in-8°, et autr. édit.), l'auteur reproche aussi à la noblesse française de

> Dire *chouse* pour chose, et *courtez* pour courtois,
> *Paresse* pour paroisse, et *Francez* pour François...
> (*Les Nonpareils*.)

C'est ce que Regnier, dans les vers qui suivent, appelle *parler baragouin :*

Pourueu qu'on soit morgant, qu'on bride sa moustache,
Qu'on frise ses cheueux, qu'on porte vn grand panache,
Qu'on parle barragoüyn, et qu'on suiue le vent,
En ce temps du iourd'huy l'on n'est que trop sçauant.

(*Sat. III*, v. 57 et suiv.)

(28) Je ne puis mieux terminer cette publication, qu'en transcrivant le passage suivant de notre inimitable comique. C'est Sganarelle qui parle :

Il est vrai qu'à la mode il faut m'assujettir,
Et ce n'est pas pour moi que je me dois vêtir.
Ne voudriez-vous point par vos belles sornettes,
Monsieur mon frère aîné, car Dieu merci vous l'êtes
D'une vingtaine d'ans, à ne vous rien celer,
Et cela ne vaut pas la peine d'en parler,
Ne voudriez-vous point, dis-je, sur ces matières,
De vos jeunes muguets m'inspirer les manières ?
M'obliger à porter de ces petits chapeaux
Qui laissent éventer leurs débiles cerveaux,
Et de ces blonds cheveux, de qui la vaste enflûre
Des visages humains offusque la figure ?
De ces petits pourpoints sous les bras se perdans,
Et de ces grands collets jusqu'au nombril pendans ?
De ces manches qu'à table on voit tâter les sausses,
Et de ces cotillons appelés haut-de-chausses ?
De ces souliers mignons de rubans revêtus,
Qui vous font ressembler à des pigeons patus ?
Et de ces grands canons où, comme en des entraves,
On met tous les matins ses deux jambes esclaves,
Et par qui nous voyons ces Messieurs les galans
Marcher écarquillés ainsi que des volans ?
Je vous plairois, sans doute, équipé de la sorte,
Et je vous vois porter les sottises qu'on porte.

ARISTE.

Toujours au plus grand nombre on doit s'accommoder,
Et jamais il ne faut se faire regarder.

L'un et l'autre excès choque, et tout homme bien sage
Doit faire des habits ainsi que du langage,
N'y rien trop affecter, et, sans empressement,
Suivre ce que l'usage y fait de changement.
Mon sentiment n'est pas qu'on prenne la méthode
De ceux qu'on voit toujours renchérir sur la mode;
Et, qui dans cet excès dont ils sont amoureux,
Seroient fâchés qu'un autre eût été plus loin qu'eux;
Mais je tiens qu'il est mal, sur quoi que l'on se fonde,
De fuir obstinément ce que suit tout le monde,
Et qu'il vaut mieux souffrir d'être au nombre des fous,
Que du sage parti se voir seul contre tous.

. . . .

SGANARELLE.

Quoi qu'il en soit, je suis attaché fortement
A ne démordre point de mon habillement.
Je veux une coiffure en dépit de la mode,
Sous qui toute ma tête ait un abri commode;
Un bon pourpoint bien long, et fermé comme il faut,
Qui, pour bien digérer, tienne l'estomac chaud;
Un haut-de-chausses fait justement pour ma cuisse;
Des souliers où mes pieds ne soient point au supplice,
Ainsi qu'en ont usé sagement nos ayeux:
Et qui me trouve mal n'a qu'à fermer les yeux.

(*L'École des Maris*, act. 1er, sc. I.)



TABLE DU BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE & HISTORIQUE DE LA CHARENTE.

— ANNÉE 1850. —

I. *Administration de la Société.*

II. *Mémoires insérés au présent Bulletin.*

TABLE DES MATIÈRES

DE

LA PRÉSENTE LIVRAISON.

Pages

La collection du Bulletin de la Société archéologique et historique de la Charente se compose ainsi qu'il suit :

Tome 1er, — 1845 (trois livraisons).

Tome 2e, — 1846 (deux livraisons).

Tome 3e, — 1847, 1848 et 1849 (un fort volume, **sous presse**, contenant : 1° la réimpression de la *Vie de Jean, comte d'Angolesme,* par Jean Du Port, sieur des Rosiers, publiée pour la première fois en 1589 ; — 2° la suite de la *Bibliothèque historique de l'Angoumois ;* — etc.).

Tome 4e, — 1850 (deux livraisons).




Berkeley
LIBRARY OF THE UNIVERSITY OF CALIFORNIA


Berkeley
LIBRARY OF THE UNIVERSITY OF CALIFORNIA

